

Esdras MINVILLE (1896-1975)

Intellectuel québécois de la première moitié du XXe siècle, économiste et sociologue,  
lié de près au groupe catholique, nationaliste et traditionaliste  
directeur de l'Écoles des Hautes Études Commerciales de Montréal

(1959)

# INVITATION À L'ÉTUDE

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

[Page web](#). Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Esdras Minville (1896-1975)

**INVITATION À L'ÉTUDE**

Montréal : Les Éditions Fides, 1959, 176 pp. 4<sup>e</sup> édition révisée et augmentée.

Polices de caractères utilisée : Times New Roman 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

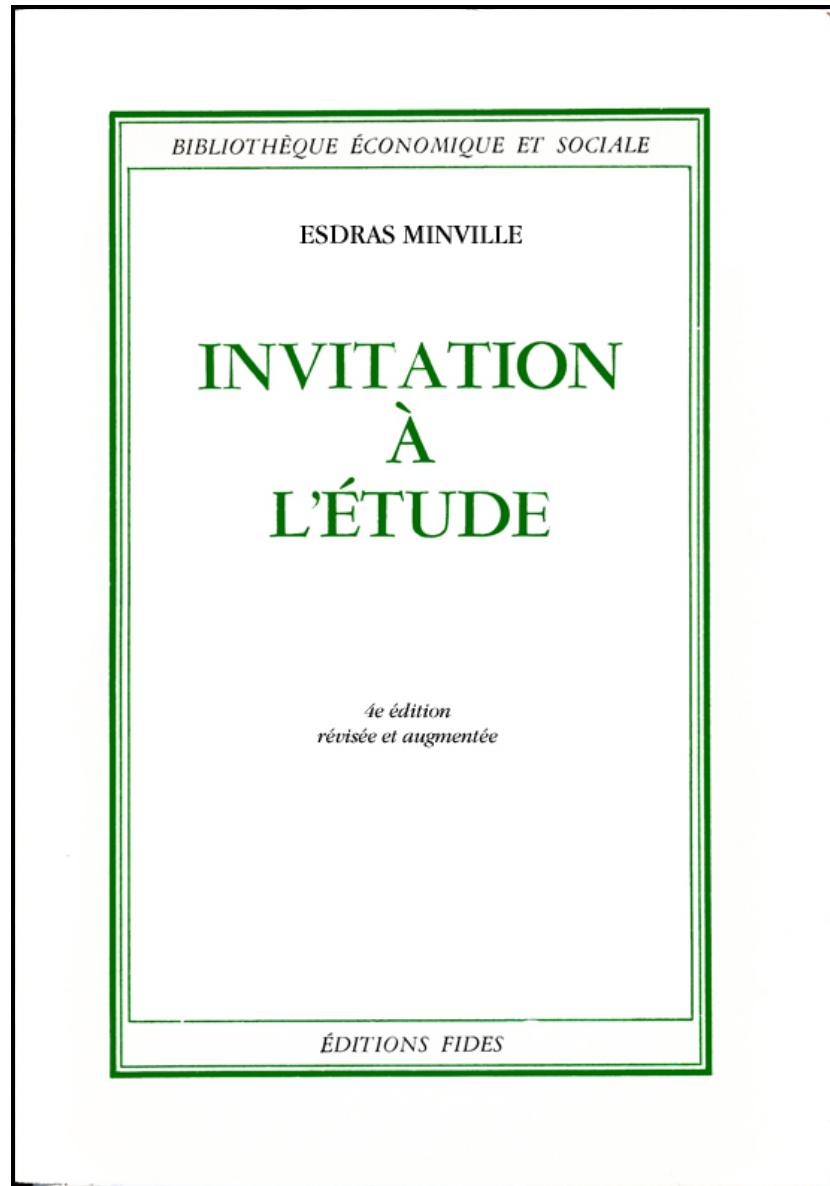
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 26 juillet 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Esdras Minville

INVITATION À L'ÉTUDE.



Montréal : Les Éditions Fides, 1959, 176 pp. 4<sup>e</sup> édition révisée et augmentée.

## DU MÊME AUTEUR

*Instruction ou éducation ?* L'École Sociale Populaire, 1931.

*La politique qu'il nous faut.* A.C.J.C., 1932.

*L'Oeuvre de la colonisation.* L'École Sociale Populaire, 1933.

*La Législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec.* La Commission Rowell-Sirois, 1939.

*La Force conquérante de la Coopération.* Le Conseil supérieur de la Coopération, 1943.

*Le Scoutisme et notre problème national.* Les Éditions Servir, 1943.

*Le Citoyen canadien-français*, tome I. Fides, 1946.

*Le Citoyen canadien-français*, tome II. Fides, 1946.

*L'Homme d'affaires.* Fides, 3e édition, 1949.

*Le Chef d'Entreprise - Service de documentation et de recherche économique de l'École des H.E.C.,* 1955.

### EN COLLABORATION, DANS LA COLLECTION DES « ÉTUDES SUR NOTRE MILIEU »

*Notre Milieu.* Fides, 1942.

*Montréal économique.* Fides, 1942.

*L'Agriculture.* Fides, 1943.

*La Forêt.* Fides, 1944.

*Pêche et chasse.* Fides, 1946.

[175]

## Table des matières

Avant-propos [7]

### PREMIÈRE PARTIE Les valeurs nationales [19]

Chapitre I. Former le citoyen canadien-français. [21]

Chapitre II. Les valeurs maîtresses. [25]

La culture française [25]  
L'humanisme chrétien [32]

Chapitre III. Les valeurs auxiliaires. [45]

Les traditions et les lois [45]  
Les traditions [45]  
Les lois [53]

### DEUXIÈME PARTIE L'interprétation pratique des valeurs nationales [57]

Chapitre IV. L'enseignement de l'histoire. [59]

Chapitre V. Le milieu culturel. [67]

Chapitre VI. Le milieu politique. [73]

Chapitre VII. Le milieu économique-social. [85]

Chapitre VIII. Pour une pensée nationale. [111]

---

## APPENDICES [115]

### I. Quelques données du problème politique au Canada français. [117]

#### I. Les antécédents [118]

Évolution du groupe anglo-canadien [118]

Évolution du groupe franco-canadien [124]

Intégration du groupe franco-canadien au grand tout « national » [129]

#### II. À la recherche d'une pensée [131]

Connaissance de soi : culture, langue, sens chrétien de l'ordre [132]

Connaissance du milieu [134]

Les Institutions [137]

Enseignement et éducation civique [145]

### II. Initiation à la vie commun. [151]

L'homme et la société [154]

#### I. L'ordre sociologique [158]

Insertion de l'homme dans la société [158]

La famille [159]

Les institutions complémentaires de la famille [161]

Le travail [161]

Les institutions complémentaires du travail [165]

La nation [166]

#### II. L'ordre politique [170]

#### III. L'ordre religieux [173]

L'Église canadienne et ses structures [173]

[7]

## INVITATION À L'ÉTUDE

# AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

Destinées d'abord à une revue d'éducation <sup>1</sup>, il était naturel que les pages qui suivent abordassent sous le même angle le fait canadien-français. Elles l'examinent par le dedans si l'on peut dire, le décomposent en ses données essentielles, s'efforcent de dégager les notions susceptibles d'orienter la pensée, de servir de points d'appui à de solides convictions nationales. Mais le fait canadien-français, s'il existe en lui-même, s'insère aussi dans un complexe plus vaste : le fait canadien. Ce serait en prendre une vue incomplète, s'exposer peut-être à l'interpréter faussement que de l'isoler d'une association qui déjà le conditionne en bonne partie et qui, si les tendances actuelles se réalisaient, pourraient finir par le conditionner complètement. Essayons donc en guise d'avant-propos de le replacer dans son cadre canadien.

On l'a bien des fois répété, c'est poser improprement le principal problème politique de la Confédération canadienne que de le présenter comme un problème de races. L'idée de race implique une notion biologique extrêmement difficile à saisir dans la réalité sociale et politique comme nous pouvons l'observer de nos jours. À l'intérieur des

---

<sup>1</sup> *L'Enseignement Secondaire*, décembre 1942, janvier, février, mars, avril et mai 1943.



grandes divisions que caractérisent et différencient certains traits anatomiques irréductibles : couleur de la peau, conformation du squelette, etc., et en particulier dans le cas de la race blanche, les brassages de population et les croisements au cours des âges ont tendu à fondre, à unifier les types que l'éparpillement [8] et l'isolement d'autrefois avaient fait apparaître. C'est aujourd'hui, au témoignage des hommes de science de toutes catégories qui ont scruté le problème, un mythe de parler de races particulières : nordique, slave, latine, ou autres. Ces distinctions, qui subsistent en fait, n'impliquent cependant plus différenciation irréductible des types physiques. Elles procèdent d'abord et avant tout des différences de culture.

La notion de race étant ainsi ramenée à ses données saisissables, il est évident que le Canada n'a pas de problème de race. Nous dirions même qu'il est un des rares, peut-être le seul pays d'Amérique, à n'avoir pas un tel problème. Les États-Unis en ont un : les quelques millions de nègres implantés jadis dans les États du sud, répandus depuis dans la plupart des États de l'Union et dont la présence multiple fait l'horreur et le désespoir des Américains « bien pensants ». Les pays de l'Amérique du Sud ont aussi des problèmes de race : les millions d'Indiens qui subsistent encore dans les limites de leurs territoires respectifs et qui, inassimilés et inassimilables, posent pour chacun d'entre eux de graves problèmes sociaux et politiques.

Rien d'absolument semblable chez nous. Le pays appartient autant dire entièrement à la race blanche ; les quelques milliers d'indigènes qui vivent dans les réserves ou dans les régions du nord, les quelques centaines de noirs que l'immigration a laissés s'installer sur notre territoire, ne constituent pas un problème dont on doive s'inquiéter. Rappelons cependant l'existence d'un problème jaune dans la Colombie britannique.

Sauf cette exception locale, le problème canadien est d'une autre nature. Il résulte non pas, encore une fois, de la multiplicité des races, mais de la dualité des cultures et des religions. Deux cultures : la française et l'anglaise ; deux religions : le catholicisme et le protestantisme, les unes et les autres reconnues par la constitution, entendent vivre et s'épanouir librement dans les cadres d'un même État. Et c'est l'opposition spontanée de ces deux cultures et de ces deux religions, leurs tendances naturelles du seul fait qu'elles vivent à informer le plus largement possible la vie sociale et politique du pays qui crée le

problème. S'il résultait plutôt de la dualité des races, ce problème serait-il plus simple ou plus grave ? Nous n'en savons rien et il est d'ailleurs inutile de nous [9] interroger sur ce point. Le problème est ce qu'il est. Mais en pareille matière, il est de la plus haute importance de s'entendre d'abord sur les mots si l'on veut éviter les confusions, les errements qui aggravent et multiplient les difficultés au lieu de les aplanir.

Or les deux données : culture et religion, sont, du point de vue où nous nous plaçons ici, d'égale importance, car chacune repose autant dire tout le problème pour son propre compte. Qu'un jour ou l'autre, par hypothèse, l'une des deux cultures disparaisse et le problème canadien se reposerait en termes de religion, c'est-à-dire en termes d'écoles séparées, de politique familiale et sociale, d'inspiration générale de la politique tout court. Qu'inversement l'une des deux religions disparaisse, et le problème subsisterait en termes de culture : bilinguisme, écoles, etc. C'est donc une erreur de penser ou de se comporter sur le plan politique comme si l'on pensait que la disparition de l'une ou l'autre de ces deux données résoudrait le problème si complexe de l'unité nationale. Et c'est une erreur de même sorte de penser que le sacrifice par l'un des groupes de sa culture, par exemple, renforcerait ses positions religieuses. Tout le problème tient, répétons-le, dans chacune de ses données. Et ce problème est d'autant plus délicat que, sur le plan sociologique, les lignes de démarcation religieuse et culturelle coïncident à peu près, et que toute atteinte au caractère religieux de l'un des groupes déclenche du même coup des réactions d'ordre culturel. Et inversement. C'est d'ailleurs parce qu'il en est ainsi, parce qu'une partie de la population est catholique et française et l'autre partie protestante et britannique, que le problème prend si facilement figure d'opposition de groupe et que, de part et d'autre, on est enclin à l'assimiler à un problème de races.

Or ce sont les quatre ou cinq millions de citoyens de culture française et de foi catholique qui donnent au problème canadien le caractère que nous venons de dire. Et ce sont eux qui le lui donnent parce que, bien que les plus anciens Canadiens, ils ont, un moment donné, été conquis et qu'ainsi assujettis par la force des armes à une puissance étrangère, de culture et de foi religieuse différentes, ils ont refusé l'assimilation. Si le problème canadien devait un jour ou l'autre se résoudre par la disparition de l'une des deux cultures et de l'une des deux

religions, ce sont celles que [10] les Canadiens français représentent, savoir- la culture française et la religion catholique qui disparaîtraient. Personne chez ceux qui connaissent quelque peu l'histoire et la situation présente au Canada ne concevrait même l'idée du phénomène contraire. De sorte qu'on peut dire que le problème canadien de la dualité de culture et de religion, c'est, en définitive, le problème canadien-français lui-même.

À ce problème envisagé sous l'angle canadien, trois solutions sont possibles, en tout cas se présentent à l'esprit : l'assimilation, l'intégration ou la collaboration. Et la nation canadienne variera dans son caractère et sa physionomie selon la solution que les Canadiens français apporteront à leur propre problème national.

1) *L'assimilation* : après bientôt deux siècles de lutte, relâchant enfin toute résistance, les Canadiens français capituleraient, accepteraient de se fondre dans le grand tout culturel et religieux canadien. Et nous disons les Canadiens français, car, encore une fois, il n'entre dans l'esprit de personne, pour des raisons évidentes, que pareil geste puisse être attendu de l'autre élément. Ajoutons toutefois aussitôt qu'une telle solution n'est jamais entrée et n'entre pas encore dans l'esprit des Canadiens français eux-mêmes. Et si, à cause du désarroi profond de la pensée politique, il se rencontre parmi nous quelques individus à souhaiter dans leur cœur pareille éventualité, ils ne vont pas encore jusqu'à prendre le risque d'exprimer ouvertement leur désir. D'ailleurs, s'il est possible d'imaginer théoriquement une telle capitulation, il faut reconnaître qu'en pratique, elle serait irréalisable. Pourrait-on citer dans l'histoire du monde, l'exemple d'un peuple s'abandonnant volontairement et d'un mouvement unanime à l'assimilation étrangère ? Même si les chefs en décidaient ainsi un moment donné, il faudrait compter encore avec la résistance passive, les réactions instinctives de la multitude qui, en continuant tout bonnement sa petite vie quotidienne, entretiendrait le foyer de la vie collective et nationale, et donc, par sa seule présence, reposerait tout le problème. L'assimilation, si jamais elle se réalise, s'accomplira non par l'abdication, mais par la désagrégation lente, involontaire de la conscience nationale.

2) *L'intégration ou canadianisme tout court* : théorie politique qui, à notre époque, fascine certains esprits, surtout dans les [11] milieux politiques, le monde des affaires, voire certaines sphères religieuses. A venir jusqu'à la fin du siècle dernier, même jusqu'à la première grande guerre, les Canadiens français étaient virtuellement les seuls à se proclamer Canadiens. Le titre leur suffisait si bien qu'ils n'éprouvaient même pas le besoin de le compléter par le qualificatif de français. Ils inclinaient même à se considérer les seuls Canadiens - et leurs deux ou trois siècles d'histoire exclusivement canadienne, d'une part, les attitudes et les comportements politiques de la population d'origine britannique d'autre part, les en justifiaient dans une large mesure.

Mais un moment vint où le sentiment canadien commença à naître dans la population d'origine britannique, en particulier dans cette partie de la population britannique qui vit au pays depuis deux ou trois générations. L'expansion territoriale du Canada depuis la Confédération, ses grands progrès économiques, son évolution constitutionnelle dans l'Empire, sa participation aux guerres de 1914 et de 1939 et les appels réitérés à l'unité nationale, d'autres facteurs sans doute encore, contribuèrent à renforcer peu à peu ce sentiment canadien, jusqu'à faire apparaître chez les Britanniques comme chez les Canadiens français l'idéal d'une nation canadienne <sup>2</sup>. Depuis lors, il n'est personne chez les Anglo-Canadiens, même parmi ceux qui sont débarqués de la veille, qui ne se proclame hautement d'abord et avant tout Canadien. Nos participations « libres » aux guerres mondiales, les appels réitérés à l'unité nationale, indispensable à ces entreprises militaires, ont contribué encore à renforcer ce sentiment. Le canadianisme est à la mode, et l'idéal d'une nation canadienne unie et forte, proposé avec instance à la population tout entière, sans distinction d'origine ethnique ou de caractère culturel et religieux. Notons cependant que le canadianisme des Anglo-Canadiens est d'une nuance différente du canadianisme franco-canadien. Nous espérons, nous, voir un jour le Canada maître de ses destinées, poursuivant sa carrière parmi les nations du monde comme nation indépendante en droit et en fait. L'Anglo-Canadien, lui, semble difficilement imaginer le Canada en dehors de l'Empire. La [12] grandeur du Canada l'intéresse comme facteur de la

---

<sup>2</sup> Quelques données du problème politique au Canada français, appendice 1 ci-après.

puissance de l'Empire et la puissance de l'Empire lui apparaît comme la condition même du progrès et du renforcement du Canada. Il ne dissocie ni ne souhaite dissocier lès deux réalités politiques. Le même mot ne recouvre donc pas la même idée - comme cela arrive si souvent entre Canadiens des deux groupes.

Depuis la dernière guerre, la fidélité impériale des Anglo-Canadiens a cependant quelque peu changé de forme. D'une part, leur attachement sentimental à l'Empire s'est atténué, surtout dans les jeunes générations ; d'autre part, la pression économique, sociale et culturelle des États-Unis, sans cesse croissante, les effraie, et le rattachement au Commonwealth leur apparaît désormais comme une condition de sauvegarde de l'indépendance politique du Canada ; leur impérialisme britannique gagne ainsi en raison ce qu'il a perdu en ferveur sentimentale.

L'idée d'une nation canadienne correspond au sentiment profond, aux plus vives aspirations de l'élément d'origine française. Toute la question est cependant de savoir comment se réalisera l'union indispensable à la vitalité de la nation entière. Et c'est ici qu'apparaît la théorie que nous venons de mentionner : le canadianisme intégral ou canadianisme tout court.

Il n'y aurait plus désormais de Canadiens français, plus d'Anglo-Canadiens, mais seulement des Canadiens unis dans une nouvelle et uniforme nationalité canadienne.

C'est bientôt dit. Serait-ce aussi facilement réalisé ? Ou bien la nouvelle nationalité saisirait tout l'homme ou bien elle ne ferait que spécifier son statut politique. Dans le premier cas, elle impliquerait la fusion des groupes, des cultures, voire des religions et naîtrait elle-même de l'apport des deux éléments repris et assimilés par l'idée de canadianisme. Il n'existerait désormais qu'une seule culture canadienne, héritière des deux cultures originelles du pays. Un nouveau type national serait apparu à la surface du globe.

Qui ne voit ce qu'une pareille hypothèse a de dangereux pour nous, quelle interminable résistance elle devrait vaincre et donc quels problèmes de toute nature elle soulèverait en cours même d'accomplissement. Pour se réaliser intégralement et dans la justice, elle supposerait abandons et apports réciproques. Or c'est une [13] grave illusion de penser que les Anglo-Canadiens sont ou seront éventuellement dispo-

sés à abandonner quoi que ce soit de leurs caractéristiques propres pour se fondre dans une nationalité hypothétique dont on ne saurait entrevoir ce qu'elle représentera en réalité. Rien ne peut les induire à pareil sacrifice, rien même ne les en justifierait. Leur filiation ethnique et culturelle avec leur pays d'origine est sans cesse rajeunie et fortifiée par de nouveaux apports ; ils ont la priorité numérique, la prépondérance politique, la suprématie économique ; au surplus, ils peuvent d'une certaine manière, s'appuyer sur le bloc américain de même extraction, de même culture, de même croyance religieuse et avec lequel, par le jeu d'échanges de plus en plus diversifiés et intensifiés, ils s'identifient d'un jour à l'autre plus profondément. Dans ces conditions, comment espérer qu'ils consentiront le moindre sacrifice à la nouvelle nationalité canadienne ? Aucun peuple dans des circonstances identiques n'en consentirait, et les peuples britanniques ne se sont jamais fait remarquer dans l'histoire du monde par leur disposition magnanime à céder leurs privilèges et leurs prérogatives. Cette fusion s'accomplirait donc en définitive par l'absorption du groupe franco-catholique dans le grand tout anglais et protestant du pays et du continent, par l'effacement graduel, avec tout ce que cela comporte de réactions et de frictions, de la culture française, la moins apte à la résistance. En pratique, ce serait cela, l'assimilation.

Il faut rendre cependant aux plus ardents partisans du canadianisme intégral – ceux-là même à qui il arrive d'évoquer parfois la nation de leur rêve, héritière des cultures, des qualités et des vertus des deux premières nations du monde - le témoignage qu'ils se refusent à toute idée de fusion des deux groupes. Ils insistent sur ceci que dans la nation canadienne chaque groupe doit garder son identité propre, donc sa religion, sa culture, sa langue, etc.

Mais ils demandent qu'on cesse de désigner les groupes par leur origine ethnique, qu'il n'y ait plus de solidarité particulière entre les membres d'un même groupe, que tous les Canadiens fassent abstraction de leurs origines, de leur langue, de tout ce qui les différencie, et se traitent entre eux sur le pied de parfaite égalité ; que les Canadiens français renoncent à ce qu'on appelle [14] leur étroit provincialisme et les Anglo-Canadiens à leur prétention que le Canada est pays anglais et que seul le Québec est province française ; que, pour assurer à tous les citoyens d'une frontière à l'autre des avantages matériels égaux, on renforce s'il le faut le pouvoir central au détriment des pouvoirs pro-

vinciaux ; bref, qu'on en vienne à une si parfaite intégration des intérêts économiques, sociaux, politiques des deux groupes dans l'ensemble du Canada, qu'il n'y ait plus pour différencier les Canadiens entre eux que la langue et la religion, traitées d'ailleurs elles-mêmes partout avec une égale mesure de justice et de respect. La nationalité canadienne ne serait donc pas culturelle : elle ne ferait que spécifier le caractère politique du citoyen canadien.

Les Canadiens français jouiraient de droits identiques d'un bout à l'autre du pays usage de la langue française, exercice de la religion catholique garantis par des textes constitutionnels. Mais ils perdraient tout ou partie des prérogatives dont ils jouissent à l'heure actuelle dans la province de Québec. Ils seraient donc réduits à l'état de minorité ethnique, culturelle et religieuse sans les prérogatives économiques et sociales nécessaires à la conservation et à l'exercice de leurs libertés politiques. Plus que jamais leur sort national dépendrait d'un texte constitutionnel et de la volonté de l'autre partie de la population de le respecter. Bref ils seraient dans la situation où se trouvent à l'heure actuelle les minorités des provinces anglaises. Peu rassurant !

En fait, que se passerait-il ? Si désormais il n'y a plus de Canadiens français mais seulement des Canadiens, si le Canadien français ne se doit pas plus à son compatriote qu'à n'importe quel autre citoyen canadien, s'il n'a pas plus de sympathie pour l'un des siens que pour un Canadien d'autre origine, d'autre culture, s'il ne doit par conséquent tenter aucun effort particulier pour renforcer ses positions nationales ; s'il doit, au contraire, se confier entièrement à l'orientation du Canada tout entier, quelle place occupera-t-il dans le reclassement général de la population ?

Ne l'oublions pas, là où les droits moraux ou politiques n'existent plus, ne comptent plus, la force seule règne et si nous renonçons nous-mêmes aux prérogatives qui jusqu'ici ont préservé notre identité, qu'aurons-nous à dire si nous sommes assujettis. à la domination du plus fort ? Et remarquons que pareil assujettissement [15] pourrait s'accomplir sans la moindre intention d'hostilité de la part du bloc anglo-canadien, par le seul fait qu'il vit à nos côtés et déploie librement son activité. La situation étant ce qu'elle est à l'heure actuelle, les Anglo-Canadiens dominant sur le plan fédéral et la vie politique et la vie économique, il n'y a certes pas lieu de penser que le reclassement dont nous venons de parler s'effectuerait à leur détriment. Au contraire, il

faut plutôt s'attendre à ce que leur suprématie aille s'affermissant jusqu'à ce qu'ils régissent à fond tous les secteurs de la vie canadienne.

Et si pareille détérioration de nos positions économiques, sociales, politiques se produisait, qu'aurions-nous à dire, si nous avons renoncé nous-mêmes au droit d'en défendre l'intégrité ? Si le Canadien français, par soi-disant largeur d'esprit politique, ne se considère pas plus solidaire de son compatriote que de n'importe quel autre citoyen canadien, qu'importe si dans le reclassement général des forces, ce soit lui et les siens qui occupent les dernières places et les Canadiens d'autre origine et d'autre culture, les premières dans les affaires, la vie sociale, la vie politique ! En toute nation organisée, il faut des maîtres et des serviteurs, des hautes et des basses classes. Dès lors qu'aucune distinction d'ordre supérieur n'existe plus, qu'importe si les serviteurs c'est nous ?

Or on ne conçoit guère qu'un peuple parvienne à exprimer avec plénitude ses aspirations nationales, voire même conserve son identité culturelle s'il ne jouit d'une autonomie politique assez large pour qu'il lui soit possible d'organiser lui-même, selon ses propres conceptions, sa vie économique et sa vie sociale. Les libertés politiques n'ont de valeur, d'efficacité réelles que si elles s'appuient sur une suffisante organisation économique et sociale. Tout s'enchaîne. Que pour des considérations plus ou moins hypothétiques on brise cet enchaînement ou l'empêche de se nouer, et il n'y a plus de raisons pour que le plus faible ne subisse directement l'influence du plus fort et ne tende à s'identifier graduellement à lui. C'est dans la logique des choses, - un phénomène qui relève de ce que Romier appelle la physique des peuples. En abolissant les différences de devoirs et de droits entre les groupes, le canadianisme intégral conduirait, qu'on le veuille ou non, à l'affaiblissement, peut-être à la disparition du nôtre. À moins de [16] résistance de la part de celui-ci - et nous retombons dans le dilemme actuel.

Si le canadianisme doit respecter l'intégrité culturelle et religieuse des deux groupes, il faut qu'il respecte du même coup leurs libertés politiques et leur laisse assez d'initiative économique et sociale pour exercer et soutenir ces libertés. Le problème canadien de l'unité nationale se trouve ainsi reposé avec toutes ses données économique, sociale et politique. Le canadianisme intégral ne résout donc rien : il ne fait qu'emmêler les questions et embrouiller les esprits.



3) En fait, il n'y a qu'une solution au problème de l'unité canadienne, et il faut la chercher non dans l'assimilation, non dans l'intégration, mais dans *la collaboration éclairée et généreuse des groupes*. Cette solution, c'est précisément celle que la Confédération elle-même, par son effort équilibré de décentralisation et d'unification, s'est efforcée de faire prévaloir. Si le régime adopté il y aura bientôt cent ans ne s'ajuste plus exactement aux exigences d'un pays qui depuis lors s'est profondément transformé, il faut en le modifiant, en conserver l'esprit : diversité dans l'unité, ou si on le préfère, unité réalisée par la collaboration libre, volontaire des groupes.

Cela suppose que, de part et d'autre, on sait exactement ce que l'on désire, et sur quelle base ferme peut s'établir la collaboration - que nous en particulier, qui sommes le groupement le plus faible, le plus exposé, avons de notre problème national, des conditions de survie et de progrès de notre peuple, une vue claire, précise, fondée sur la connaissance exacte des faits, ceux du passé et ceux du présent, et qu'ainsi nous pouvons en toute liberté d'esprit et justesse de pensée juger des concessions à consentir ou à exiger. La Confédération est un compromis, et la nation canadienne naîtra et vivra de compromis. Or il ne suffit pas de nier les causes de division pour les abolir, ni d'en sous-estimer la force pour les rendre moins agissantes. Il importe, au contraire, de les repérer toutes, de les évaluer à leur pleine puissance, et de se comporter à leur endroit un peu comme le physicien à l'égard des lois naturelles : s'y soumettre pour les mieux dominer. L'attitude contraire est grosse de déceptions, ruine dans son principe même toute chance sérieuse de « bonne entente ». Car, répétons-le, un régime [17] de compromis comme l'est par définition le régime fédératif, ne fonctionne que dans la mesure où, de part et d'autre, on sait justifier, non par des sentiments, mais par des arguments logiques, rationnels, ses attitudes. Il suppose donc une haute et forte éducation politique, un sens élevé des valeurs à conserver d'une part, de la justice et des responsabilités mutuelles d'autre part. Il ne nous appartient pas à nous qui avons le plus à risquer dans cette grande aventure de rabaisser nos vues, de fixer à un plus bas niveau nos ambitions. Notre droit de participer à la création d'une nation canadienne nous impose le devoir d'y apporter le meilleur de nous-mêmes, par conséquent le devoir de nous mieux comprendre afin de vivre plus vigoureusement notre vie natio-

nale, et de vivre une vie nationale plus intense, afin de contribuer plus efficacement et de la seule manière qu'on puisse attendre de nous à la vie canadienne. Notre contribution sera originale, c'est-à-dire d'esprit catholique et français, ou elle ne sera pas.

[18]

[19]

INVITATION À L'ÉTUDE

# Première partie

## LES VALEURS NATIONALES

[Retour à la table des matières](#)

[20]

[21]

**Première partie :  
les valeurs nationales**

**Chapitre I**

---

**Former le citoyen  
canadien-français**

[Retour à la table des matières](#)

Nous partons à la recherche d'une formule d'éducation nationale. Le sujet n'est pas nouveau, et nous n'espérons nullement le renouveler. Nous serions satisfaits si nous avons contribué à l'éclairer et à le préciser quelque peu ; surtout si nous avons déterminé quelques chercheurs à entreprendre les études qui s'imposent en ce domaine comme en tant d'autres.

L'éducation nationale a pour objet la formation du citoyen. Elle n'exclut pas, il va sans dire, l'éducation tout court, c'est-à-dire la formation de l'homme. Au contraire, elle la suppose, s'y ajuste et la complète. En fait l'homme étant un être social, et comme on a dit « un animal politique », on ne saurait concevoir une éducation complète qui ne formerait pas le citoyen en même temps que l'homme.

Or, on l'a vingt fois répété, les Canadiens français « vivent périlleusement ». Périlleusement, en quel sens ? En ce sens que les valeurs dont ils ont hérité, que la civilisation qu'ils représentent en Amérique sont mises en péril par l'ambiance même du milieu où ils sont appelés

à réaliser leur vocation nationale. Inutile d'entreprendre ici une démonstration que quiconque ouvre les yeux et l'esprit peut faire pour son propre compte. Sa situation étant ce que l'histoire, le jeu des événements l'ont faite, le citoyen canadien-français, plus encore que le citoyen de toute autre nationalité, doit posséder une notion haute, impérieuse : a) des valeurs qu'il représente ; b) des dangers auxquels elles sont exposées ; c) des moyens à prendre pour les préserver.

[22]

Cela même délimite dans toute son étendue le champ de l'éducation nationale. C'est en effet à susciter et à fortifier dans l'esprit du citoyen canadien-français la conviction que les valeurs spirituelles et morales dont il a hérité sont *pour lui* un bien supérieur, une richesse qui s'ordonne toutes les autres, et qu'il a *personnellement* le plus haut intérêt à les préserver et à les cultiver, que l'éducation nationale doit s'employer.

Conviction, disons-nous. Et c'est ce qui distingue l'éducation de la simple instruction, la formation du caractère et de la personnalité du dressage, voire de la culture de l'intelligence. L'éducation vise tout l'homme (intelligence, volonté, sentiments) qu'elle s'efforce d'établir ou de rétablir, comme disait M. le chanoine Groulx, « dans son ordre primitif ».

Ainsi en est-il de l'éducation nationale. Elle cultive, fortifie, affine le sentiment national, en dégage les fondements rationnels et dresse la volonté à agir dans le sens du plus grand bien national. Elle déborde et l'intelligence et le sentiment qu'elle appuie cependant l'un sur l'autre. La connaissance toute rationnelle du fait national et de ses exigences ne suffit pas à déterminer à l'action : un étranger pourrait tout aussi bien que nous analyser notre « cas national » sans être pour autant disposé à agir en Canadien français. Mais le sentiment national non repris, éclairé et fortifié par l'intelligence ne suffit pas non plus, car nous n'avons pas trop, pour mener à réalisation parfaite notre vocation nationale, de toutes les forces conjuguées du sentiment et de la raison.

Le patriotisme - puisque en définitive c'est lui qui résulte de l'éducation nationale - est d'abord un instinct. Il sourd du plus profond de l'être comme une propension, plus ou moins vigoureuse d'un individu à l'autre, mais toujours naturelle à agir dans le sens de la conservation et du progrès du groupe ethnique et national. À l'état brut, si l'on peut

dire, il est, comme tous les sentiments, une force aveugle, qui peut être facteur d'ordre ou de désordre, selon que les circonstances l'orientent. Il ne devient un principe supérieur de vie, d'action ordonnée que s'il est éduqué, c'est-à-dire repris par la raison, éclairé et discipliné. Le patriotisme sain est à la fois sentiment et raison liés dans un harmonieux équilibre.

[23]

Or c'est précisément parce que, à défaut d'une éducation nationale largement comprise et méthodiquement dispensée, le patriotisme canadien-français est revenu au niveau primitif de l'instinct qu'il est aujourd'hui si incohérent, si désordonné dans ses manifestations. D'un côté, indifférence de la foule qui ignore jusqu'aux données élémentaires du problème national, se comporte même en certains cas comme si l'obsession du suicide collectif la hantait, mais réagit d'instinct - c'est-à-dire sans unanimité et sans ordre - en certaines circonstances où elle se croit menacée ou insultée dans sa nationalité. C'est le cas de tant de nos compatriotes disposés à gifler l'Anglo-Saxon qui les méprise trop ouvertement dans leur nationalité, mais qui placent leur argent : dans les institutions anglaises, s'approvisionnent dans les magasins anglais ou juifs, font instruire leurs enfants dans les écoles étrangères, modèlent enfin toute leur vie sur celle des Anglais ou des Américains. D'un autre côté, excès de certains petits groupes, d'ailleurs intermittents et éphémères, qui, en proie à un sentiment national exacerbé, proposent des attitudes que condamne le sens des réalités le moins averti. Au sommet, confusion de certains chefs ou soi-disant chefs qui, au nom du patriotisme et avec une sincérité dont personne ne peut douter, multiplient les directives conduisant en pratique au renoncement, à la capitulation.

Ils sont extrêmement rares chez nous ceux qui, dans un domaine ou dans l'autre, en telle ou telle des circonstances si changeantes de notre existence nationale, savent prendre du premier coup les positions qu'indique le patriotisme éclairé. Or, étant donné les périls de notre situation, ce n'est pas la minorité, c'est l'immense majorité, c'est la foule entière qui devrait en toute circonstance réagir spontanément dans le sens de la sécurité et de la vérité nationales.

Et la preuve que nous ne faisons ni ne pouvons faire de véritable éducation nationale, ni dans nos familles, ni dans nos écoles, ni dans

aucun des groupements ou organismes qui prétendent exercer une action sur les esprits et sur l'orientation de la vie collective, c'est que nulle part on ne possède de vues nettes sur ce que devrait être l'éducation nationale, sur les différents aspects de la vie nationale avec lesquels l'éducation devrait familiariser le plus humble comme le plus grand d'entre nous. On en [24] est même encore à discuter l'opportunité d'une telle éducation et à se demander si elle ne serait pas une des formes du « péché de nationalisme » !

Pour se déterminer spontanément dans le sens des intérêts nationaux, le citoyen canadien-français doit, avons-nous dit, être mû par une conscience nette des valeurs qui constituent l'essence même de sa personnalité nationale, et de la nécessité de les défendre et de les cultiver. Quelles sont donc ces valeurs ? Nous en distinguons deux groupes : a) les valeurs maîtresses, celles qui dessinent les traits essentiels de sa physionomie, informent toute sa personnalité : la culture française ; l'humanisme chrétien ; b) les valeurs auxiliaires : les traditions et les lois.

[25]

**Première partie :  
les valeurs nationales**

**Chapitre II**

---

**Les valeurs maîtresses**

**La culture française**

[Retour à la table des matières](#)

Le Canadien français n'est pas un citoyen de l'État français. Trois mille milles d'océan et trois siècles d'histoire autonome l'en séparent. Cela règle à jamais l'aspect politique de la question. Mais il est un fils de la civilisation, nous pourrions presque dire, de la nation française qui elles débordent les frontières de l'État français. Et cela pose le problème dans ses véritables perspectives. A travers cinq ou six générations de Franco-Canadiens, il se retrouve aujourd'hui participant à la même culture que le citoyen français issu des mêmes ancêtres mais dont la lignée s'est perpétuée dans la patrie d'origine. Cette culture dont il hérite après trois siècles de séparation politique, il s'efforce aujourd'hui, comme ses ancêtres aux temps de l'immigration américaine, de la conserver, de la développer. Et c'est cela même qui pose au Canada, devenu sa seule patrie, le problème si complexe de sa survivance nationale.

Suffit-il cependant à un Canadien français du milieu du vingtième siècle de se savoir ainsi héritier de la culture française pour se sentir du même coup attaché à cette culture, désireux de la défendre - bien plus, convaincu de la nécessité pour lui et les siens de la défendre et



d'en favoriser l'épanouissement ? Nous savons bien que non, et les exemples ne manquent malheureusement plus chez nous d'individus qui, l'esprit plus ou moins faussé par la hantise d'intérêts immédiats et généralement d'ordre inférieur, [26] déplorent dans leur cœur la décision prise il y a un siècle et demi par nos ancêtres de la conserver coûte que coûte, au prix de lourds sacrifices matériels et de luttes politiques interminables.

Pour que le citoyen canadien-français d'aujourd'hui attache assez de prix à la culture française pour s'imposer les efforts et les sacrifices qu'exigent sa conservation et son épanouissement, il faut qu'il en apprécie exactement la valeur. Or on n'apprécie bien que ce que l'on connaît bien. Il faut donc que le citoyen canadien-français puisse se faire une idée aussi précise que possible de la nature, des caractéristiques propres, de la valeur humaine de sa culture d'origine et puisse se donner à lui-même et communiquer autour de lui ses raisons d'y rester attaché. Eh bien, nous posons la question : combien de nos compatriotes, même dans les classes instruites, sont en état de se définir à eux-mêmes leur culture d'origine, de l'analyser pour leur propre compte et pour le compte de ceux qui attendent d'eux lumière et direction, pour le compte aussi de ceux qui, considérant la culture française surrogatoire au Canada et en Amérique, s'emploient à la détruire ? Nous n'en rencontrerions peut-être pas un sur cent.

On nous objectera peut-être que cela n'est pas nécessaire, qu'il n'est pas beaucoup de Français, même des classes cultivées, capables de se définir et analyser ainsi. Et c'est probablement exact. Mais on nous permettra de faire observer que les conditions de vie ne sont pas les mêmes, et par suite les exigences des situations respectives. Le Français vivant en France se dispense aisément, nous voulons le croire, d'une pareille aptitude à analyser sa culture d'origine, à la démonter en ses éléments constitutifs et à en faire ressortir la valeur intrinsèque et la valeur humaine. Le milieu dans lequel il vit le protège, voire l'exalte. Il lui suffit de vivre sa culture et pour la vivre de se laisser en quelque sorte porter par son milieu ; il lui suffit de s'adapter à son évolution pour être sûr de rester indéfiniment dans l'esprit même de sa culture nationale. Nous irions même jusqu'à dire qu'il n'a pas à juger, car le milieu dans lequel il vit possède une telle puissance d'assimilation et de réaction que l'occasion ne se présente pour ainsi dire jamais pour lui d'avoir à choisir. La nation française peut se permettre avec

les cultures étrangères bien des coquetteries, voire les « flirts » les plus audacieux, comme au lendemain de la guerre de 1870, [27] et au temps de l'« Entente cordiale », l'espèce d'envoûtement qui s'est manifesté dans les milieux politiques et dans le monde intellectuel, pour la culture allemande, puis pour la culture anglo-saxonne. Que les circonstances changent cependant, et aussitôt se dessine la réaction : la nation tout entière rejette les apports étrangers, s'en purge l'esprit. La seule conséquence de ces engouements passagers, qui parfois nous inquiètent, voire nous blessent, nous qui les envisageons de l'extérieur, c'est un enrichissement. En fait, n'est-ce pas cela, l'évolution d'une culture ?

Tel n'est pas notre cas. Loin d'être portés par notre milieu, nous sommes en lutte contre lui, obligés quotidiennement de nous défendre comme individus et comme groupe contre les mille influences qu'il exerce sur nous et qui menacent constamment de nous entraîner dans une évolution dont nous n'aurions pas la maîtrise. Nous avons continuellement besoin de rectifier nos positions et pour cela, de juger - et de juger à la lumière de ce que nous considérons être partie intégrante, élément vital de notre culture. À moins d'être ainsi en état de définir, d'analyser et de choisir, nous risquons à tout moment de prendre des attitudes, de consentir des concessions qui nous mettraient, et peut-être sans retour possible, en contradiction avec les exigences les plus impérieuses de notre vocation nationale.

Le patriotisme, avons-nous dit, est à la fois sentiment et raison, et notre situation de peuple minoritaire, ne jouissant que d'une autonomie politique relative et d'ailleurs partagée, exige que plus que le citoyen de toute autre nationalité, nous raisonnions notre sentiment national.

Malheureusement, il n'existe pas sur la culture française, ses origines, ses caractéristiques, sa valeur intrinsèque et sa valeur humaine, sa contribution à l'enrichissement du patrimoine moral de l'humanité, d'étude d'ensemble conçue dans un esprit didactique et qui pourrait servir à la fois de base et de guide à l'éducation nationale du haut en bas de la société. Or le sujet est difficile. Nous avons toujours présente à la mémoire la réaction d'Étienne Gilson à qui, comme président de l'Institut Scientifique franco-canadien, on demandait un jour d'emmener au Canada un professeur capable de donner une série de leçons sur la culture et la civilisation françaises. « La culture, la civilisation, cela

se vit, [28] objectait Gilson, cela ne s'explique guère. » Et c'est exact. Et pourtant, nous avons besoin que notre culture à nous nous soit expliquée, révélée dans ses sources et dans ses œuvres. Nous avons besoin qu'elle nous soit non seulement communiquée, mais « enseignée », en d'autres termes, qu'elle nous soit non seulement transmise dans son esprit mais révélée dans sa substance philosophique et historique. Encore une fois, le Français de Paris, de Rouen ou de Marseille, des villes et des campagnes de France n'est pas dans le même cas. Il n'a qu'à regarder autour de lui, à se mêler à sa foule, à participer sans arrière-pensée à sa vie locale, régionale, nationale, religieuse, civile, sociale ou politique. Sa culture éclate partout dans les œuvres qui en proclament la richesse et la fécondité. Tout non seulement lui communique, mais lui « enseigne » la culture française depuis les ruines de telle somptueuse demeure ancienne jusqu'à la modeste habitation du villageois ou du campagnard, depuis telle riche collection d'art jusqu'à l'humble objet d'usage quotidien, marqués à ce cachet unique qui est la note française, expression inimitable d'une culture pénétrant jusqu'à l'informer l'esprit et la vie.

Au contraire, ici tout ce qui nous entoure parle de cultures étrangères à la nôtre. Et cette supériorité matérielle, cette supériorité quantitative, si l'on peut dire, menace de nous faire perdre de vue l'aspect qualitatif, le seul important en la matière. Pour résister à l'envoûtement, il nous faut raisonner notre fidélité française. À défaut de pouvoir encore, à cause des rigueurs de notre existence, la faire comprendre et aimer dans des œuvres qui seraient pour nous et pour ceux qui nous entourent un témoignage, nous avons besoin de justifier par des arguments de raison notre attachement à notre culture d'origine. noblesse de ses sources, richesse de son inspiration, hauteur et ampleur de son humanisme.

Il y a quelques années, à Montréal, sous les auspices de l'Institut Scientifique franco-canadien, le R.P. Delos, o.p. donnait une série de causeries sur la notion philosophique et sociologique de culture et de civilisation. Ces cours ont depuis lors été publiés en volume <sup>3</sup> et constituent une magnifique contribution, une excellente [29] base à l'étude que nous avons en vue. Sur ce fond d'une richesse inestimable et d'une

---

<sup>3</sup> J.-T. Delos, o.p., *Le Problème de Civilisation : la Nation*. Les Éditions de l'Arbre, 1944.

sûreté de doctrine que personne n'oserait discuter, il est possible, poussant plus outre, d'appuyer une étude de la culture et de la civilisation françaises qui l'adapterait à nos fins propres, c'est-à-dire aux fins de l'éducation nationale.

Conçue dans un esprit didactique, cette étude devrait explorer toutes les avenues du sujet.

Et d'abord la substance philosophique et sociologique de la culture française, sa richesse, sa valeur intrinsèque : 1) les sources : ce qu'elle doit à l'esprit grec (hiérarchie des valeurs, primauté de la raison), à l'esprit latin ou romain (adaptation au réel, sens de la solidarité humaine, conception juridique de l'ordre social et politique) et au christianisme (conception spiritualiste de la vie, ou « fusion dans l'humanisme chrétien de l'humanisme gréco-latin »). À plusieurs reprises, M. le chanoine Groulx a abordé cet aspect capital de ce que devrait être notre doctrine nationale<sup>4</sup>. Il existe d'ailleurs sur le sujet des études qu'il suffirait de dépouiller et d'adapter<sup>5</sup> ; 2) ses caractéristiques et notamment la « tendance à l'universalisme » que la culture française doit à l'esprit latin et dont découlent en somme toutes les autres ; 3) ses relations avec l'esprit français. Y a-t-il lieu de distinguer entre culture et esprit ? L'un est la projection de l'autre ; l'un et l'autre procèdent dans une sorte de constante génération réciproque, la culture modelant l'esprit et l'esprit recréant la culture. Jusqu'à quel point la culture française a-t-elle communiqué à l'esprit français les qualités qui le caractérisent : mesure, finesse, clarté ; et inversement dans quelle mesure la culture française doit-elle ses vertus propres aux tendances caractéristiques de l'esprit français. L'un portant l'autre ; 4) ses moyens d'expression : langue, sciences et arts. Ni l'art ni la science n'admettent de frontière. Mais il y a une forme française de l'art et de la science, une attitude française en face de l'art et de la science et cette forme, cette attitude [30] sont le signe d'une certaine culture, c'est-à-dire en définitive d'une certaine conception de l'homme, de la vie et du monde. Mais la langue est évidemment et par excellence le moyen d'expression de la culture. Les deux sont si intimement liées

<sup>4</sup> Voir notamment *Notre mystique nationale*, discours prononcé le 24 juin 1939 au dîner de la fête nationale et publié en brochure.

<sup>5</sup> Voir : Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), particulièrement le vol. II, chap. I, 1956.

que l'on prend volontiers l'une pour l'autre. Et pourtant il y a lieu de se bien convaincre que pour sauvegarder la langue il faut d'abord préserver la pensée et l'esprit, en définitive la culture elle-même ; 5) enfin sa valeur humaine et sa contribution au patrimoine intellectuel, moral et spirituel de l'humanité. Malheureusement, pour des raisons que tout le monde connaît, il n'est guère possible encore de montrer la culture française s'épanouissant au Canada dans tous les types d'œuvres qu'elle a inspirées déjà et peut inspirer (arts, sciences, philosophie, économie), mais il est possible de la révéler tout de même dans quelques œuvres qui représentent les plus hauts sommets de notre histoire. Cette partie de l'étude viserait une double fin. Fournir, comme nous l'avons déjà dit, à notre jeunesse, à notre classe instruite, une justification logique, rationnelle de leur attachement à la culture française, et en même temps puisque si le patriotisme est raison, il est aussi sentiment éveiller et fortifier en elles la fierté de notre culture nationale. Il s'agirait donc ici d'un enseignement historique, mais d'un enseignement qui élargirait ses cadres, se dégagerait des faits matériels et politiques pour s'élever à la hauteur d'un cours de civilisation française. Il déborderait donc largement l'histoire du Canada, reprendrait l'histoire de France considérée elle-même comme le patrimoine de la nation française tout entière, et donc notre patrimoine à nous, remonterait jusqu'à l'histoire de la civilisation romaine et de la civilisation grecque, reprises à leur tour et renouvelées, spiritualisées par le christianisme. Elle étudierait la culture française dans ses œuvres à travers les siècles et à travers le monde, signalant sa présence inspiratrice et informatrice dans tels chefs-d'œuvre de l'art, dans tels sommets de la philosophie, dans telles découvertes scientifiques, dans telles ou telles des grandes réalisations qui ont enrichi le patrimoine matériel, intellectuel et moral de l'humanité. Elle la montrerait agissant dans les héros, les grands explorateurs, les grands fondateurs, et associée à l'idéal chrétien, transcendée par lui, dans les missionnaires qui ont porté aux quatre coins de l'univers, avec les [31] paroles du Christ et les espoirs du christianisme, la conception française du monde et de la vie. Elle la montrerait dans l'économie de la nation française, par exemple, dans la paysannerie, incroyable force sociale qui résiste à toutes les tempêtes et maintient fermes les assises de la nation, dans l'artisan français figolant son œuvre à l'infini par amour du beau travail ; dans le colon, le défricheur, la mère de famille des débuts de notre histoire, attachés à leur tâche humble et gigantesque de bâtisseurs de pays. Et ainsi

apparaîtraient, puis se révéleraient dans son incomparable ampleur la valeur humaine, la puissance civilisatrice de la culture française, notre culture. Et la fierté qui à ce spectacle naîtrait dans les esprits trouverait en elle-même sa propre justification. La méprise, l'équivoque ne seraient plus possibles, qui menacent à tout bout de champ de nous faire prendre pour le seul progrès, la seule civilisation, la seule culture, ce qui n'en est que le moindre élément : le progrès matériel, la puissance économique, le génie technique, administratif ou financier. Si important qu'il soit dans notre vie nationale, si urgente qu'en soit la solution, le problème économique ne fausserait plus comme c'est malheureusement le cas, les perspectives de tant de nos compatriotes qui pourtant, par les situations qu'ils occupent, l'influence qu'ils exercent, devraient être aptes à mieux juger. Et nous ne nous sentirions plus écrasés par cette supériorité quantitative des cultures étrangères dont nous parlions il y a un instant, car avec les œuvres d'une incontestable grandeur de la civilisation dite « économique », nous pourrions mettre en parallèle les œuvres d'une inspiration humaine infiniment plus haute de notre civilisation nationale.

Mais cette étude de la culture française dans ses sources, sa substance philosophique, ses caractéristiques et ses œuvres, ne répondrait pas complètement en elle-même à la fin que nous lui assignons, à savoir, l'éducation nationale de la jeunesse canadienne-française. Ce qui nous a le plus manqué jusqu'ici, ce n'est peut-être pas tant encore les données théoriques sur les fondements et l'histoire de notre culture, que l'aptitude à interpréter ce savoir en fonction des exigences de notre situation. L'étude que nous souhaitons ne se contenterait donc pas de l'analyse intrinsèque des origines, de l'inspiration philosophique et de l'histoire de la culture française. Elle procéderait aussi par différenciation avec les [32] cultures étrangères, en particulier, il va sans dire, avec les cultures anglo-saxonne<sup>6</sup> et américaine, afin de dégager en plein relief les caractéristiques de la nôtre, mettant ainsi nos compatriotes, du moins ceux d'entre eux que leur éducation désigne à des postes d'influence, à même de se reconnaître à coup sûr dans les manifestations si diverses des cultures qui, au Canada, sollicitent les esprits. Nous le disions plus haut : nous avons besoin de juger. Or juger, c'est comparer. On ne juge avec certitude que si l'on connaît bien les

---

<sup>6</sup> Cf. *Rapport de la Commission Tremblay*, vol. II, chap. II et suivants.

deux termes de la comparaison. Nous reviendrons sur le sujet à propos du milieu culturel. Insistons cependant sur ceci que seule pareille différenciation, dans un esprit de parfaite objectivité, permettra à notre jeunesse, à nos compatriotes, de tirer un parti pratique et complet de l'enseignement qu'on pourra leur dispenser sur la culture française.

Pareil sujet ne tenterait-il pas, par sa richesse même, par son imaginable intérêt, quelques-uns des professeurs qui, dans nos collèges, consacrent leur vie à l'enseignement de la philosophie, de l'histoire, des humanités anciennes ?

## L'humanisme chrétien

[Retour à la table des matières](#)

La tradition catholique représente la deuxième valeur importante de notre civilisation canadienne-française. Or, comme pour la culture française, nous posons la question : avons-nous tous tant que nous sommes, notre classe instruite a-t-elle en particulier une idée exacte de ce que le catholicisme traditionnel de notre peuple représente dans notre héritage national ?

Sujet délicat ! Il se rencontrera sûrement des gens pour nous soupçonner de vouloir « nationaliser » le catholicisme, l'assujettir aux fins nationales canadiennes-françaises, en faire une sorte de serviteur de notre « nationalisme ».

Nous ne caressons pourtant pas si noir dessein. Nous savons que le national est au religieux dans le même ordre que le temporel à l'éternel, le naturel au surnaturel, l'humain au divin, et donc que non seulement le religieux le dépasse et se le subordonne, [33] mais le surélève et le transcende. Nous savons cela et nous croyons nécessaire qu'il en soit ainsi. Nous rejeterions donc toute théorie, toute doctrine qui ignorerait cet ordre ou, par ses fins, prétendrait le saboter <sup>7</sup>.

Cela étant dit, constatons un *fait*. En très grande majorité, autant dire en totalité, les Canadiens français sont catholiques. Or ils ne le sont pas d'hier. Ils l'étaient dès l'aurore de leur existence nationale.

---

<sup>7</sup> Cf. Appendice II : l'ordre religieux dans le complexe de la vie commune.

Une pensée d'évangélisation, d'apostolat catholique se mêle jusqu'à l'inspirer à leur première histoire. Certaines de leurs plus grandes réalisations historiques ont une origine mystique - ainsi Ville-Marie, la métropole canadienne d'aujourd'hui. L'idée religieuse circule tout au long de leur histoire dont elle force en grande partie la courbe ; elle façonne leur vie intellectuelle et leurs institutions sociales et va jusqu'à leur dicter une attitude en face de la politique. Voilà le *fait* - un fait aux multiples facettes qui sont elles-mêmes autant d'aspects du fait central- le fait religieux canadien-français.

Eh bien, ce qu'il s'agit d'examiner ici, ce que, en matière d'éducation nationale, nous avons besoin de connaître et d'apprécier à sa juste valeur, c'est la portée nationale de notre tradition catholique, la richesse que la doctrine catholique elle-même représente dans notre héritage national. C'est donc à un point de vue de fait, tout profane, si l'on veut, que nous nous plaçons. Loin de prétendre « nationaliser » le catholicisme, le plier aux exigences d'une doctrine « nationaliste », nous cherchons à estimer à sa pleine valeur l'apport catholique dans notre vie nationale. Non pas que nous désirions placer là le principal motif de crédibilité : nous savons bien qu'il réside dans le témoignage divin. Mais ne sommes-nous pas justifiés de voir dans cet apport une raison supplémentaire, tout humaine qu'elle soit, de rester fidèles à notre foi religieuse, d'en favoriser les progrès et de soumettre encore davantage nos vies individuelles et notre vie nationale à sa haute discipline ?

Qu'on nous permette donc de reposer la question : combien de nos chefs nationaux, combien de nos compatriotes instruits [34] seraient capables, pour leur propre gouverne, pour la gouverne de ceux qui attendent d'eux une direction, et pour l'intelligence de ceux qui vivent autour de nous mais ne partagent pas notre foi, d'expliquer clairement notre tradition catholique, d'exposer avec toute la précision nécessaire nos raisons comme peuple de la conserver et de la fortifier d'une génération à l'autre ? On les compterait sur les doigts de la main - et peut-être resterait-il des doigts.

Il en est ainsi parce que, encore une fois, aucune éducation nationale soucieuse de mettre en pleine lumière, dans une large et vigoureuse synthèse, toutes les richesses de notre avoir culturel, moral, spirituel, n'a été dispensée à nos compatriotes. Nous ne possédons pas sur la culture française d'étude d'ensemble adaptée aux fins de l'éducation nationale, avons-nous dit. En possédons-nous sur la portée nationale



de notre tradition catholique ? *L'Action française* en 1923 consacrait une enquête (série de douze articles) à « notre intégrité catholique » - l'une des rares études, peut-être la seule, à aborder sous l'angle national le fait religieux. Le moins qu'on en puisse dire cependant, c'est que, pour répondre aux fins de l'éducation nationale, elle devrait être reprise, réagencée et adaptée aux méthodes didactiques.

On n'a sans doute rien négligé pour nous enseigner la doctrine catholique en tant que doctrine religieuse, nous convaincre de son indiscutable supériorité. Et cela se comprend, puisque la religion ayant sa fin propre, indépendante et au-dessus de toutes les autres, peut, et doit être enseignée avant tout pour elle-même. Cependant, la religion suppose l'homme. Et l'homme, tout naturellement, est engagé dans des groupements sociaux, des groupements politiques. C'est tout l'homme individuel, social, politique, qui est religieux. Or il est incontestable que la vie individuelle, la vie sociale et la vie politique affectent des formes différentes, prennent une saveur particulière selon la conception que l'homme se fait de lui-même et de sa fin. Le fait religieux, inséparable du fait humain, se voit donc intéressé au fait social et au fait politique. C'est peut-être cet aspect de l'enseignement religieux qu'on a le plus négligé. Sûrement trop négligé. On s'est le plus souvent tenu sur le plan des intérêts religieux proprement dits - qui, encore une fois, sont les seuls nécessaires, tout le monde l'admet. Il est plutôt exceptionnel qu'on se soit risqué à démontrer que la doctrine [35] la plus propre à assurer le salut éternel est aussi par surcroît - et à cause de sa valeur religieuse même - la plus propre, lorsqu'elle est réellement vécue, à assurer le plus grand bien temporel. Et lorsqu'on s'y est essayé, on a dépassé encore plus rarement la sphère étroite de l'existence individuelle, comme si la pensée catholique ne prenait pas de l'homme une vue assez haute et assez large pour ordonner en même temps tous les aspects de sa vie collective : sociale et politique.

C'est peut-être par cette sorte de repliement chronique de l'enseignement religieux sur lui-même, par cette sorte de spécialisation excessive, voire de faux détachement du réel terrestre, que s'explique le phénomène sinon paradoxal, du moins curieux, dont nous donnons aujourd'hui le spectacle : celui d'un peuple catholique dont la vie économique est précaire, la vie sociale mal assise, le sort politique encore imprécis, et qui ne parvient pas à marquer ses institutions au cachet de son esprit religieux, d'une part ; mais qui, d'autre part, toutes propor-

tions gardées, se classe parmi les grands peuples missionnaires des temps contemporains. Le fait missionnaire, source légitime de fierté nationale, atteste la profondeur du sens religieux chez nos gens ; cependant que l'inspiration doctrinale, le caractère intrinsèquement neutre de certaines de nos grandes institutions, le glissement de la multitude dans la routine attestent l'impuissance de l'enseignement religieux à mobiliser et à ordonner dans le concret toutes les énergies de la nation.

C'est à combler cette lacune qu'il nous faut nous employer désormais si nous voulons que les générations à venir aient une vue plus synthétique de la vie nationale et de l'influence prépondérante que la tradition catholique peut y exercer, et soient ainsi plus aptes que leurs devancières à défendre et à faire fructifier les valeurs maîtresses de leur civilisation et, par leur seule manière de vivre leur vie, à en donner une juste et rayonnante idée dans le milieu anglo-saxon et protestant où se déroule notre existence nationale.

\*  
\* \*

Quels seraient donc les principaux points qu'une étude de ce genre s'appliquerait à dégager, à mettre en pleine lumière ?

[36]

Et d'abord, il va sans dire, la valeur intrinsèque de la doctrine catholique en tant que doctrine religieuse - chacun comprenant que le catholicisme tire de sa valeur religieuse même sa contribution à notre vie nationale. Si la culture est l'épanouissement complet de l'esprit humain, le seul épanouissement complet de l'homme, c'est la sainteté. « La seule tristesse, disait Léon Bloy, c'est que nous ne soyons pas tous des saints. » Un monde ordonné serait celui où l'homme se sentirait comme porté sur la voie du progrès spirituel, constamment induit à se sanctifier. Tel n'est malheureusement pas le cas ; mais c'est à quoi tout catholique et tout peuple catholique doivent tendre. Or n'est-ce pas pour un peuple comme pour un individu, une grande sécurité et aussi une immense satisfaction que de se savoir en possession de la vérité religieuse, en possession d'une doctrine qui ouvre de si hautes et si vastes perspectives, éveille l'ambition de tendre vers un idéal absolu et ainsi de pousser jusqu'à la plénitude le développement de sa personnalité ?

Est-il réalisation humaine comparable à la sainteté ? Est-il « succès » humain, gloire humaine comparable au « succès », à la gloire d'un saint ? Et qu'est-ce que la richesse humaine en regard du dépouillement du saint ? Une telle doctrine religieuse, si propre à libérer toutes les énergies et à exalter toutes les virtualités de la personne humaine n'est-elle pas en soi - même si sa fin propre se situe sur un plan supérieur - source de fierté et de puissance nationales ? Est-il un peuple catholique conscient de la fécondité de sa pensée religieuse qui refuserait d'en enrichir et d'en fortifier son patriotisme ? Et quelle place ne se taillerait-il pas dans le monde et dans l'histoire s'il entreprenait, d'un mouvement unanime, de vivre intégralement sa foi ?

\*

\* \*

Or nous partageons avec les autres peuples de culture latine cette chance de communier à la pensée catholique en quelque sorte héréditairement, par le truchement de la culture. Et ce serait, dans une étude du fait religieux entreprise du point de vue de l'éducation nationale, le second aspect à souligner - aspect capital s'il en est un, En effet, le christianisme s'est intégré à notre culture [37] originelle comme le levain s'intègre à la pâte pour la transformer et la surélever. On n'a pas pénétré l'esprit même de la culture française, on ne l'a pas saisie dans sa plus haute substance si on n'apprécie pas à sa juste valeur l'importance et la nature de l'apport chrétien. Dans le discours auquel nous avons fait allusion plus haut, M. le chanoine Groulx le marquait avec vigueur : « Notre culture originelle se pourrait définir : la fusion, dans l'esprit français, de l'humanisme gréco-latin et de l'humanisme chrétien. Ai-je besoin de souligner l'apport merveilleux de ce dernier humanisme, issu de l'humanité du Christ, de la conception de l'homme apportée par l'Évangile ? Si la culture est, au vrai, l'épanouissement de la vie humaine, combien l'essence en sera tout autre, selon l'idée que l'on se fait de l'homme ; que l'homme destiné à la réaliser ou à l'incarner soit l'homme de la simple nature ou l'homme agrandi dans le surnaturel, procédant de l'Incarnation ; l'homme enfermé dans la prison du terrestre, envoûté par des aspirations uniquement terrestres, ou l'homme orienté, obsédé par l'au-delà, portant ici-bas un sens de la personnalité humaine, de la société humaine, de l'universelle fraternité humaine, qui est proprement celui de l'Homme-Dieu. Savons-nous

assez combien le christianisme a relevé, révolutionné l'idée de culture ou de civilisation ? »

Cette fusion de l'humanisme gréco-latin et de l'humanisme chrétien dans l'esprit français donne la raison profonde de la persistance chrétienne dans l'âme française, dans la vie française, en dépit des errements, des apostasies de l'élite, voire de la nation tout entière. Elle explique ce paradoxe d'une nation qui, pendant de longues années, se proclame officiellement neutre, détachée du christianisme, voire hostile à l'idée chrétienne, et pourtant demeure foncièrement et mystérieusement chrétienne dans l'organisation de sa vie, dans la plupart de ses institutions, dans sa vraie pensée. La France, en ce dernier demi-siècle, a connu de durs revers. Elle en a profité pour ressaisir son âme et amorcer son retour chrétien. Non seulement parce que le christianisme lui offre l'espérance, mais aussi parce qu'il l'a toujours inspirée. C'est à ce renouveau que s'accrochent ceux qui croient en elle, en sa grandeur future. Elle régnera de nouveau sur le monde, non comme pendant un temps elle a paru le vouloir, par la puissance économique, la force militaire et politique, mais par la vigueur de son esprit, [38] l'éclat de sa pensée, la splendeur, la valeur humaine de sa civilisation.

Quel enseignement ne devrait pas être pour nous l'expérience française ! Infiniment moins qu'elle, nous pouvons nous permettre les errements qui rompraient l'unité, détruiraient la cohésion interne de notre esprit national. Culture française et humanisme chrétien sont coulés en quelque sorte d'une seule pièce dans notre personnalité nationale. Nous éloigner de l'un, c'est nous éloigner de l'autre, nous détacher de l'un, c'est ne plus garder avec l'autre que des liens ténus, que bientôt useraient et ruindraient les influences désagrégeantes qui, jour après jour, s'exercent sur nous. Et cela est encore plus vrai du rapport christianisme-culture française, que du rapport inverse. (Bien entendu, il s'agit toujours non de liaison essentielle, mais de liaison de fait.) Si, à la rigueur, on peut imaginer sur les bords du Saint-Laurent une nation défrancisée et pourtant fidèle au catholicisme - bien que certaines expériences individuelles nous aient révélé les risques qu'entraîne pour la foi religieuse l'infidélité nationale - on ne saurait que beaucoup plus difficilement concevoir la même nation en rupture avec son catholicisme traditionnel et persistant quand même dans sa culture française. Nous répéterions volontiers ce que nous avons dit à propos de la culture française : il est des risques que la population française peut

courir et que, à cause du milieu dans lequel nous vivons, nous ne pouvons accepter. Nous sommes trop faibles en face d'influences trop puissantes, trop agissantes.

Au point de vue national, au point de vue de la conservation de notre identité nationale, de l'épanouissement de notre civilisation nationale, tout fléchissement de la foi catholique, toute désaffection à l'endroit du catholicisme traditionnel, à cause de ses effets sur l'humanisme, doit être considéré comme une menace directe à la pérennité de notre culture d'origine, comme une atteinte à son intégrité. Outre sa valeur intrinsèque comme doctrine religieuse - considération suffisante à l'exclusion de toutes autres pour justifier la plus opiniâtre fidélité - le catholicisme représente donc, comme principe vitalisant de notre culture originelle, une valeur nationale de tout premier ordre, de laquelle nous ne saurions nous détacher sans nous détacher en quelque sorte de [39] nous-mêmes, à laquelle nous ne saurions renoncer sans nous renier nous-mêmes.

Cela, il faut que notre jeunesse le sache et le comprenne bien, il faut que nos classes instruites, nos chefs sociaux le sachent assez bien et le comprennent assez clairement pour l'apprendre et le faire comprendre à la multitude de ceux qui ont besoin d'être enseignés et dirigés.

\*  
\* \*

En orientant l'homme vers l'au-delà, le christianisme l'émancipe des servitudes temporelles et ordonne toute sa vie : « l'âme au-dessus du corps et du temps, le matériel ordonné au spirituel, le temporel à l'éternel ». D'où hiérarchie des valeurs et détermination de l'ordre humain. Eh bien, l'étude que nous préconisons s'attacherait comme troisième point à mettre en lumière la valeur du catholicisme comme principe d'ordre et donc de paix et de progrès temporel.

Conception maurassienne du catholicisme et de son rôle, fera-t-on peut-être observer. Oui, si l'on s'en tient à cette notion diminuée ; non, si on la situe à son rang, c'est-à-dire si l'on considère comme conséquence et non comme fin en soi l'influence bienfaisante du catholicisme sur la vie des individus et des sociétés.

Il n'y a parmi les hommes de paix possible, paix individuelle, paix sociale, fondement de la paix entre les peuples ; il n'y a de progrès possible, même temporel, que dans l'ordre. Et l'ordre, comme la vérité est un : il ne saurait en exister dix ou cent exemplaires différents. Le seul ordre qui réponde aux exigences supérieures de la nature humaine, c'est celui qui, par le droit naturel, situe l'homme dans la ligne de sa destinée surnaturelle, l'établit dans sa vocation. Mais pour exister dans les faits, l'ordre doit régner d'abord dans les esprits. Les désordres du monde actuel, comme ceux du monde de tous les temps, l'inimaginable détresse dans laquelle se débattent les sociétés contemporaines sont l'extériorisation tumultueuse, l'explosion dans les faits du désarroi des consciences et des esprits.

[40]

Car le même ordre qui assujettit la vie des individus s'impose aux sociétés. Toute civilisation est faite de trois éléments : matériel et technique, culturel et moral, spirituel, et cette hiérarchie ne saurait être impunément bouleversée. Or notre civilisation, celle-là même pour la sauvegarde de laquelle à l'occasion de deux grandes guerres nous avons combattu à travers le monde - tout en nous proposant, chaque fois, par un bien étrange paradoxe, de la changer aussitôt la paix revenue - semble de moins en moins apte à fixer les aspirations des individus et de la multitude par delà les préoccupations du pain quotidien et du confort matériel. Elle semble avoir perdu la notion humaine du progrès. Le matérialisme le plus lourd et le plus sombre l'envahit et la défigure.

Nous vivons à cause de cela la plus formidable expérience universelle de tous les temps. Le renversement de l'ordre a déchaîné les appétits, les cupidités, avivé les antagonismes et les haines. Ce ne sont pas les guerres, du moins comme on les a connues jusqu'ici, qui menacent la civilisation chrétienne, c'est l'amenuisement du sens de la civilisation qui a livré l'humanité aux maux sans parallèles dont elle a souffert et continue de souffrir.

Ces maux vont-ils être l'occasion d'un redressement moral et spirituel ? Les guerres « chaudes » ou « froides » - paroxysme de la crise de conscience universelle - ne suppriment sans doute pas les besoins matériels et la nécessité de les satisfaire. Mais elles tendent à niveler les fortunes et à mettre en pleine lumière les insuffisances intrinsè-

ques, les vices de cette civilisation dite économique dans laquelle le monde a cru pouvoir placer et sa foi et ses espérances. Ainsi apparaît dans toute sa rigueur, cette vérité souvent proclamée des lèvres mais niée en esprit et en fait, que l'économique, s'il a sa fin propre, est néanmoins ordonné de sa nature à des fins qui le dépassent. Si le péril de guerre qui sans cesse réapparaît sous de nouvelles formes avait pour conséquence de relâcher la pression économique, de dissiper le sortilège de la richesse, il faudrait dire que le monde n'a pas payé trop cher pareille libération.

Mais cela suppose plus que le rajustement des formules : le renouveau des esprits, le dégagement et la rectification de l'homme, selon l'ordre chrétien. Est-ce ce que veulent dire les chefs d'États lorsqu'ils proclament que l'humanité ne saurait retrouver la paix [41] que par le retour aux principes du christianisme ? Souhaitons-le ! Encore que plusieurs ne paraissent pas mesurer la portée exacte de leurs paroles, et que les projets qui sont formulés comme fondement de la paix, semblent procéder bien plus d'un vague humanitarisme que d'une précise et ferme pensée chrétienne.

Néanmoins, si l'évolution n'est pas avancée, elle est en marche et la gravité croissante du péril qui pèse sur le monde en accélère le rythme. On reprend conscience de l'ordre et de ses exigences éternelles. Et c'est un indice rassurant - le seul qui autorise quelque espoir en ces temps de méfiance, de haine et de détresse.

Et cela devrait être pour nous qui, depuis les débuts de notre histoire, faisons profession de foi catholique, un motif de fierté, de constater aujourd'hui que, traditionnellement et en vertu d'un héritage national, et grâce à notre fidélité persistante à la foi de nos pères, nous sommes en possession de la seule doctrine religieuse capable, même sur le plan des intérêts strictement temporels, d'assurer le salut de la société et du monde. Si notre catholicisme a eu tendance à s'affadir, s'il est devenu un rite, une routine, une tradition, plus qu'une pensée ordonnatrice, une foi vécue, l'occasion devrait être excellente de provoquer chez nous même ce renouveau dont les grandes vedettes de la politique universelle admettent aujourd'hui - en contradiction avec leurs attitudes et leurs enseignements d'autrefois - l'impérieuse nécessité. Sans doute, répétons-le, on n'est pas catholique uniquement pour des considérations matérielles ou politiques, et le catholicisme qui ne procéderait pas d'une autre inspiration serait vidé de sa propre substance. Ce-

pendant l'homme vit sur la terre enserré dans un réseau d'intérêts dont il ne saurait se dégager, mais qu'il doit dominer. N'est-ce pas un moyen de lui faire apprécier sa foi religieuse que de lui révéler jusqu'à quel point elle peut par surcroît ordonner sa vie d'homme, la régulariser, la féconder et l'embellir ?

L'Église catholique elle-même ne méprise pas cet aspect de sa mission. Elle s'est toujours préoccupée d'améliorer les conditions de vie temporelle de ses fidèles et de l'humanité et, dès l'aube de son existence, elle a attaché son nom à des œuvres qui marquent quelques-uns des plus hauts sommets de l'évolution sociale du monde : abolition de l'esclavage, émancipation de la femme, etc.

[42]

Enfin, dernier aspect d'un sujet qui en comporte sans doute bien d'autres : ce que notre peuple doit lui-même à l'Église catholique, en définitive, au catholicisme.

On a dit des évêques français qu'ils ont fait la France, comme l'abeille fait sa ruche. C'est littéralement exact. Et ce qui est vrai de la vieille France l'est aussi de la Nouvelle, du moins pour ce qui a trait à la première période de son histoire. Nous l'avons noté : une pensée d'évangélisation préside à sa naissance, puis inspire son organisation, ses institutions, donne sa saveur propre à la vie sociale et infléchit dans une large mesure sa vie politique. Inutile d'entrer ici dans beaucoup de détails - sujet connu.

On a dit aussi qu'après la cession, nos prêtres, nos évêques, nos chefs religieux ont sauvé le peuple canadien-français, et que s'il a encore aujourd'hui sa vie nationale propre, c'est à eux qu'il le doit. Et cela aussi est littéralement exact. Non pas peut-être en ce sens que les chefs religieux du lendemain de la conquête et des années qui suivirent ont agi spécifiquement comme chefs nationaux désireux d'assurer notre survivance comme entité nationale distincte, mais dans ce sens qu'en recherchant les intérêts religieux du peuple confié à leurs soins, ils ont servi du même coup et pleinement ses intérêts nationaux. En vue du plus grand bien de la religion, ils ont encouragé, aidé, protégé de toute manière la famille, source de vie ; ils ont créé l'école et en ont porté seuls le poids, source de progrès ; ils ont organisé la paroisse et donné ainsi à une société par ailleurs inorganique des cadres et des chefs sociaux ; ils ont encouragé, organisé, dirigé l'établissement dans



les régions nouvelles - accompagnant eux-mêmes le colon, le soutenant de leur présence et de leur secours moral et matériel ; ils ont ainsi favorisé la conservation et l'expansion de la paysannerie, facteur de stabilité économique et sociale, réservoir permanent des forces physiques et morales de la nation ; ils ont livré sur tous les terrains, dans tous les domaines, les luttes de la religion et de la foi, et du même coup, ils livraient les luttes de la langue, de la culture et de la survivance françaises. Encore une fois, même si aucune pensée d'apostolat national n'avait traversé leur esprit, même s'ils n'avaient obéi à d'autre motif que la sauvegarde et le progrès de la religion, en agissant comme ils l'ont fait, ils ont accompli oeuvre d'apostolat national et ils ont sauvé notre peuple. [43] Aujourd'hui encore, chefs religieux, ils prennent spontanément, et surtout aux tournants les plus graves de notre histoire, figure de chefs nationaux, car les intérêts religieux et les intérêts nationaux n'ont pas cessé, pour des raisons multiples et dont nous avons indiqué ci-dessus les principales, d'être en étroite concordance.

\*  
\*   \*

Quelle valeur représente la tradition catholique dans notre avenir national ? Elle représente tout ce que nous venons de dire et sans doute bien davantage encore, car nous n'avons pas fait l'étude dont nous souhaitons la préparation, nous en avons simplement indiqué l'opportunité. Aussi bien, l'éducation ne saurait se dire nationale si elle n'éveille dans l'esprit de la population de hautes et fermes convictions à ce sujet, des convictions assez hautes et assez fermes pour éclairer désormais toutes les avenues de notre carrière nationale.

Or l'étude dont nous parlons, nous ne la voyons pas sous la forme d'un manuel nouveau - elle raterait son objet. Nous la voyons plutôt sous la forme d'un élargissement de l'enseignement religieux lui-même, qui désormais, sans négliger la « pratique » insisterait davantage sur la pensée, s'en tiendrait moins exclusivement peut-être au mot à mot de la doctrine, et s'appliquerait davantage à montrer en celle-ci l'inspiratrice et la régularisatrice de la vie individuelle, de la vie sociale, de la vie politique, la grande pensée ordonnatrice de l'humanité. Nous la voyons aussi sous la forme d'un enseignement renouvelé de l'histoire de l'Église : un enseignement qui, pour l'intelligence de son sujet, reconstituerait les grandes étapes d'une institution d'origine et de caractère divins, mais s'appliquerait à la montrer en même temps, et

cela à cause même de sa mission, comme une grande puissance civilisatrice, attachée dès ses débuts à la conquête des âmes et au relèvement des hommes. Bien moral et bien spirituel mis de l'avant pour eux-mêmes et recherchés comme une fin sans doute, mais aussi et en vue de les mieux assurer, progrès intellectuel, progrès artistique, progrès social, progrès politique même, préconisé, favorisé, aidé de toutes manières par l'Église, désireuse de voir triompher toutes les formes de la vérité comme autant [44] d'illustrations de la vérité éternelle dont elle est ici-bas la dépositaire.

Une telle synthèse, un tel tableau devrait contribuer à raffermir nos compatriotes dans leurs croyances religieuses et leur en donner du même coup l'intelligence et la fierté.

[45]

**Première partie :  
les valeurs nationales**

**Chapitre III**

---

**Les valeurs auxiliaires**

**Les traditions et les lois**

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons présenté la culture et la foi religieuse (plus exactement, l'humanisme chrétien) comme les valeurs maîtresses de notre héritage national. Nous appellerons valeurs auxiliaires les traditions et les lois. Et nous les appelons auxiliaires parce que, liées à la culture et à la croyance religieuses, elles n'en sont pas toutefois partie intégrante. En certains de leurs éléments, elles procèdent directement soit de l'une, soit de l'autre, soit des deux à la fois, comme la fleur et le fruit procèdent de la plante ; en certains autres, elles sont antérieures à l'une ou à l'autre, mais reprises par l'une ou par l'autre, le plus souvent par les deux, elles en portent désormais la marque. Or, produit plus ou moins direct de la culture ou de la foi religieuse, elles contribuent aussi, par une action inverse, à les sauvegarder : la fidélité aux traditions et aux lois implique la fidélité à la culture et à la foi religieuse et, en l'impliquant, la fortifie. Bref, traditions et lois ne sont pas la culture, ni la foi religieuse, mais elles en sont l'expression concrète dans les mœurs et les institutions et, à ce titre, font corps avec elles ; elles appartiennent ainsi à l'héritage culturel et moral d'un peuple.

## Les traditions

[Retour à la table des matières](#)

Traditions. Peu de mots d'emploi plus fréquent dans le vocabulaire patriotique. « Nos traditions... » Quel orateur du 24 juin oublierait de les évoquer ? Et pourtant, peu de mots éveillent [46] dans les esprits d'image moins précise. Pour les uns, ce sont les usages, les coutumes à saveur plus ou moins religieuse qui caractérisaient autrefois les mœurs populaires. Et l'on sourit ! Pour les autres, c'est la religion elle-même, c'est la langue..., rien de plus, rien de moins. Personne, à notre connaissance, n'a encore dressé un inventaire méthodique et rigoureusement classé de l'ensemble de ces coutumes, usages, manières d'être et d'agir que l'on désigne en vrac sous la rubrique traditions. De quoi s'agit-il ? Nous le soupçonnons vaguement ; autant dire que nous ne le savons pas. Et ainsi le mot a fini par prendre une sorte de sonorité creuse qui donne du ton aux harangues patriotiques mais, n'évoquant plus rien de précis, ne provoque plus le moindre mouvement à l'action. On en parle par réflexe instinctif, comme de choses qui doivent avoir de l'importance. On ne les vit pas, faute de savoir ce que c'est.

Et pourtant, il n'est pas un peuple qui ne tienne à ses traditions, ne les considère comme un trésor héréditaire, une richesse nationale ; il n'est pas un peuple vivant et soucieux de vitalité qui ne veille à la sauvegarde de ses traditions et à leur transmission d'une génération à l'autre, sinon toujours dans le détail de leur rite originel, du moins dans leur esprit. Comment se fait-il donc que les Canadiens français, d'une façon générale, ne se font plus de leurs traditions qu'une vague idée, ne conservent plus de plusieurs d'entre elles qu'une lointaine souvenance ? Serait-ce encore parce que l'éducation nationale n'a pas su utiliser pour ses fins toutes les valeurs de notre héritage national ? Pour quelle autre raison voudrait-on que ce soit ?

Pas plus que pour la culture française et la religion, nous n'entendons entreprendre ici un inventaire méthodique, une étude de valeur des traditions canadiennes-françaises. Nous constatons simplement que pareil inventaire, pareille étude nous manquent et que, pour les fins de l'éducation nationale, nous ne saurions nous en passer ; et nous

nous proposons, sans aller jusqu'à en dresser le plan, d'en indiquer sommairement la marche.

Les traditions n'ont pas toutes, il va sans dire, la même valeur, ni la même portée. Il en est qui, comme nous le disions il y a un instant, font corps avec la culture et la foi religieuse et ne sauraient, sans péril pour celles-ci, être abandonnées, voire simplement [47] négligées. Ce sont les traditions nationales. Il en est d'autres qui, liées indirectement à la culture et la religion, procèdent plutôt d'une certaine conception de la vie issue elle-même de la culture et de la foi religieuse. Ce sont les traditions sociales. Il en existe enfin un troisième groupe qui apparaissent comme la floraison spontanée du terreau culturel et spirituel. Elles sont un indice, le signe extérieur d'une certaine « courbure d'âme ». Elles confèrent de l'originalité, du pittoresque, donnent de la couleur aux mœurs populaires. Ce sont les traditions populaires ou traditions familiales.

1) Il nous suffira de rappeler que la langue et la pratique religieuse sont par excellence les traditions nationales pour, du même coup, en marquer l'importance et nous dispenser d'insister. Ces deux grandes traditions correspondent aux valeurs maîtresses de notre civilisation, dont elles sont la manifestation extérieure, l'expression la plus universelle.

Néanmoins, elles ne doivent pas être confondues avec elles. La langue n'est pas toute la culture, ni la pratique religieuse toute la religion. Et cette distinction a plus de valeur pratique qu'on est enclin peut-être à lui en accorder. À preuve, les nombreuses luttes livrées à l'anglicisme de vocabulaire, les campagnes de refrancisation portant sur les affiches, les enseignes commerciales, les textes officiels, en définitive sur les mots, alors que personne ou à peu près ne semblait s'inquiéter de la cause du mal : le fléchissement de l'esprit français, du sens de la culture française.

Sans doute, la langue française, expression de la pensée et de l'âme françaises, en est aussi, et nous dirions par le fait même, la gardienne. C'est généralement par elle que commence la contamination qui envahit ensuite la pensée et l'esprit. « Celui qui oublie sa langue maternelle ne pense bientôt plus de la même façon. » D'où l'extrême importance de veiller à son intégrité et à sa pureté.

En revanche, celui-là cesse vite de parler le français, de s'en servir comme véhicule habituel de sa pensée qui, l'esprit imprégné de culture étrangère, ou simplement vide de toute culture originale, a cessé de sentir, de penser, d'agir et de réagir en français. Or nous avons - surtout dans nos villes - des masses de ces Canadiens français qui parlent encore leur langue maternelle dans [48] le cours ordinaire de la vie, mais attachent infiniment plus d'importance à l'anglais, qui portent encore un nom français, mais sont anglais, américains - ils seraient nègres ou chinois si les circonstances changeaient - par les goûts, les mœurs, la pensée et l'esprit. La langue ne subsiste plus chez eux qu'à l'état de vestige - un vestige dont ils se débarrasseront d'ailleurs à la prochaine occasion comme on se défait de meubles de famille devenus encombrants.

La résistance à l'anglicisme - et c'est ici qu'apparaît la grande valeur pratique de la distinction que nous avons établie ci-dessus - doit donc, par delà le vocabulaire, s'organiser autour du génie de la langue, c'est-à-dire autour de l'esprit français, de la culture française, principe générateur et raison d'être de la langue maternelle. Il n'y a bon parler français que là où il y a bonne pensée française.

Cela ne doit pas toutefois être interprété comme condamnation des luttes en faveur de la langue, des efforts tentés pour la protéger, l'améliorer, en répandre le culte. Au contraire, car la langue ne pouvant subsister comme langue maternelle sans la culture qu'elle exprime, tout ce qui la fortifie, fortifie dans la même mesure l'esprit et la culture. Phénomène d'action réciproque dont la jeunesse instruite en particulier doit bien connaître le mécanisme, si elle doit exercer sur le plan national une action qui ne porte pas en elle-même le principe de sa propre stérilité.

Ainsi en est-il de la pratique religieuse et de la religion. Bien qu'en très intime relation, la première n'est que la manifestation extérieure de la seconde. Elle est en somme à celle-ci, avec les variantes que suppose la différence même de plan, ce que la langue est à la culture. Le R. Père Donccœur, s.j., n'hésite pas à présenter comme grand catholique, voire - ce qui implique peut-être davantage - comme grand écrivain catholique, Charles Péguy qui, sur la voie du retour, n'était pourtant pas encore parvenu à la pratique religieuse. Mais s'il est jusqu'à un certain point téméraire de classer comme bons catholiques des non

pratiquants, en revanche, il n'y a aucun risque à classer certains grands pratiquants comme de tristes catholiques.

Il n'en reste pas moins que la religion suppose le culte extérieur, y conduit naturellement, et que la pratique religieuse [49] bien comprise est à la religion ce que la langue maternelle est à la culture d'origine : une sauvegarde, voire une condition de progrès. Et cela, du simple point de vue humain, tout profane, de l'influence psychologique réciproque de la vertu et des œuvres ; donc, indépendamment de la valeur intrinsèque et spécifique de certains rites religieux, sources en eux-mêmes de progrès spirituel. Pour la conservation et le raffermissement de la foi, la pratique religieuse est donc encore plus nécessaire que la langue maternelle ne l'est à la conservation et au progrès de la culture. Ce qui revient à dire que la tradition nationale de fidélité à la pratique religieuse est une de celles qu'il faut sauvegarder à tout prix, si nous voulons empêcher la multitude de glisser dans l'indifférence, puis dans l'incroyance et dans l'agnosticisme - à la condition de veiller avec au moins autant de soin à ce que la pratique religieuse ne finisse pas par tenir lieu de toute pensée religieuse, ne dégénère elle-même en ritualisme, en routine, voire en superstition.

2) Des traditions sociales, il en est quatre surtout que nous voulons souligner. Ici encore, il nous suffira de les énumérer pour qu'on juge aussitôt de leur importance et de la nécessité de les faire revivre dans tout leur éclat. Ce sont :

a) L'urbanité, le sens de l'hospitalité, la gentilhommerie, qui caractérisaient les anciennes générations et qui sont comme un reflet de la charité chrétienne, l'une des plus gracieuses fleurs de la civilisation française. Cette tradition reste vivace dans nos campagnes, chez nos habitants à l'écorce et au parler rudes, mais qui savent encore se produire et s'effacer, donner et accueillir avec cette simplicité de la parole et du geste qui est la marque authentique de la politesse native des mœurs. On ne saurait en dire autant de nos citadins - même des classes les plus huppées, chez qui l'étiquette hautaine et raide, sans finesse et sans saveur a remplacé la bonne vieille et simple courtoisie de nos ancêtres.

b) Ce que Charles Péguy appelle la « piété de l'ouvrage bien faite ». « Nous avons connu un honneur du travail exactement le même que celui qui au moyen âge régissait la main et le cœur... Ces ouvriers ne servaient pas. Ils travaillaient. Ils avaient un honneur, absolu, comme c'est le propre d'un honneur. Il fallait qu'un bâton de chaise fût bien fait. C'était entendu. C'était un primat. Il ne fallait pas qu'il fût bien fait pour le patron ni pour [50] les connaisseurs ni pour les clients du patron. Il fallait qu'il fût bien fait lui-même, en lui-même, pour lui-même, dans son être même. Une tradition venue, montée du plus profond de la race, une histoire, un absolu, un honneur voulait que ce bâton de chaise fût bien fait. Toute partie, dans la chaise, qui ne se voyait pas, était exactement aussi parfaitement faite que ce qu'on voyait. C'est le principe même des cathédrales. »

Nos ancêtres se rattachaient à cette séculaire tradition française. Témoin ce que le temps et le vandalisme des dernières générations ont respecté de leurs œuvres : architecture, peinture, décoration, sculpture, art paysan. Hélas ! ce goût du bon travail est probablement l'une de nos traditions les plus menacées. L'industrialisme, et l'esprit ouvrier qui est l'un de ses produits sociaux les plus lamentables, ont gâché tant de choses ! Voyez le travailleur des villes : il sert, et trop souvent, il bâcle ; voyez aussi le travailleur des campagnes que l'esprit ouvrier a déjà si profondément pénétré. Chez lui aussi l'esprit de servitude tend à remplacer l'honneur du travail. Et pourtant, s'il est une tradition propre à servir au meilleur sens du mot nos plus hauts intérêts individuels, sociaux et nationaux, c'est bien celle-là !

### c) La paysannerie et

d) le sens et le culte de la famille. Deux traditions sociales d'importance absolument capitale. Qu'il nous suffise de noter qu'elles ont été et demeurent, selon l'expression de Gonzague de Reynold, des lignes de force, des constantes de notre histoire.

3) Enfin, les traditions populaires. Elles représentent probablement l'aspect le plus étudié, malgré tout, d'un sujet dont on ne s'est guère occupé. Or elles sont certainement, et de beaucoup, les moins impor-



tantes de nos traditions. Nous les avons présentées comme la floraison spontanée du terreau spirituel et culturel. C'est à peu près cela. Coutumes, usages, gestes rituels, manières d'être, d'agir, de se vêtir, de disposer les bâtiments, de les aménager, de les meubler, sont autant d'indices de la qualité de ce terreau un moment donné. Mais un indice sur la portée duquel il faut prendre garde de se méprendre. Ainsi on a dit et répété que la bénédiction du jour de l'an, l'habitude [51] qu'avaient certains de nos ancêtres de se signer avant de commencer un travail important, ou de tracer une croix sur le pain avant de l'entamer, etc., témoignaient de la robustesse de leur foi religieuse. Peut-être bien ! Mais ils pouvaient aussi témoigner d'une conception toute ritualiste, voire superstitieuse de la religion.

Ces traditions ont sans doute de la valeur. Pas autant toutefois qu'on leur en prête en certains milieux. Elles dépendent de l'état des esprits et des mœurs à un moment donné. Elles peuvent évoluer, se transformer, disparaître, réapparaître sous une autre forme dans le temps et dans l'espace, sans qu'il y ait lieu d'attacher à ce phénomène, après tout superficiel, plus d'importance qu'il n'en a. Ainsi par exemple, la bénédiction du jour de l'an, autrefois habituellement pratiquée et aujourd'hui en voie de disparition. Cet usage correspondait à l'idée que l'on se faisait alors de l'éducation considérée comme résultant avant tout de l'exercice de l'autorité paternelle. Représentant de Dieu auprès des enfants, le père était revêtu d'une sorte de prestige patriarcal, et pour mieux protéger son autorité, s'enfermait volontiers dans une réserve distante. Dans l'atmosphère familiale du temps, le geste périodique et solennel de la bénédiction paternelle ne détonnait d'aucune façon.

Conçoit-on aujourd'hui de la même manière les relations des parents avec leurs enfants ? On ne renonce pas à l'autorité, on ne nie pas son rôle nécessaire, mais on l'exerce d'une autre manière. Le père cherche à comprendre ses enfants et à se faire comprendre d'eux. Il abat volontiers les distances. Il se fait enfant avec eux, se mêle à leurs jeux, participe à leurs travaux, partage leurs peines et aussi leurs joies, en un mot, cherche à se les attacher d'amitié, convaincu que c'est encore auprès de lui qu'ils trouveront la meilleure et la plus efficace protection contre les mille dangers qui menacent l'enfant et l'enfance, le meilleur et le plus efficace concours dans la préparation d'une vie que les exigences croissantes des temps contemporains rendent de plus en

plus ardu. Le geste auguste, patriarcal de la bénédiction du jour de l'an s'ajuste mal dans le cadre « familial » de nos foyers contemporains. Ce qui n'empêche pas les pères de bénir aussi efficacement leurs enfants, voire la tradition de se perpétuer [52] ou de réapparaître sous une autre forme, plus simple, plus discrète.

En revanche, certaines coutumes anciennes qui étaient bien dans la ligne de l'esprit religieux de nos gens ont été remplacées par des usages d'inspiration différente, et cela est un indice inquiétant de l'évolution des esprits. Ainsi, la distribution des étrennes par Santa Claus ou Père Noël, au lieu du traditionnel Enfant Jésus. J'avoue ma vive antipathie pour ce barbon affublé d'une tunique et d'un bonnet rouges, qui est censé nous arriver en droite ligne du Pôle Nord, et ce qui plus est, nous arrive maintenant avec ses neiges et ses glaces aussi factices que son personnage, alors que les feuilles sont encore aux arbres. Qu'on ait spontanément mis au rancart une réalité religieuse essentielle pour la remplacer par un mythe, et un mythe incarné dans un pareil fantoche, cela je n'en reviens pas !

De même de certaines autres coutumes en voie de remplacer dans nos villes d'anciens usages : *l'Hallowe'en* au lieu du mardigras - ridicule pour ridicule, j'aime autant l'ancien qui avait au moins le mérite d'être gai. N'y a-t-il pas jusqu'à la coutume américaine de s'offrir une dinde en hommage à Dieu le jour d'Action de Grâce, qui cherche à s'implanter chez nous ! Cela dénote pour le moins une modification dans le mauvais sens, celui de la stérilisation de ce que nous avons appelé le terreau culturel et spirituel.

N'insistons pas. Il suffit de ce que nous venons de dire pour marquer l'importance au point de vue de l'éducation nationale d'une étude d'ensemble et d'un classement de nos traditions : celles qu'il faut sauver à tout prix parce qu'elles sont liées à notre personnalité profonde et qu'en les abandonnant c'est un peu de nous-mêmes que nous abandonnerions ; et celles qui n'ont qu'une importance secondaire mais dont, à cause de leur valeur d'indice, il faut surveiller l'évolution, non pas tant pour y résister que pour constater dans quel sens évolue le sentiment national <sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Attirons ici l'attention sur l'œuvre magnifique accomplie par les Archives de folklore de l'Université Laval.

[53]

## Les lois

[Retour à la table des matières](#)

La province de Québec est la seule province de la Confédération à se réclamer du Droit romano-français. Les autres provinces, de même que les États-Unis, se rattachent au Droit anglo-saxon, plus exactement peut-être, germanique. Or si l'on veut bien se rappeler d'une part, que le Droit civil, ainsi que l'écrivait un jour M. Maximilien Caron, « règle les rapports des citoyens entre eux... détermine les normes qu'ils doivent observer dans leurs actes extérieurs et sociaux... que les lois qui le renferment sourdent des coutumes d'un peuple, de sa façon de concevoir, de nouer et de dénouer les relations de ses membres » ; d'autre part, qu'une fois établies, les lois deviennent à leur tour les gardiennes des mœurs et des traditions d'une nation et constituent le cadre même où se déroule sa vie sociale, on reconnaîtra l'extrême importance du droit comme valeur nationale, voire comme élément de nationalité. Nos ancêtres ont très bien compris cela. Dès le lendemain de la conquête, ils ont entrepris de se faire rendre l'exercice de leurs lois françaises et ont ensuite continué opiniâtrement la lutte tant qu'ils les ont cru menacées.

On dirait cependant qu'aujourd'hui nos compatriotes ne se font plus la même haute et impérieuse idée de la valeur nationale de leurs lois françaises. Il ne manque pas d'hommes d'affaires qui, en retour d'avantages matériels, sacrifieraient volontiers tel ou tel chapitre du Code - voire le Code entier. Il ne manque même pas d'avocats pour raisonner sur ce point de la même façon. Comme dans le cas de la culture, de la foi religieuse, des traditions, ils sont extrêmement clairsemés, même dans la classe instruite, ceux qui peuvent donner toutes les raisons pour lesquelles nous devons nous attacher à nos lois et, aujourd'hui comme autrefois, les défendre.

Et pourtant sur ce point nous ne sommes pas aussi complètement que sur bien d'autres démunis de toute étude d'ensemble appropriée à l'éducation de la jeunesse et du public. Plusieurs [54] grands ouvrages de Droit et d'histoire du Droit ont déjà été publiés chez nous - ouvra-

ges accessibles aux spécialistes, mais aussi à tout homme de culture - et d'où un éducateur peut tirer de nombreux et solides arguments en faveur de nos lois. En outre nous possédons une brochure rédigée il y a déjà longtemps par l'un des maîtres de la pensée et de la science juridiques chez nous, M. Antonio Perrault, dans le dessein exprès de mettre en pleine lumière l'importance nationale de notre Droit civil <sup>9</sup>. À quiconque se donne la peine de la parcourir, cette brochure fournit tous les arguments utilisables « pour la défense de nos lois françaises ». Qu'il nous suffise, pour donner quelque idée de sa valeur, d'en transcrire ici le sommaire : Lois françaises, élément de notre nationalité, cause de notre survivance. Le Droit, ses caractéristiques, son importance, ses bases. Le Droit manifesté dans les lois - Les Canadiens français, peuple distinct, ont-ils leurs lois propres ? Le Droit canadien emprunté à l'Europe - Droit franco-romain - Droit anglo-saxon - *Common Law*. Parallèle entre le Droit franco-romain et le Droit anglo-saxon. Le Droit franco-romain dans le Québec - son évolution - garanties constitutionnelles. Le Droit anglo-saxon dans les autres provinces du Canada. Le Droit anglo-saxon et la province de Québec. Unification des lois canadiennes - faits qui la favorisent - moyens de l'éviter.

Telle quelle, cette brochure représente donc déjà un précieux instrument de travail. Il serait peut-être cependant nécessaire, pour donner du grand sujet qu'elle traite une intelligence plus pratique, d'y apporter certains compléments. Par exemple, nous croirions utile de pousser le parallèle amorcé par M. Perrault entre notre Droit civil et le Droit coutumier anglais (*Common Law*), en faisant ressortir les dissemblances profondes des deux conceptions juridiques touchant des traditions aussi fondamentales que le mariage, la famille, la propriété, etc., et en montrant que ces dissemblances sont l'expression juridique de la différence de conception philosophique chez les deux peuples.

[55]

Tout jeune homme qui sort de nos écoles supérieures devrait être convaincu de l'importance des lois dans l'héritage national. C'est à cette condition que nous pourrions les conserver.

---

<sup>9</sup> Antonio Perrault, *Pour la défense de nos lois françaises*. Bibliothèque de l'Action française, 1919.

\*  
\* \*

Notons cependant en guise de conclusion à cette étude et à celles qui précèdent que de telles convictions ne peuvent germer dans les esprits et atteindre à leur pleine vigueur que si l'on s'attache à donner de toutes les valeurs nationales une vue complète et synthétique, donc que si on les montre liées les unes aux autres, se complétant et se renforçant les unes les autres. Exalter par exemple la valeur de nos lois françaises, sans donner une idée correspondante de la culture que ces lois elles-mêmes supposent, des traditions dont elles ne sont bien souvent que l'expression juridique, de la doctrine religieuse dont elles sont largement inspirées, c'est en somme gâcher le sujet. L'homme est une synthèse.

[56]

[57]

INVITATION À L'ÉTUDE

# Deuxième partie

## L'INTERPRÉTATION PRATIQUE DES VALEURS NATIONALES

[Retour à la table des matières](#)

[58]

[59]

**Deuxième partie :**  
**L'interprétation pratique des valeurs nationales**

**Chapitre IV**

---

**L'enseignement  
de l'histoire**

[Retour à la table des matières](#)

L'éducation nationale ne serait pourtant pas complète si, à de fermes convictions, fruit elles-mêmes d'une claire intelligence des valeurs nationales, elle n'ajoutait pas l'aptitude à les interpréter pratiquement. C'est peut-être le point sur lequel elle a jusqu'ici le plus manqué. Nous savons tous de quelle ferveur patriotique la jeunesse étudiante est, d'une façon générale, animée - ferveur dont il arrive même qu'elle puisse fournir au moins quelques-unes des raisons. Mais nous savons tous aussi avec quelle rapidité cette ferveur se refroidit dès que, en contact avec les réalités de la vie, les jeunes constatent leur inaptitude à s'interpréter eux-mêmes en regard de ces réalités. C'est l'explication de l'éphémère durée de tant de mouvements de jeunesse animés d'un bel esprit, mais qui se dispersent dès que se fait sentir le conflit des intérêts personnels et des intérêts nationaux - conflit dont il serait trop long de rappeler ici la genèse, mais qu'engendre et qu'aggrave de jour en jour - et c'est le drame de notre vie - l'organisation actuelle de notre peuple.

Interpréter pratiquement ses convictions nationales, qu'est-ce à dire ? Ceci, que nos compatriotes doivent savoir choisir entre les cinq ou dix manières différentes de remédier à une situation, de régler un problème social ou politique, d'orienter un mouvement, celle qui est le plus conforme aux tendances profondes de notre tempérament et de notre esprit national, donc celle qui est le mieux adaptée aux exigences de notre culture et de notre foi [60] religieuse et qui ainsi se situe le Plus exactement dans la ligne même de nos aspirations nationales et des intérêts supérieurs de la collectivité. C'est dans l'ordre pratique, en effet, que se révèle l'extraordinaire et très dangereuse disparité, d'un individu à l'autre, des normes en vertu desquelles on apprécie toute question, tout problème de portée nationale. Et s'il est impossible de réaliser l'unanimité, nous ne disons pas de la multitude - ce n'est d'ailleurs pas nécessaire - mais des chefs, cela tient évidemment à ce que l'éducation nationale n'a pas su dégager avec assez de vigueur et de précision les règles qui permettent de juger de l'intérêt national. Ainsi, voyons les controverses et querelles autour de l'enseignement de l'anglais, de la réforme des écoles, de l'abandon au gouvernement fédéral de certaines prérogatives provinciales, de l'institution de certaines formes d'assistance sociale - controverses et querelles qui s'éternisent et s'amplifient faute d'avoir dans chaque cas vidé la question et nettement défini les exigences de l'intérêt national sur chacun de ces points.

Eh bien, c'est à cela que nous songions quand nous insistions sur la nécessité d'éveiller chez les jeunes l'aptitude à interpréter pratiquement leurs convictions nationales. Or comment y parvenir, sinon en les familiarisant avec le milieu même où se déroule et où se déroulera leur vie ? Ce milieu, il est a) historique, b) culturel, c) politique et d) économique-social. Voyons cela d'un peu plus près.

\*  
\* \*

Le premier effort doit tendre à communiquer à nos compatriotes le sens de la continuité historique, ou, si on le préfère, le sens de leurs responsabilités personnelles en regard de l'histoire et de ses enseignements.

Cela suppose, il va sans dire, que tous possèdent d'abord une idée exacte de l'importance du « fait français » en Amérique tel qu'on peut l'observer de nos jours, mais aussi tel qu'il a été à toutes les époques



de notre histoire. On est généralement assez bien renseigné sur la pensée politique et religieuse qui a présidé à la naissance et à l'expansion de notre peuple, et sur les hommes qui l'ont inscrite dans les faits : explorateurs, découvreurs, fondateurs, [61 missionnaires, pionniers de toutes classes qui ont risqué l'aventure de l'émigration américaine et jeté les fondements du Nouveau Monde. Apprécie-t-on avec autant de justesse l'ampleur de leurs réalisations ?

« Pensons-nous quelquefois que, pendant cent cinquante ans, sur ce continent, le fait français tint la première place, y fut le fait principal ? Songeons-nous que l'entreprise coloniale la plus audacieuse, la plus grandiose, ne s'est pas développée entre les Alléghanys et l'Atlantique, mais sur les bords du Saint-Laurent et au cœur de l'immensité américaine ? Songeons-nous que, dans toute l'Histoire coloniale, l'on ne trouverait nulle part, pas même dans l'Afrique contemporaine, une oeuvre comparable, pour la puissance et l'ampleur du dessein, à l'empire français d'Amérique ? Pour trouver un parallèle à cette création jaillie du cerveau d'un intendant de la Nouvelle-France, il faudrait remonter jusqu'à l'effort du petit Portugal du quinzième et du seizième siècle. Encore l'empire portugais, fait de pièces de rapports, de colonies disséminées, garde-t-il l'on ne sait quel aspect chaotique, tandis que l'empire de Talon, rattaché à l'artère laurentienne, puis à la charnière des grands lacs, figure une entité continue, harmonieuse, l'oeuvre à la fois la plus organique et la plus majestueuse qu'un colonial a peut-être jamais tentée. J'ajoute même, en passant que si, aujourd'hui, il existe encore un grand Canada, nous le devons à ce même intendant qui, avec son esprit géométrique, l'avait conçu et bâti si musclé, si solidement articulé à une géographie, que, dans la suite, aucune convention diplomatique, aucune convoitise américaine n'ont pu entièrement le briser. » <sup>10</sup>

Or le fait français n'est pas disparu avec la cession du pays à l'Angleterre. Pour des raisons évidentes, il a été ralenti, bousculé dans son expansion colonisatrice ; il ne l'a pas été dans son expansion humaine. Et c'est l'histoire de cent cinquante ans de luttes politiques qu'il faudrait résumer ici. Notons seulement que les Canadiens français repré-

---

<sup>10</sup> Chan. Lionel GROULX, Notre mystique nationale, p. 3. -Voir aussi du même auteur : Notre grande aventure : l'Empire français en Amérique du Nord, de 1535 à 1760. Éditions Fides, 1959.

sentent encore à l'heure actuelle environ 30% de la population totale du pays, que si l'on décompose [62] celle-ci selon ses origines ethniques, ils forment le groupe homogène le plus nombreux et qu'ils sont présents autant dire sur tous les points de l'ancien empire français. Les cinq millions de fils des pionniers du Nouveau Monde constituent aujourd'hui un « fait de masse » qui sera, quand il le voudra sérieusement, une force sociale et politique avec laquelle le Canada, voire l'Amérique entière, devra compter.

À la condition qu'ils le veuillent et donc qu'ils recouvrent le sens de la continuité historique dont nous parlions plus haut.

Le passé oblige le plus humble comme le plus grand, et comme fils d'une certaine nationalité, nous n'avons pas de sort à subir, mais une histoire à continuer. Que les conditions soient changées et changent de jour en jour, dans lesquelles cette histoire se poursuit, quoi à la fois de plus évident et de plus nécessaire à comprendre. Mais les raisons demeurent que nous avons toujours eues de ne pas changer, nous qui continuons l'histoire, qui sommes l'histoire elle-même. Ces raisons, elles sont inscrites dans la fibre même de notre personnalité. Nos attitudes d'aujourd'hui doivent être la suite naturelle et comme la conséquence d'un passe qui, d'un seul coup, a ouvert devant nous toute la voie.

Lorsque, sur le promontoire de Gaspé, Jacques Cartier plantait une croix aux armes de France, il déterminait, pourrait-on dire, avant même qu'il ne fût appelé à l'existence, le double caractère catholique et français du peuple qui devait un jour réaliser ce geste symbolique. Puis les fondateurs et les explorateurs sont venus qui, de Québec et Ville-Marie jusqu'aux Rocheuses et aux bouches du Mississipi, ont répété le même geste. Les hommes de la première heure, soldats, laboureurs et missionnaires, marchant sur les traces des découvreurs et comme dans l'ombre de leur esprit, continuaient déjà une histoire. Ils posaient des actes que le passé en quelque sorte appelait et dont les conséquences devaient se répercuter dans le temps, d'une génération à l'autre, et jusqu'à nous.

Nos ancêtres du lendemain de la conquête, défricheurs et terriens, sans grande fortune et sans grande culture, ont compris cela. À leur tour, ils ont accompli des gestes décisifs. Es auraient pu s'évader

d'eux-mêmes, abdiquer. Mais ils avaient leur propre conception de la vie, et en choisissant de vivre comme groupe [63] distinct, ils nous ont indiqué, sinon imposé une attitude. Ils n'ont pas cru - et c'est ce qui nous éclaire sur leur sens pratique du devoir national - que la valeur d'un peuple s'appréciât uniquement au volume de ses biens matériels ; ils ont pensé au contraire qu'il existe d'autres normes d'appréciation : la richesse de son patrimoine culturel et moral, l'apport qu'il représente dans l'humanité. En embrassant un rude devoir, ils se sont confiés à l'avenir et au jugement de l'histoire.

Sans doute les collectivités, pas plus que les individus, ne sont assujetties aux lois d'un fatalisme sans miséricorde. Et c'est ce qui à leur égard autorise à la fois les plus vives inquiétudes et les plus hautes espérances. Mais comme les individus, elles doivent, sous peine de sombrer dans le désordre, se conformer aux exigences d'une certaine logique, dérouler leur vie selon les lignes du plan initial. La première orientation reçue, « le poids total des origines », disait Maurras, décide de la courbe de leur existence. Elles ont une vocation qu'elles ne sauraient sans risque grave fausser ou modifier, « car, ainsi que l'écrit Henri Massis, « l'histoire d'un peuple n'est pas simplement une suite de faits qui se succèdent dans le temps, c'est aussi une suite d'idées qui s'enchaînent et s'inscrivent au plus profond des âmes. Il faut qu'une pensée, qu'un principe y circulent qui se développent à travers les événements et leur donnent un sens ».

Voilà suffisamment indiqué, pensons-nous, ce que nous entendons par sens de la continuité historique. Nos ancêtres l'ont possédé. Aussi bien une pensée politique précise et ferme circule tout au long de notre histoire qui, dans l'ordre des réalisations, enregistre d'étape en étape de nouveaux progrès jusqu'à la Confédération. Si depuis lors cette pensée politique ne manifeste plus la même fermeté, semble au contraire se détériorer, cela est dû à deux causes, qu'il faudrait analyser, mais que faute d'espace nous ne pouvons qu'indiquer ici. L'une d'ordre psychologique : un sentiment indu de sécurité ; l'autre, d'ordre économique-social : la désagrégation, sous la poussée de forces extérieures, du vieux régime familial, de l'économie paysanne, et la transformation graduelle de notre peuple en une masse d'employés. Or ces causes agissent toujours et c'est par elles que s'explique notre [64] inaptitude à renouer la pensée politique qui inspire la plus grande partie de notre histoire.

Nous contribuerons à en enrayer l'action si nous parvenons à restituer aux générations présentes le sens de la continuité historique que possédaient nos ancêtres - et qui n'est autre en somme que la fierté, une fierté de bon aloi, donc éclairée, intelligente, de ce que l'on est, de ce que l'on représente, en soi-même et dans ses antécédents. Le passé n'a de sens qu'en ce qu'il fonde le présent et prépare l'avenir. Entre ces deux pôles d'une même histoire, entre le passé et l'avenir, le présent est une étape et nous sommes, nous, des continuateurs. Cesser d'envier les autres, qui ne sont bien souvent ni plus grands ni meilleurs, cesser d'imiter qui bien souvent ne mérite pas le sacrifice de notre originalité, rester fidèles à nous-mêmes dans un milieu que modifient sans cesse les événements, recueillir nos hérités ethniques, culturelles et morales, les cultiver, les affiner afin de les transmettre enrichies à nos successeurs : c'est un devoir qui engage chacun d'entre nous, du plus opulent au plus pauvre et du plus grand au plus humble.

Et c'est sur la responsabilité personnelle de chaque individu quel que soit son rang qu'il faut insister ici. Les grandes vedettes, depuis Champlain et Mgr de Laval jusqu'à Lafontaine et Georges-Étienne Cartier, ont fait l'histoire - mais les missionnaires aussi les défricheurs, les coureurs des bois, les colons et les artisans, les pères et mères de famille, la foule des anonymes qui constituent la substance même d'un peuple, pour qui l'histoire s'est faite et sans qui il n'y en aurait même pas eu. A défaut de pouvoir continuer la lignée des grands ancêtres qui un moment donné ont personnifié la pensée et les aspirations de la foule, chacun peut et doit continuer la lignée des humbles à qui les grands ancêtres eux-mêmes doivent d'avoir nommément pris place dans l'histoire.

Or pour dégager les leçons de l'histoire, faire ressortir la responsabilité qu'elle impose à chacun d'entre nous, il n'est pas nécessaire heureusement d'entreprendre, à proprement parler, de nouvelles études. Ce domaine a été exploré, travaillé. Il suffit de dépouiller les travaux de nos grands historiens, notamment de M. le chanoine Groulx, pour découvrir tout ce qu'il est nécessaire non seulement d'apprendre - les grands faits du passé valent par [65] les leçons qui s'en dégagent -

mais de communiquer à la jeunesse - c'est l'esprit qui compte - pour lui rendre le sens de ses responsabilités personnelles vis-à-vis de ceux qui l'ont précédée et de ceux qui la suivront.

[66]

[67]

**Deuxième partie :**  
**L'interprétation pratique des valeurs nationales**

**Chapitre V**

---

**Le milieu culturel**

[Retour à la table des matières](#)

Donc vivre le présent à la lumière du passé. C'est en effet dans le présent que se déroule notre existence, c'est par l'action sur le présent que se continue une histoire et par suite c'est à se guider dans le présent que l'homme doit être dressé. Or le présent n'est pas simple : il est divers, de la diversité même des manifestations de la vie. C'est un fourmillement d'énergies contradictoires, d'influences réciproques, d'actions et de réactions que chacun, par le fait même qu'il vit, pense et agit, tend à rectifier, à unifier, à orienter selon l'élan de sa propre personnalité. Bref, le présent est une mêlée, une lutte dont triomphent en définitive les plus aguerris. Et, encore une fois, c'est à se guider dans cet enchevêtrement, à traverser cette mêlée sans rien abandonner de son identité propre, rien sacrifier de son originalité, au contraire en en marquant son milieu et son moment, que l'homme doit être dressé.

Son action sera donc double : négative, quand il cherche à se protéger contre les influences de son milieu ; positive, quand il s'efforce de modifier ce milieu dans le sens de sa personnalité, c'est-à-dire à le doter d'œuvres et d'institutions marquées à son cachet, à son esprit. Mais les deux se tiennent et sont également nécessaires.

Connaissons-nous suffisamment le milieu culturel dans lequel nous vivons ? Nous savons que la culture est un phénomène vivant, donc dynamique, que les diverses cultures qui se partagent l'humanité s'influencent réciproquement et qu'entre elles des échanges [68] sont désirables, sont même jusqu'à un certain point condition d'enrichissement, de progrès ; nous savons que les Anglo-Canadiens et les Américains ont leur culture propre, d'origine, d'inspiration et de caractéristiques différentes de la nôtre ; qu'ils l'expriment en des œuvres de plus en plus diversifiées et puissantes ; nous savons qu'entre leur culture et la nôtre certains échanges sont possibles et peuvent nous être mutuellement d'un grand profit. Mais là à peu près s'arrête notre savoir - trop imprécis par conséquent pour avoir la moindre valeur pratique.

Quelle est l'origine et l'inspiration philosophique et sociologique, quelles sont les caractéristiques de la culture anglo-américaine ; dans quel sens évolue-t-elle, quelles sont ses manifestations les plus caractéristiques ; de quelles conceptions particulières de la vie issues elles-mêmes de la culture, ces manifestations sont-elles l'expression ; dans quelle mesure et dans quel sens tend-elle à influencer notre propre culture ; que pouvons-nous accepter d'elle sans risque, voire comme un enrichissement ; que ne pouvons-nous pas accepter sans danger grave pour nos propres valeurs culturelles ? Autant de questions auxquelles bien peu d'entre nous sont à l'heure actuelle en état d'apporter une réponse satisfaisante. Et pourtant comment échapper à l'influence décisive, totale d'une culture qui a de son côté toutes les puissances d'action, si nous ne savons l'analyser, la démonter en ses éléments constitutifs et faire avec la nôtre les comparaisons qui emportent le jugement. Il est bien beau de dénoncer l'anglicisme et l'américanisme, mais où et comment se manifestent-ils dans notre vie et comment en reconnaître avec exactitude les manifestations les plus dangereuses pour notre propre identité culturelle et nationale ?

L'étude comparative des deux cultures française et anglo-saxonne dont nous avons parlé dans notre premier chapitre nous serait ici d'un précieux secours. Elle servirait de base à l'étude du milieu culturel. Mais elle ne suffirait pourtant pas en elle-même. Elle éclairerait la voie principale, fournirait les idées maîtresses sur lesquelles fonder les études supplémentaires indispensables à l'interprétation exacte des multiples problèmes que nos contacts quotidiens avec une culture concurrente posent à l'attention de tous, et en particulier des chefs so-

ciaux et nationaux, [69] Les grandes traditions culturelles anglo-canadiennes et américaines : la langue anglaise, le protestantisme, les lois, ne sont pas les plus redoutables. En fait, elles se dénoncent en quelque sorte par elles-mêmes en établissant sans équivoque possible la différence qui existe entre les deux peuples. Par delà ces grandes traditions, par delà la culture elle-même dans sa complexité sociologique, il faudrait atteindre et dégager les conceptions juridiques, politiques, sociales qui en découlent et qui s'expriment dans les institutions, les mœurs, les mille et une manières d'extérioriser sa pensée et sa culture - conceptions d'autant plus redoutables que, moins intelligibles à la multitude, elles s'insinuent dans nos mœurs et nos habitudes de vie en quelque sorte à notre insu, se présentent même comme susceptibles d'améliorer nos propres conditions de vie. Jugeons par exemple de ce qu'il adviendrait de notre groupe si nous acceptions comme idée directrice de notre politique économique et sociale la conception américaine du niveau de vie, de l'organisation sociale, de la famille, de la paysannerie, de l'éducation. En moins de trois générations, les valeurs nationales pour lesquelles nos ancêtres ont combattu disparaîtraient, faute d'esprits où s'incarner.

Remarquons-le, en effet, nous sommes beaucoup plus exposés à l'assimilation sur le terrain social, par la désagrégation lente de nos institutions traditionnelles et la transformation de nos mœurs que nous ne le sommes sur le plan politique où s'opposent pourtant ouvertement, et parfois avec violence, les deux cultures. En fait, la détérioration sournoise et graduelle de nos coutumes, de nos mœurs et de nos institutions sociales nous place peu à peu dans la situation d'une armée qui tiendrait vaillamment le coup sur la ligne de feu, mais dont les positions arrière seraient minées et détruites par des bombardements aériens, des volées de parachutistes, de constantes infiltrations ennemies. Nous ne tiendrons et n'aurons de raisons de tenir sur le front politique que si nos positions économiques et sociales sont elles-mêmes suffisamment fermes.

Et pourtant, préservation d'une culture, d'une pensée nationale, ne veut pas dire repliement sur soi-même, rupture avec l'extérieur, refus de tout ce qui vient de l'étranger. Toute culture nationale, si elle veut éviter l'autostérilisation, l'extinction par [70] asphyxie, doit s'ouvrir sur le monde, déboucher elle-même dans un large humanisme. Tout n'est pas à rejeter dans la culture anglo-saxonne et américaine. Des



emprunts peuvent être désirables. Mais quels emprunts ? Il est extrêmement difficile en pareille matière de formuler une règle générale, si ce n'est celle-ci que rien ne doit être emprunté sans un attentif examen préalable. Car en pareille matière, le moindre détail porte loin. Nous pourrions, par exemple, accepter certaines techniques commerciales, industrielles, voire scientifiques, pourvu - et c'est la condition à ne jamais perdre de vue - que l'application de ces techniques n'entraîne pas une réadaptation humaine qui supposerait une conception différente de la vie sociale, de la vie politique, voire de la vie tout court. Ainsi l'idée bien américaine de la grande ferme mécanisée et spécialisée, conçue d'abord en vue du plus haut rendement financier, ne saurait être préconisée chez nous sans risque sérieux pour un groupement social que nous avons le plus haut intérêt à sauvegarder : la paysannerie. En fait, il faut nous rappeler qu'un peuple vivant, qui possède une culture vivante, c'est-à-dire portant en elle-même le principe de sa propre conservation, de son propre épanouissement, n'emprunte rien qu'il ne repense, donc ne recrée pour son propre compte. Et cela condamne sans retour la pratique si répandue chez nous de tenir les yeux fixés sur l'étranger, de lui emprunter ses initiatives, de l'imiter dans ses mouvements, de calquer notre vie sur la sienne. Un peuple qui imite est nécessairement toujours en retard, et un peuple en retard perd confiance en la fécondité de sa propre culture, en lui-même. Or nous savons le sort habituel des peuples qui doutent d'eux-mêmes.

De ce qui précède nous devons conclure que nous ne possédons pas à l'heure actuelle ce qu'il faut pour juger de l'exacte nature et de la juste étendue à la fois des dangers et des avantages de notre situation dans le milieu culturel canado-américain ; que nous ne possédons même pas ce qu'il faut - et ceux qui ont quelque expérience des milieux anglo-canadiens savent que tel est aussi le cas chez eux - pour faire triompher une politique de bonne entente ne comportant aucun risque pour nous et vraiment avantageuse pour le pays. L'union des deux cultures, si nécessaire, n'en reste et n'en restera pas moins toujours un mariage de raison. Elle se réalisera, non par l'union des sentiments, mais par l'accord [71] des esprits, c'est-à-dire lorsque, de part et d'autre, on pourra définir exactement ses positions en apportant la justification rationnelle et de ses exigences et de ses concessions.

Études, recherches, en toute objectivité et rigueur d'esprit : telle est encore ici la tâche qui s'impose.

[72]

[73]

**Deuxième partie :**  
**L'interprétation pratique des valeurs nationales**

**Chapitre VI**

---

**Le milieu politique**

[Retour à la table des matières](#)

L'étude devrait porter ici sur deux points principaux : a) les institutions politiques, leur caractère et leur fonctionnement ; b) le régime constitutionnel, les droits et les devoirs qui en découlent pour le citoyen. Elle serait naturellement conduite, du point de vue qui nous occupe en ce moment, savoir : la conservation et la fructification de nos valeurs nationales. Elle s'efforcerait donc de mettre en lumière ce qui, dans l'inspiration et le mécanisme des institutions et du régime politique, est de nature soit à favoriser, soit à contrarier ces valeurs.

\*  
\* \*

Or ni la culture, ni la religion, encore moins, il va sans dire, les valeurs qui en découlent, les traditions et les lois civiles, n'ont de préférence pour un type ou pour un autre d'institution ou de régime politiques. À deux conditions cependant : qu'institution et régime assurent les libertés essentielles de l'homme et du citoyen et procèdent d'une saine conception de l'ordre, c'est-à-dire reconnaissent en théorie et en pratique la véritable hiérarchie des valeurs humaines. C'est donc, en définitive, au double point de vue libertés à sauvegarder et conception de l'ordre humain que l'étude que nous avons ici en vue se placerait

pour juger notre milieu politique, en apprécier l'esprit et les tendances et, au besoin, suggérer les réformes à y apporter.

[74]

« Les institutions corrompent les hommes », a-t-on dit. Et c'est juste. Mais les conditions étant changées, elles peuvent aussi les bonifier. Expression concrète d'une pensée, d'une doctrine, d'une culture, en dernière analyse, d'une conception de la vie, les institutions, dans une large mesure, créent l'atmosphère, le climat psychologique, culturel, voire moral d'un pays, d'une société. Elles exercent ainsi sur les esprits, du seul fait de leur présence, une action d'autant plus pénétrante qu'il n'est pas à la portée de la multitude de la déceler et si nécessaire d'y résister. C'est pourquoi les institutions les plus propres à assurer le bonheur et le progrès d'un peuple civilisé sont celles qu'il se donne lui-même de sa propre initiative, de son propre élan, qu'il façonne en quelque sorte à son image, comme une projection de son esprit. Démocratique, aristocratique, autoritaire : le type importe peu pourvu, encore une fois, que soient respectées les exigences fondamentales de la personne et de l'ordre humains.

Or le grand malheur de notre existence - et c'est précisément en cela que consiste le malheur des peuples conquis - c'est que nos institutions politiques, économiques, et pour une partie juridiques, nous ont été imposées de l'extérieur. Que ce fût un malheur, on l'admettra volontiers si l'on veut bien se rappeler, d'une part, que dans leur inspiration doctrinale et leur psychologie - quel que fût par ailleurs leur mérite intrinsèque - les institutions nouvelles étaient en désaccord, sinon en contradiction avec notre tour d'esprit particulier, nos conceptions traditionnelles de la vie politique et de la vie sociale ; et d'autre part, qu'elles nous étaient imposées à un moment où nous n'étions en état ni de porter sur elles un jugement éclairé, ni de tirer parti de ce qu'elles offrent de bon, ni de résister à ce qu'elles entraînent de mauvais. Nous avons le choix : ou bien accepter ces institutions avec le fonds de culture dont elles sont l'expression, nous mouler en quelque sorte dans le cadre qu'elles dressent à notre action politique et sociale et renoncer à toute vie autonome, donc à notre identité ethnique et culturelle ; ou bien essayer de sauver cette identité tout en nous accommodant le moins mal possible du régime qui nous était imposé. Nos pères ont opté pour cette dernière éventualité. Les circonstances aidant, ils ont réussi assez tôt à reconquérir certaines libertés essentielles : religieu-

ses, civiles, politiques. Restait à bâtir la vie [75] sociale et économique qui, en pratique, assurerait l'exercice fructueux de ces libertés. Problème qu'après deux cents ans nous n'avons pas encore, hélas ! résolu.

L'une des premières conséquences de la conquête fut de nous doter du Droit public anglais. Avec la réforme de 1791, est introduite au pays l'institution centrale du régime britannique : le Parlement.

La monarchie française dont nous étions l'œuvre au Canada n'admettait le Parlement qu'à titre consultatif : le Roi était revêtu de l'autorité suprême. Nous avons donc hérité d'une conception autoritaire, hiérarchisée de la politique, et cette conception qui cadrait avec notre formation religieuse et sociale avait le bon effet de contrecarrer la tendance de notre tempérament à l'individualisme et à l'indiscipline.

Le régime politique anglais procède d'une idée bien différente. Dans son esprit, c'est à la nation qu'appartient *en fait* l'autorité - la nation représentée par le Parlement. Toutes les luttes politiques de la première histoire anglaise tendent à faire triompher cette idée, donc à placer *en fait* le Parlement au-dessus du Roi - luttes qui reçoivent leur couronnement dans la Magna Charta et les grands documents constitutionnels subséquents.

L'institution parlementaire ainsi conçue suppose la liberté du citoyen et donc un régime politique qui, dans son esprit et son fonctionnement, assure cette liberté. D'où la séparation des pouvoirs et la procédure mises en oeuvre pour empêcher le chevauchement des prérogatives et les empiètements. C'est le bon côté du régime.

Mais pour que la nation puisse diriger elle-même sa vie politique, il faut qu'elle ait l'occasion d'exprimer ses vues et donc que le citoyen soit entendu, voire consulté. Dans son fonctionnement, le régime entraîne ainsi la formation de groupes selon les courants d'idées qui, un moment donné, partagent l'opinion. C'est l'origine des partis, inséparables du régime parlementaire. Enfin, pour assurer, d'une part, le renouvellement périodique de la représentation et, d'autre part, la stabilité maximum du gouvernement, il faut recourir à une procédure, à des moyens de propagande qui, en pratique, tendent à conférer un caractère de permanence aux [76] partis, et ainsi à entretenir la division à l'état chronique au sein même de la nation. C'est le point faible du régime.

Fait très important à noter du point de vue qui nous occupe : le parlementarisme n'a pas produit en dehors des pays anglo-saxons les bons résultats qu'on en attendait. Peut-être devrions-nous même restreindre encore, et dire : en dehors de l'Angleterre. Car le parlementarisme américain, par exemple, diffère sensiblement du régime anglais. Le Président jouit d'un droit de veto et n'est pas responsable aux Chambres. Il est donc revêtu d'une autorité bien supérieure à celle du souverain britannique - autorité qui tempère dans la même mesure celle du Parlement. Et comme exemples d'expériences plus ou moins heureuses du parlementarisme en dehors de l'Angleterre, nous pourrions citer le cas de l'Italie d'avant le fascisme et surtout de la IIIe et de la IVe République française. Faut-il en conclure que le parlementarisme anglais, pas plus que les institutions politiques des autres pays, n'étaient un article d'exportation, et que seul peut en tirer le plus grand bénéfice, c'est-à-dire en assurer le fonctionnement au profit de la nation, le peuple qui l'a engendré dans son esprit ? Il n'y aurait rien d'étonnant à cela.

Nous aimons à redire que nos compatriotes se sont vite familiarisés avec le maniement des institutions parlementaires, en ont même si bien compris le mécanisme que leur action aurait favorisé l'évolution du régime en Angleterre même et dans l'Empire. C'est un titre de gloire comme un autre, et qui témoigne de la vive intelligence et de la souplesse de nos chefs politiques. Mais il convient de distinguer entre l'aptitude à manier certaines institutions et l'utilisation rationnelle d'un régime. Nous avons incontestablement plus que tout autre peuple souffert des mauvais effets du parlementarisme. Et cela d'autant plus que, peuple minoritaire, maître ni de sa vie économique, ni pendant longtemps de sa vie politique, et aujourd'hui encore ne jouissant que d'une autonomie limitée et au surplus partagée, nous avons dû essayer de réaliser nos aspirations nationales par le truchement d'institutions conçues et conduites dans un esprit différent du nôtre.

Et pourtant le régime en lui-même a du bon. Il a du bon précisé-ment en ceci qu'il suppose, comme nous l'avons noté, la liberté du citoyen et qu'en lui laissant l'initiative politique il fait [77] porter sur lui la responsabilité du sort de la nation entière. Il tend donc à cultiver deux vertus politiques de première grandeur : le sens de la liberté et le sens des responsabilités collectives.

Pour que ce régime fonctionne vraiment au bénéfice de la nation, que faut-il donc en pratique ? Deux choses apparemment : 1) un esprit national assez vigoureux pour dominer en toutes circonstances l'attachement aux partis ; 2) une organisation sociale qui filtre en quelque sorte l'influence de la masse et aussi conjure les mauvais effets des divisions que le fonctionnement du régime entraîne au sein de la nation.

Les Anglais, créateurs du parlementarisme, réunissent ces deux conditions. Ils possèdent un esprit national puissant et identique à lui-même d'une génération à l'autre. Certains grands faits de leur histoire sont là pour l'attester ; et ils en donnent encore la preuve tous les jours. Mais la légendaire continuité de la politique anglaise dans le temps et dans l'espace, en dépit des bouleversements de toutes sortes qui peuvent survenir à un moment ou à un autre chez eux ou hors de chez eux, en est encore la preuve d'ensemble la plus évidente et la plus impressionnante. « La religion de l'Angleterre, dit Hilaire Belloc, ce n'est pas le protestantisme, c'est le patriotisme. »

Ils possèdent aussi une organisation sociale appropriée à leur régime politique. C'est le moment de rappeler l'une des grandes caractéristiques de l'Angleterre de tous les temps : son organisation aristocratique. Ce n'est qu'au début du siècle actuel que l'Angleterre en vint au suffrage universel, donc longtemps après les autres puissances dites démocratiques. Au surplus, alors que sous prétexte d'instaurer largement la démocratie, les autres nations ou rompaient violemment avec leur régime antérieur et détruisaient leur aristocratie, ou prenaient des mesures rigoureuses pour prévenir la formation chez eux d'une classe aristocratique, l'Angleterre, traditionaliste (autre manifestation de son esprit national) généralisait le suffrage sans affaiblir son aristocratie - de sorte que son régime politique devenait populaire sans devenir égalitaire.

Or l'aristocratie anglaise est une vaste et puissante école de formation politique. C'est dans son sein que sont apparues et se sont épanouies les fortes traditions sociales et politiques qui sont le grand secret de la puissance anglaise ; c'est dans ses rangs, [78] autant dire à l'exclusion de toute autre classe sociale, qu'à venir jusqu'en ces toutes dernières années se sont recrutés les chefs politiques et que se recrutent encore aujourd'hui les hauts fonctionnaires, les grands administrateurs qui, dans les services de l'État, à l'intérieur et à l'extérieur, assu-

rent la continuité de la politique anglaise en dépit de la succession et des tendances variables des partis. Dépouillée de son aristocratie traditionnelle, l'Angleterre conserverait-elle longtemps sa puissance politique ? Livré entièrement au jeu des partis populaires sans le contre-poids d'une aristocratie qui occupe les positions-clefs de la vie sociale et de la vie politique, le parlementarisme continuerait-il à produire en Angleterre même les bons résultats qu'on se plaît à lui attribuer ? Il y a certes lieu de se le demander.

Comme toutes les œuvres humaines, les institutions politiques sont perfectibles ; fruit du génie d'un peuple, elles ne conviennent pas nécessairement à tous les peuples. Nous souhaiterions donc que les prochaines générations n'acceptent pas nécessairement comme les plus parfaites et les mieux adaptées à notre tempérament et à nos besoins les institutions que le jeu des événements nous a un moment donné imposées, et que, sans vouloir à tout prix les rejeter ou les bouleverser, elles soient disposées à les étudier plus attentivement et dans leur esprit et dans leur fonctionnement et à tenter au besoin certains efforts pour les ajuster aux exigences particulières et d'ailleurs changeantes de notre milieu. Mais pour communiquer aux jeunes générations ce tour d'esprit, il faudrait déjà que l'étude soit faite, à la lumière de la sociologie et de l'histoire, du parlementarisme chez nous et hors de chez nous, en Angleterre sa patrie d'origine où il a brillé et brille encore de son plus vif éclat et en tel et tel autre pays où ses résultats ont été moins uniformément acceptables. Conserver l'institution pour ce qu'elle a de politiquement, voire d'humainement sain, mais créer un milieu où elle s'épanouirait surtout par ses bons côtés.

Une force sociale comparable à la vieille aristocratie anglaise, avec ses privilèges et ses castes, est sans doute inimaginable dans nos régimes égalitaires. De plus, peuple catholique, nous ne saurions admettre une aristocratie fondée sur ce principe que « la richesse est la mesure de toute perfection ». Et pourtant, nous [79] avons besoin d'un classement, d'une hiérarchie des forces sociales. Et cela pose le grave problème de l'élite.

Une élite n'est agissante et forte que si elle est d'abord libre. Or l'une des constatations les plus troublantes que nous puissions faire chez nous, c'est que l'état des esprits et des choses est devenu tel que les classes d'élite ne peuvent plus sans une sorte d'héroïsme s'acquitter de leurs fonctions dans cet esprit de dévouement à la chose publique



qui leur donnerait véritablement leur caractère d'élite. Il y a conflit chronique entre leur devoir ainsi entendu et leur intérêt particulier, davantage, entre leur devoir public d'hommes constitués en autorité dans un domaine ou dans un autre, et leur devoir particulier d'hommes chargés d'œuvres ou de famille, par exemple. Pour parler librement en marge de la politique ou des grandes affaires, il faut ou bien être indépendant de fortune ou bien risquer pour soi-même et pour les siens de dures éventualités. Dans ces conditions, nous ne voyons pas qu'un peuple, même un peuple comme le nôtre, qui a tant besoin de l'action vive et efficace de ses dirigeants, puisse compter sur eux, du moins dans le cours ordinaire de la vie. Il faut l'éclat, l'angoisse des grands moments, alors que rien ne répondant plus de rien, tout est devenu risque, pour que l'intérêt supérieur, l'instinct de conservation l'emporte dans les esprits, et que les chefs consentent à assumer pleinement leurs responsabilités. Et c'est une des raisons pour lesquelles ce qu'on a appelé le nationalisme canadien-français, et qui n'est la plupart du temps qu'une poussée de l'instinct patriotique, s'éveille et s'agite aux époques de crise, mais s'anémie et disparaît aux époques de prospérité.

Pour remettre l'élite en état d'exercer efficacement son influence, que faudrait-il entreprendre ? D'abord raviver son esprit national, l'éclairer sur ses propres devoirs et responsabilités et fortifier en elle la volonté de s'en acquitter - car malgré tout, il ne faut pas l'oublier, c'est toujours un peu par ignorance ou avec son consentement qu'une élite déchoit de son rôle. Des convictions solides, éclairées, un esprit public vigoureux sont la première condition de sa liberté. - Question d'éducation. En second lieu, une organisation sociale qui fasse sa place à l'élite, puis un réaménagement du suffrage et de la représentation politique qui mette les titulaires des grandes fonctions sociales à l'abri des pressions [80] intempestives, écarte tout danger de conflit entre leurs devoirs publics et leurs intérêts particuliers, et leur facilite l'accès des hautes sphères administratives et politiques.

Quelle serait cette organisation sociale ? comment seraient aménagés le suffrage et la représentation ? Ce sont précisément deux données du grand problème que notre monde en pleine révolution devra résoudre s'il veut assurer à toutes les classes de la société les avantages des progrès modernes, sans porter atteinte à leurs libertés essentielles - problème auquel, comme petit peuple, comme peuple minoritaire, nous sommes plus intéressés que tous autres, et vers lequel par

conséquent il faut orienter l'esprit des hommes d'études, ceux d'aujourd'hui et de demain.

\*  
\* \*

Notre statut constitutionnel est infiniment complexe -certainement l'un des plus complexes au monde. Et c'est une des raisons pour lesquelles il est si difficile au citoyen ordinaire de se définir à lui-même ses droits et ses devoirs. Ce statut est double : a) le citoyen canadien-français dans la Confédération canadienne ; b) le citoyen canadien dans le Commonwealth des nations britanniques. Nous pourrions même ajouter : le citoyen de la province de Québec dans le Canada français, mais la mission particulière de la Province, son rôle de foyer principal de la nationalité française en Amérique ne tient pas tant au régime constitutionnel qu'à la situation de fait des Canadiens français.

Provincialisme, canadianisme, impérialisme ; patriotisme canadien, patriotisme canadien-français : véritable enchevêtrement de notions et d'allégeances, et donc extrême difficulté pour le citoyen canadien-français de se guider dans ce labyrinthe s'il n'a une conception à la fois précise et impérieuse de son devoir national et s'il n'interprète constamment son statut actuel à la lumière de l'histoire, car - et c'est le temps ou jamais de le répéter - le passé éclaire le présent.

Depuis 1763, nous avons suivi deux évolutions parallèles : comme citoyens canadiens-français dans l'État canadien, comme citoyens canadiens dans l'Empire - évolutions parallèles dont la première a sans doute dans une grande mesure activé, voire causé [81] la seconde, mais qui sont aujourd'hui arrivées à un degré d'achèvement où elles doivent en quelque sorte s'emboîter l'une dans l'autre si l'on veut que se réalise un idéal qui devrait être commun aux deux éléments de la population : la formation d'une nation canadienne, une dans la diversité et forte de l'union même de deux nationalités et de deux cultures. Eh bien, c'est précisément ici pour le citoyen canadien-français le point critique, le grand problème.

Notre évolution à l'intérieur de l'État canadien a procédé par grandes étapes bien connues de ceux qui ont quelque peu étudié notre problème politique, et qui de l'une à l'autre marquent de nouveaux et importants progrès. À peine plus de dix ans après le Traité de Paris qui nous faisait sans réserve sujets anglais, c'est l'Acte de Québec qui, en

abolissant le Serment du Test et en rétablissant la langue et les lois françaises, équivaut à la reconnaissance par les autorités britanniques elles-mêmes du fait français au Canada. Seize ans plus tard, l'Acte Constitutionnel divise le pays en deux et introduit le régime parlementaire, donnant ainsi au Canada français, comme on a dit, son « billet d'admission dans l'Empire ». Puis ce sont les luttes politiques autour du principe et du fonctionnement du régime parlementaire, les années troublées de 1837 et 1838 et la tentative d'assimilation de 1841. Mais le coup de force est aussitôt suivi d'une réaction : 1842, 1848 et les citoyens canadiens-français ont reconquis leurs libertés et leurs droits. Enfin, 1867, et la Confédération couronne un siècle de luttes persévérantes. Tout au long de cette période, nous l'avons déjà noté d'ailleurs, une pensée politique précise et ferme guide donc nos mouvements : la conquête d'une mesure de plus en plus large de liberté.

Sur le plan impérial, une autre évolution se poursuit dans le même sens. Elle aboutit en 1931 au Statut de Westminster. Inutile d'entrer ici dans les détails. Le fait seul nous intéresse.

Or du point de vue de l'éducation nationale, donc pour la gouverne de notre peuple, en tout temps, mais surtout dans les temps difficiles comme ceux que nous traversons, quel enseignement faut-il tirer de ces faits de l'histoire ? Celui-ci que toute attitude, toute orientation politique qui tendrait à restreindre l'autonomie du Canada dans l'Empire et des Canadiens français dans [82] la Confédération canadienne, à la limiter sur un point ou sur un autre, et par suite, à affaiblir nos positions, irait du même coup à l'encontre de l'évolution naturelle du pays et tendrait à détruire l'œuvre d'un siècle de luttes et de travaux. Pour être logique et fructueuse, notre évolution doit continuer dans le sens du renforcement de l'autonomie du Canada dans l'Empire et des Canadiens français dans la Confédération, donc dans le sens de la décentralisation impériale et fédérale. Dans le premier cas, il est légitime d'espérer qu'elle aboutira éventuellement à l'indépendance complète, en droit et en fait, du Canada ; dans le second, et pour autant que le sort du groupe français est lié à l'autonomie provinciale, du moins à l'autonomie d'une province, elle doit aller aussi loin qu'il est nécessaire pour assurer à ce groupe son libre et complet épanouissement. Accepter, par exemple, sans compensation d'aucune sorte, et cela sous prétexte de hâter l'avènement de la nation canadienne, des réformes constitutionnelles dans le sens de la centralisation, équivaudrait à re-

noncer à l'idée politique qui inspire et guide notre dernier siècle d'histoire, et à une part de la liberté dont nous avons besoin pour organiser notre propre vie nationale.

Tout le problème consiste donc à nous mettre d'accord sur ce qu'est véritablement la Confédération canadienne et l'esprit qui doit l'animer. La nation canadienne, dont tout le monde souhaite l'avènement, ne naîtra pas d'une politique centralisatrice ni de restriction à la liberté de l'un des deux groupes ethniques de la Confédération. Elle naîtra de la pensée des citoyens canadiens, et donc de l'éducation politique qu'ils auront reçue. Or l'idée n'est nullement antinomique d'un peuple canadien-français uni et fort, entièrement maître de ses destinées, vivant pleinement sa vie nationale, exprimant largement sa pensée et sa culture dans les cadres même d'une nation canadienne, elle aussi unie et forte. Seulement, c'est une conception politique très élevée, à laquelle on ne saurait parvenir par la seule considération des intérêts matériels et des situations changeantes de la vie quotidienne. Elle exige de plus hautes et plus larges perspectives. Eh bien, cette haute conception politique, ces vastes perspectives sont les seules, si vraiment la conservation et le plein épanouissement de nos valeurs nationales nous tiennent à cœur, que nous puissions [83] accepter. En dehors d'elles, il n'y a pour nous que confusion et risques.

Ce point capital une fois clarifié, resterait à préciser les devoirs de chacun. D'une part, que devons-nous à nos compatriotes canadiens-français et que devons-nous aux citoyens canadiens d'autre origine et d'autre culture ; d'autre part, que devons-nous à la Province, au Canada, voire au Commonwealth ? Ces deux séries de devoirs ne naissent pas de la même source. Dans le premier cas, ils procèdent de cette règle de charité qui oblige chacun d'entre nous envers son frère, son parent, plutôt qu'envers son voisin ou un simple étranger. Sur un plan élargi, les Canadiens français sont entre eux comme les membres d'une même famille ethnique, culturelle, voire religieuse. Il est dans l'ordre des choses qu'une sympathie particulière les unisse et qu'ils s'entr'aident d'abord, pourvu que cette solidarité s'exerce dans un large esprit de justice pour leur entourage et pour tout le monde.

Quant à nos devoirs envers la Province et envers le Canada, ils sont délimités par la constitution elle-même. l'État fédéral et l'État provincial ont chacun pleine autorité dans les matières de leur juridiction respective, et chacun peut exiger du citoyen l'accomplissement

entier de ses devoirs envers lui. Nos devoirs envers le Canada ne sont donc ni supérieurs, ni inférieurs à nos devoirs envers la Province. Ils sont de même nature et de même rang, mais différenciés par les juridictions respectives de la Province et du pays. La soi-disant hiérarchie des devoirs qui a donné lieu à tant de stériles discussions en ces dernières années semble avoir été imaginée de toutes pièces par ceux qui, dans l'interprétation du régime constitutionnel canadien, croient devoir prendre des positions centralisatrices. Dès lors que, fidèle à la pensée même de la Confédération, on reconnaît le statut réel des provinces et de l'État fédéral, cette soi-disant hiérarchie ne tient plus. Et dans la mesure où la conservation de nos valeurs nationales tient à l'autonomie des provinces, en particulier de la province de Québec, nous avons le devoir non seulement d'exiger le respect de cette autonomie, mais de travailler à la renforcer.

Il importe donc, du point de vue de l'éducation nationale, de définir avec précision le statut des provinces et de l'État central, puis de marquer le plus complètement possible la portée pratique [84] dans le domaine économique et dans le domaine social des juridictions respectives de l'une et de l'autre. Nos compatriotes, en particulier nos classes instruites, se feront une idée nette de leurs devoirs à ce point de vue, et donc se formeront une opinion politique éclairée et saine le jour où on leur aura appris à interpréter pratiquement les juridictions respectives de l'État provincial et de l'État fédéral ; en d'autres termes, le jour où on leur aura appris à en pénétrer le sens, à en mesurer la portée économique, sociale, culturelle. Cela, à notre avis, fait essentiellement partie de notre éducation nationale.

Heureusement, là-dessus nous ne sommes pas entièrement dépourvus d'ouvrages qui peuvent fournir à nos éducateurs quelques-uns au moins des éléments d'une doctrine. Aucun aspect de notre vie nationale peut-être n'a été plus étudié en ces derniers temps. Juristes, historiens, sociologues s'y sont mis presque avec enthousiasme, soutenant tantôt l'un, tantôt l'autre point de vue. Il faudrait dépouiller ces études, en dégager la pensée de fond à la lumière des deux idées qui doivent nous servir de norme d'appréciation de notre régime politique : liberté et ordre humain. Il faudrait aussi les compléter. Si, en effet, l'aspect juridique et historique a été suffisamment exploré, on ne saurait en dire tout à fait autant de l'aspect sociologique. Pourtant, c'est à la fois le plus difficile et à l'heure actuelle le plus important, car, comme

nous l'avons écrit dans un chapitre précédent, nous sommes aujourd'hui beaucoup plus menacés d'assimilation sur le plan social que nous ne le sommes et ne l'avons jamais été sur le plan politique lui-même. Et si la réfection de nos positions sociales ne dépend pas entièrement du régime constitutionnel, elle en dépend toutefois en bonne partie, et toute réforme qui limiterait à ce point de vue notre liberté et nos moyens d'action doit être à sa face même considérée comme aussi dangereuse qu'une restriction à nos libertés et à nos droits politiques eux-mêmes.

Étude : c'est donc encore le mot de la fin. <sup>11</sup>

---

<sup>11</sup> Cf. a) E. Minville, *Le Citoyen canadien-français*. Éditions Fides, 1946. - Appendice I ci-après : Quelques données du problème politique au Canada français.  
b) Rapport de la Commission Tremblay et annexes.

[85]

**Deuxième partie :  
L'interprétation pratique des valeurs nationales**

**Chapitre VII**

---

**Le milieu  
économico-cosial**

[Retour à la table des matières](#)

Comme le milieu culturel et le milieu politique, le milieu économique-social doit être envisagé du point de vue de la conservation et de la fructification de nos valeurs nationales. L'examen porterait ici encore sur deux points principaux : a) les institutions, expression d'une doctrine ; b) la politique économique et sociale inspirée de la même doctrine mais davantage influencée par les faits. Qu'il nous soit permis d'insister un peu, car en aucun autre domaine on n'est plus exposé à céder aux exigences réelles ou apparentes des faits, à perdre de vue la doctrine et la pensée nationales, sacrifiant ainsi sans s'en rendre compte l'essentiel à l'accessoire.

De la vie d'une nation on peut dire ce que Claude Bernard disait de la vie végétale ou animale, savoir, qu'elle est « la réalisation d'une idée ordonnatrice ». Une nation chez qui n'existerait pas une pensée supérieure capable de coordonner et d'ordonner les énergies de la masse ne serait qu'une bande, une sorte de troupeau soumis aux tiraillements de forces contradictoires et chez qui les forces d'ordre elles-mêmes risqueraient de se muer en forces de désagrégation et de dé-

chéance. N'est-ce pas hélas ! un peu le spectacle que, faute d'une pensée nationale suffisamment précise et ferme, nous avons donné au monde en ces dernières années ?

Pour exprimer la même idée d'une autre manière, disons que la vie nationale est une synthèse, et que c'est à cette synthèse qu'il faut sans cesse, si on veut en juger sainement, ramener chacun des [86] éléments dont elle se compose. Autrement on risque de s'égarer, d'aboutir à des remèdes pires que le mal lui-même. Ainsi, par exemple, on parle souvent du problème économique canadien-français. En un sens, on a raison d'isoler pour le mieux comprendre un problème si complexe en soi. Mais cette nécessité même de l'étude et de l'analyse ne va pas sans un certain risque : celui d'induire les esprits à considérer et à traiter comme autonome un problème qui, dans la réalité, fait bloc avec plusieurs autres. Ce qu'il ne faut jamais oublier, c'est que le problème économique, s'il se pose indépendamment du fait national, doit néanmoins à sa liaison, à sa subordination au fait national, le caractère particulier auquel, sciemment ou non, on réfère quand on parle du problème économique canadien-français.

En fait, ce qui existe, c'est un problème canadien-français présentant un aspect économique comme il présente un aspect social, un aspect politique - aspects que l'on ne saurait s'expliquer complètement si on ne les rattache au fait central. Et c'est ici qu'interviennent les valeurs nationales qui ont fait l'objet de nos études antérieures.

Le milieu économique et le milieu social que nous abordons ici simultanément ne ressortissent pourtant pas de la même manière à ces valeurs. Le milieu social doit sa physionomie propre à des institutions dépendantes d'une certaine manière du milieu économique, mais qui en même temps reçoivent directement l'empreinte de la culture, de la foi religieuse, des traditions et des lois : famille, école, paroisse, œuvres d'entraide et d'assistance, etc., partout identiques à elles-mêmes quant à leur origine et à leurs fins, mais marquées d'un milieu à l'autre d'un cachet particulier qui est la note distinctive du groupe ethnique et culturel dont elles sont le produit. Ces institutions sont l'expression concrète, une des formes de la pensée nationale, et à ce titre elles se subordonnent l'économique dans la mesure où celui-ci est nécessaire à leur conservation et à leur épanouissement.



L'économique, au contraire, n'a pas de relation directe avec la culture et les autres valeurs nationales - du moins en ce sens qu'aucune de ces valeurs n'a de préférence pour un type ou pour [87] un autre d'institution ou de régime, pourvu qu'ils soient justes dans leur inspiration doctrinale, et qu'ils répondent à leur fin qui est de servir le bien commun. Une nation ne choisit pas le caractère de ses institutions sociales ; elle le leur donne comme une projection de son esprit du fait même qu'elle vit. Mais elle peut et doit choisir ses institutions économiques - et elle les choisit à la lumière à la fois de sa pensée nationale, elle-même soumise aux exigences supérieures du droit et de la morale, et de sa situation de fait, c'est-à-dire des conditions que le milieu même où elle vit pose à son existence et à son progrès.

Cela suppose deux choses : a) que cette nation a la liberté de choisir son régime économique et donc que son statut politique lui assure cette liberté - et ici apparaît le problème constitutionnel si complexe des juridictions respectives de l'État fédéral et de l'État provincial en matière économique et sociale ; b) qu'elle a elle-même la volonté de se servir de cette liberté et donc que chaque citoyen place la conservation et l'épanouissement des valeurs de civilisation, dont il est le co-héritier et le représentant, au-dessus des préoccupations strictement économiques, qu'il est prêt à s'imposer au besoin certains sacrifices pour l'avancement du groupe ethnique auquel il appartient. Bref, cela suppose que le citoyen est en état, comme nous le disions dans les pages précédentes, de s'interpréter lui-même en regard des faits qui l'entourent, économiques ou autres, de se reconnaître dans le fourmillement des influences contradictoires dont se compose la vie sociale, de se soustraire à leur sujétion et d'adopter en toutes circonstances l'attitude la plus conforme aux intérêts supérieurs, aux aspirations nationales de son groupe ethnique.

C'est en somme ce que nous avons dans l'esprit lorsque naguère nous insistions sur cette idée que, compte tenu des grands principes de droit et de morale qui régissent les sociétés humaines à toutes les époques et sous tous les climats, la politique économique et sociale d'un peuple - c'est-à-dire l'orientation de la multitude et de son activité - se déduit : a) des exigences du milieu physique ; b) des caractéristiques du milieu humain. Cette règle groupe en quelque sorte les trois données fondamentales de l'action économique-sociale : une doctrine sujette elle-même aux [88] exigences supérieures de l'ordre ; un milieu

humain particularisé par sa culture et sa civilisation ; un milieu physique, avec ses exigences et ses virtualités. Et c'est dans la bonne coordination de ces trois données qu'un peuple doit chercher la solution de son problème économique-social, lui-même facteur du problème national. Analysons rapidement chacune de ces données.

\*  
\*   \*

Les hommes de science ont l'habitude de dire que pour dominer les lois naturelles il faut commencer par s'y soumettre. Nous pourrions, nous appropriant cet axiome, dire à notre tour que pour organiser un territoire, il faut commencer par se plier à ses exigences. Cela suppose, il va sans dire, qu'on a pris la peine de l'explorer, de l'étudier à fond, et qu'en possession de toutes les données, on s'applique à les agencer selon la formule la plus propre à produire le maximum de rendement humain. Car - et c'est une première notion doctrinale sur laquelle nous aurons à revenir - c'est en fonction du plus grand bien de la population que les richesses d'un territoire doivent être exploitées, et c'est en fonction des besoins humains que doivent être interprétées leurs exigences et leurs virtualités propres.

Les Canadiens français vivent en grande partie dans la province de Québec - siège et foyer principal de leur nationalité. Comme la province de Québec est la seule où ils forment la majorité de la population et jouissent d'une certaine autonomie politique, elle est de ce fait la seule où il leur soit possible de se donner une organisation économique-sociale conforme à leur esprit et ajustée à leurs aspirations nationales. Dans les autres provinces où ils forment des groupements minoritaires, ils peuvent exiger le respect de leurs droits constitutionnels, mais doivent quant au reste s'accommoder des cadres que dresse la majorité.

Le milieu physique du Québec est donc la première donnée de l'organisation économique et sociale des Canadiens français, et c'est celui-là qu'ils doivent étudier d'abord si vraiment ils tiennent à se doter d'une vie économique marquée à leur cachet, et bien à eux.

[89]

Or connaissons-nous bien notre milieu physique, notre territoire et ses richesses ? Il faut avouer que non, en tout cas que nous ne le

connaissions que sommairement. Où en sont nos études de géographie physique, de géographie économique, de géographie humaine ? Quelles sont les richesses naturelles de la province (principales sources de son activité économique), la nature, l'étendue, les virtualités propres de chacune ? Quel usage en avons-nous fait jusqu'ici et dans quelle mesure cet usage était-il adapté à la fois aux exigences propres de la richesse à exploiter et aux besoins de la population ? Quelle forme, étant donné le climat (caractère saisonnier de la plupart de nos grandes exploitations), la situation géographique et la répartition des ressources (partage du territoire en régions à caractère nettement différencié) et les autres facteurs comme la qualité variable du sol, le régime des eaux, etc., serait le plus propre à assurer la vie et le progrès de la population ? Ce sont des dizaines, voire des centaines de problèmes d'une extrême complexité que soulèvent les questions ci-dessus et d'autres encore que, faute d'espace, nous ne pouvons poser.

Sans doute s'explique-t-on assez bien que nous nous soyons contentés jusqu'ici, d'une connaissance aussi superficielle de notre territoire et de ses ressources. Nous vivons dans un pays neuf et l'exploitation en gros des richesses du sol satisfaisait, du moins donnait l'impression de satisfaire aux besoins. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Les problèmes révélés par la crise de 1930 et qui n'étaient d'ailleurs que la suite de problèmes plus anciens auxquels nous ne nous étions pour ainsi dire pas arrêtés - nous en dirons un mot plus loin ; la guerre et les transformations de toutes sortes qu'elle a déterminées dans notre économie, l'après-guerre et les menaces qui continuent de peser sur le monde, tout cela nous avertit que nous sommes arrivés à un moment de notre évolution économique-sociale où il va nous falloir mettre dans l'organisation de notre vie plus de recherche, plus de savoir et de réflexion que nous n'avons cru devoir en mettre jusqu'ici.

C'est en vue d'amorcer les travaux de cette nature, d'attirer l'attention sur nos problèmes et de provoquer à leur endroit un mouvement de curiosité et d'intérêt que depuis une quinzaine d'années, l'École des Hautes Études commerciales par exemple a mis sur pieds un service de documentation et de recherches dont [90] les travaux et les publications sont aujourd'hui répandus dans tous les milieux <sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Collection des études sur notre milieu : Notre Milieu, l'Agriculture, La Forêt, Montréal économique, Pêche et Chasse.

Mais cela n'est qu'un commencement, une sorte d'introduction au travail qui s'impose. Nous ne pouvons nous contenter de vulgariser ce que nous connaissons déjà. Il importe bien davantage d'apprendre ce que nous ne savons pas. Les études doivent être organisées systématiquement, dans les cadres d'un plan, d'une synthèse soigneusement élaborée et confiées à des spécialistes qui en feront une œuvre. Nous avons le plus grand besoin dans la province de centres d'études et de recherches économiques et de recherches scientifiques, les unes complétant les autres. Les temps que nous vivons, et ceux qui s'annoncent rendent plus pressante que jamais pareille initiative. Les vieilles formules sont dépassées. Il faut les rajeunir, les renouveler, et cela ne s'accomplit pas sans un effort de l'esprit.

\*  
\* \*

Le deuxième facteur du problème économique-social, c'est, avons-nous dit, le milieu humain - facteur le plus important, car c'est à lui que s'ordonnent les autres. Or la province de Québec étant, comme nous l'avons noté déjà, la seule des dix provinces de la Confédération où les Canadiens français forment la majorité et jouissent d'une certaine autonomie politique, le milieu humain québécois représente véritablement pour eux, du point de vue dont nous nous occupons ici, le milieu national, c'est-à-dire celui où ils peuvent organiser leur vie conformément à leur civilisation et à leurs aspirations propres. S'ils ne se prévalent pas de cette prérogative dans la province de Québec, inutile d'espérer qu'ils pourront jamais s'en prévaloir ailleurs.

S'il est vrai que la vie d'une nation - vie politique, sociale, économique - doit être conçue et aménagée de telle manière que cette nation conserve son héritage moral et spirituel, sa culture, [91] ses formes particulières de civilisation et qu'elle s'épanouisse librement dans le sens de ses innéités, il y a donc lieu de se demander quelle forme la vie économique et sociale de la province de Québec devrait prendre pour s'ajuster aux exigences nationales du milieu humain canadien-français. Et il est d'autant plus à propos de s'interroger sur ce point que

---

Collection des études du Service de Documentation et de Recherches : 12 brochures traitant du salaire vital, des structures de l'entreprise, des faillites dans la province de Québec, des tendances occupationnelles, du Grand Nord, des industries manufacturières, etc.

l'expérience - une expérience universelle que confirme notre propre cas - démontre qu'aucun pays ne saurait parvenir à la prospérité économique stable, durable, s'il organise sa vie matérielle au détriment des biens supérieurs d'ordre intellectuel, culturel et moral de la population.

Quelles seront donc les caractéristiques du milieu humain canadien-français de la province de Québec - dont la présence majoritaire, qu'on le veuille ou non, conditionne l'économie générale de la province - auxquelles la politique économique et sociale doit s'adapter ? On en distingue trois principales : l'une qui tient à la personnalité nationale même de la population ; deux autres qui, découlant de la première, tiennent à sa situation de fait comme groupe ethnique et culturel distinct.

1) Notre peuple est catholique, de culture et de droit français. En pratique, cela veut dire que par sa culture même (hiérarchie des valeurs), par sa croyance religieuse (primauté du spirituel), par sa philosophie générale de la vie, il considère l'économique, non comme une fin *dernière*, mais comme une fin *intermédiaire* ordonnée elle-même à des valeurs plus hautes, culturelles et spirituelles. Aux gens distraits ou aux esprits superficiels, cela ne dit peut-être pas grand-chose. En fait cela nous place, à la fois comme individus et comme collectivité, nettement en marge de notre pays et de notre continent.

2) En majorité dans la province de Québec et jouissant d'assez de liberté politique pour dresser lui-même ses propres cadres économiques et sociaux, il est néanmoins lié par son régime politique à l'ensemble du pays et ainsi, dans une certaine mesure, assujetti à la politique économique de la Confédération tout entière. Or dans le pays il est en minorité. Et comme groupe ethnique et culturel minoritaire, il est soumis aux influences directes ou indirectes d'un milieu humain plus puissant que le sien - influences qui s'amorcent, en vérité, des quatre coins du continent. [92] Enfin, ne jouissant que d'une autonomie politique mitigée et d'ailleurs partagée, et donc ne disposant pas de la maîtrise absolue de sa destinée, il ne peut compter sur personne autre que lui-même pour subvenir à ses besoins et accomplir sa mission, accroître son nombre et ainsi rééquilibrer graduellement ses po-

sitions par rapport à son entourage, intensifier sa vie par le dedans et raffermir son influence à l'extérieur. Sa situation de fait l'oblige, si vraiment il tient à poursuivre sa carrière nationale et, pour réaliser cet objet, à se donner une organisation économique et sociale appropriée, à veiller avec un soin jaloux : a) sur ses prérogatives politiques, par conséquent à ne rien abandonner des droits constitutionnels qu'il possède déjà, à travailler au contraire à s'assurer la plus grande mesure de liberté compatible avec le maintien de son association à la Confédération canadienne ; b) sur ses sources de vie, et donc à dresser ses cadres économiques sociaux en fonction : 1) de l'utilisation la plus parfaite possible de ses forces humaines, physiques, intellectuelles et morales ; 2) de la famille - cette nécessité correspond d'ailleurs à l'une de ses grandes traditions : le sens, le culte de la famille qui a été jusqu'ici sa principale force de résistance, et par la tradition familiale, elle rejoint sa conception même de l'homme et de la vie ; 3) des classes rurales, source et réservoir permanents des forces vives de toute nation - et ici la même nécessité rencontre une autre tradition sociale puissante et qui se situe dans la ligne même de la tradition familiale : la tradition paysanne.

3) Enfin, peuple laborieux, industriel, de mœurs simples, les rigueurs de son existence - rançon elles-mêmes de sa fidélité nationale - l'ont empêché jusqu'ici de participer aussi largement qu'il l'aurait fallu - et peut-être, placé autrement, qu'il l'aurait pu - à l'expansion économique du pays et du continent ; et par suite : a) de se créer les solides traditions industrielles et commerciales qu'exigent l'ampleur et la complexité de la vie économique moderne ; b) d'accumuler de vastes capitaux, des richesses comparables en volume et en dissémination sociale à celles des populations qui l'entourent. Il est donc privé des moyens dont disposent les populations concurrentes, hors d'état de lutter avec elles par les mêmes armes, de les rencontrer sur le même terrain à chances égales, [93] Eh bien, nous le demandons, les caractéristiques de notre milieu humain étant ce que nous venons de dire, pouvons-nous attendre du milieu économique-social anglo-canadien et anglo-américain la pensée, les formules d'organisation qui nous permettraient de bâtir notre vie économique et sociale à nous, de la bâtir selon notre esprit et pour nos fins à nous ? Que nous offre-t-il ?

1) Dans l'ordre de la pensée :

a) Une conception toute matérialiste de la vie économique et sociale - donc en contradiction nette avec notre foi religieuse, l'essence même de notre culture nationale, en contradiction même avec la juste notion du progrès humain. La civilisation dite économique dont nos voisins s'honorent et qui fait résider le progrès dans l'élévation constante du niveau de vie matérielle et le bonheur - toutes les formes du bonheur - dans la satisfaction des besoins les plus élémentaires n'est pas une civilisation. C'en est à peine la caricature. Elle est décapitée de ses éléments essentiels et porte en elle-même le principe de sa propre dégradation - lente ou violente, selon que les circonstances en décideront. Un observateur comme Lucien Romier et un savant comme Alexis Carrel ne s'y sont pas trompés. « L'homme ne vit pas seulement de pain... »

b) Le libéralisme individualiste qui constitue encore le fonds de la pensée économique-sociale du monde anglo-saxon - non pas parce qu'il se fait de la liberté humaine la même haute conception que la doctrine chrétienne, mais parce qu'il continue de voir dans la libre initiative des individus la condition même du progrès matériel. Inutile d'insister sur ce que cette doctrine, sinon en principe, du moins en fait, représente pour nous. Dans une société où le riche ne serait jamais tenté d'abuser de sa richesse, c'est-à-dire de sa puissance de domination, ni le pauvre, d'envier le sort des riches, le libéralisme serait probablement la doctrine idéale. Mais dans une société comme la nôtre, de plus en plus dominée par l'égoïsme, l'avidité, le libéralisme ordonne autant dire automatiquement la vie économique au triomphe du plus fort - quelle que soit la source de sa force. Sur le plan social, c'est la concentration de la richesse entre les mains d'un nombre de plus en plus réduit d'individus au détriment des besoins essentiels de [94] la multitude ; sur le plan politique, la floraison et le choc des impérialismes, la domination directe ou déguisée des petites nations par les grandes puissances. Or à la fois sur le plan social et sur le plan politique, nous sommes les plus faibles.

2) Dans l'ordre des faits :

a) Le capitalisme monopolisateur et autocratique. En soi le capitalisme n'offre rien d'illégitime, d'intrinsèquement mauvais. Au contraire, à la condition « d'être organisé selon la justice »<sup>13</sup>, nous dirions qu'il est un des régimes les plus propres à favoriser le progrès économique, fondement lui-même du progrès social, voire dans une certaine mesure, du progrès tout court. Malheureusement dans un monde d'inspiration libérale et individualiste, dont les aspirations, par une sorte de dégradation de la pensée, se centrent de plus en plus complètement sur la richesse et le progrès matériels, il ne devait pas tarder à s'écarter de la règle de justice qui est la condition même de sa légitimité. Les abus l'ont défiguré. Les exigences de la technique agissant dans le même sens que l'évolution de la pensée, il est devenu accapareur, autocratique. Comme il se pratique aujourd'hui, le capitalisme est, selon la définition de Valensin, un « régime dans lequel ceux qui possèdent l'argent se subordonnent tous les autres et assument en quelque sorte la direction de la vie humaine ». C'est le monde à l'envers. La ploutocratie s'est substituée aux anciennes aristocraties sociales, et nous subissons la dictature économique, l'une des plus démoralisantes que le monde ait connues. Du simple point de vue chrétien et humain, nous ne pouvons accepter pareil régime. Du point de vue national, nous sommes hors d'état – fût-il acceptable - de le faire servir à nos fins, du moins pour le moment.

b) Le capitalisme et le socialisme d'État, de plus en plus réclamés par les masses populaires et désormais préconisés par certaines catégories d'économistes et de sociologues comme correctifs aux maux engendrés par le libéralisme et le capitalisme. Eh bien, en dépit de l'espèce d'engouement qui semble se répandre pour les politiques dites de « nationalisation », et de sécurité sociale étatisée, ces soi-disant solutions ne sont qu'une fuite devant [95] le problème. Capitalisme et socialisme d'État procèdent de la même conception matérialiste de la vie économique et sociale que le capitalisme dictateur, le nazisme et le

---

<sup>13</sup> « *Quadragesimo Anno*. »



communisme lui-même, et ils ouvrent directement la porte sur une forme ou sur une autre de dictature. Les soulagements matériels qu'ils apportent à certaines classes de déshérités sont payés de la destruction graduelle ou violente des libertés essentielles de la personne humaine. Et, circonstance aggravante, une fois engagés dans cette voie, il n'y a plus de retour possible : il faut aller jusqu'au bout, tâter du régime complet, car la complexité de l'organisme économique-social est aujourd'hui telle que pour assurer l'efficacité de son action dans un domaine donné, l'État est forcé de multiplier les contrôles, d'étendre constamment sa domination. Quelle qu'en soit la forme, le socialisme reste le même ; inacceptable et du point de vue chrétien et du point de vue humain. Du point de vue national, il signifierait pour nous la perte de nos prérogatives les plus hautes - car par définition il ignore les valeurs culturelles comme il ignore et au besoin combat les valeurs morales et spirituelles. Il lui faut le nivellement : tout le monde au biberon de l'État, et encore un biberon standardisé ! De plus, au Canada, l'État capitaliste et socialiste serait par la force des choses l'État fédéral <sup>14</sup>. On sait de reste ce qu'à notre point de vue cela signifie : la sujétion à une majorité de foi, de culture, d'esprit différents des nôtres.

Pouvons-nous du moins attendre quelque chose des théories politiques à portée sociale qui ont cours depuis quelques années chez nous : la C.C.F. et le Crédit Social, par exemple ?

La C.C.F. avec sa conception matérialiste et messianique de l'économique et du social, est une réédition à peine révisée du socialisme traditionnel. Inutile par conséquent d'insister. Quant au Crédit Social, c'est une théorie monétaire confuse, toute proche de l'illuminisme. On voit bien ce qu'il veut remplacer - il le critique d'ailleurs avec vigueur et souvent avec justesse. On n'arrive [96] que très difficilement à se représenter ce qu'il entend mettre à la place. Rien au surplus ne permet d'affirmer que sa conception de l'ordre social dépasse beaucoup en hauteur celle de la C.C.F. et des autres théories concurrentes. Enfin, ses intentions fussent-elles les meilleures et ses théories les plus saines, qu'il faudrait tout de même s'interroger sur la valeur des moyens

---

<sup>14</sup> *Rapport Rowel-Sirois - Rapport Marsh* - Conférences fédérales-provinciales de 1945-46, politique fiscale et politique sociale du gouvernement fédéral. Cf. pour le tableau d'ensemble de la situation et l'exposé de la doctrine du fédéralisme et de l'autonomie provinciale, Rapport de la Commission Tremblay, déjà cité.

qu'il propose. Personne n'admettra jamais que la régénération de la société sortira de la régénération de la monnaie. Le monde, hélas, n'est pas si simple !

\*  
\* \*

Pour achever de marquer l'inaptitude du milieu économique-social anglo-canadien et anglo-américain à nous fournir des formules d'organisation appropriées, il suffit de rappeler notre propre expérience. Depuis un siècle et demi, pour avoir persisté dans notre fidélité nationale, nous avons dû vivre en marge de la politique économique et sociale de notre pays et de notre province. Nous n'avons malheureusement pas le temps de refaire ici une page d'histoire qui, au point de vue où nous nous plaçons, a la valeur d'un témoignage. Mais qui ne se rappelle l'émigration dont nous avons souffert pendant au delà d'un siècle !

Or, quand un pays perd ainsi sa population ou est sujet à des mouvements démographiques d'aussi grande envergure que ceux dont nous avons été les témoins et les victimes dans la province de Québec, il faut en chercher la cause dans l'un ou l'autre des faits suivants : a) ou bien ce pays est peuplé à sa pleine capacité ; b) ou bien sa politique économique n'est pas adaptée aux besoins de la population. Dans le cas de notre province, pays neuf, bien pourvu de ressources naturelles et à peine peuplé, c'est la dernière hypothèse qui est vraie. Notre politique économique a ignoré trois faits : a) ce que nous pourrions appeler les virtualités-limites de nos richesses naturelles ; b) le trait caractéristique du problème social comme il s'est posé et se pose encore chez les Canadiens français, savoir, la famille nombreuse et la nécessité de pourvoir, d'une génération à l'autre, à son établissement ; c) l'extrême importance sociale et politique pour toute société humaine de compter sur un fonds de population établie dans l'indépendance et d'autant mieux assise et plus stable sur [97] ses positions que le pays est destiné, par la nature même de ses ressources, à une plus grande expansion industrielle. L'inadaptation de la politique économique et sociale au fait humain a eu pour conséquences : 1) le surpeuplement chronique et l'émigration. Ceux-ci ont, à leur tour, entraîné : a) la perte pour la province de Québec et pour notre groupement ethnique de centaines de milliers de citoyens ; b) la formation dans les autres provinces de minorités franco-canadiennes qui recommencent pour leur propre compte, et dans des conditions encore plus difficiles, une expé-

rience que nous sommes bien loin d'avoir terminée nous-mêmes ; c) le congestionnement des villes et l'apparition d'un prolétariat urbain dont nous faisons les frais humains et en bonne partie les frais financiers ; 2) le bas niveau de vie d'une partie considérable de notre population rurale, et par suite, l'inaptitude de la famille à établir ses enfants - caractéristique du problème social des campagnes ; 3) le gaspillage des ressources naturelles.

Tout cela mériterait d'être développé. Faute d'espace, nous devons nous contenter de renvoyer ceux que cet aspect du sujet intéresse à des études que nous avons publiées ailleurs <sup>15</sup>.

\*  
\* \*

Puisque le milieu économique-social anglo-américain ne saurait nous fournir la doctrine et les formules dont nous aurions besoin pour organiser notre vie économique et sociale selon nos conceptions à nous et conformément aux exigences supérieures de notre vie nationale, il ne nous reste donc qu'à les chercher : a) dans notre propre philosophie sociale, et b) dans l'examen attentif de notre situation de fait.

L'analyse que nous avons faite plus haut des particularités de notre milieu humain et des caractéristiques du milieu économique-social anglo-américain a mis en relief les exigences fondamentales de notre situation et dégagé du même coup les données maîtresses de la politique économique et sociale qui nous conviendrait.

#### 1) Dans l'ordre de la pensée :

C'est à la doctrine sociale chrétienne que nous devons de [98] toute évidence nous attacher. La doctrine sociale chrétienne, est-il besoin de le rappeler, fonde les relations sociales sur la justice et la charité. Elle ordonne l'action économique-sociale au bien commun et pose comme condition le respect des libertés essentielles de la personne humaine.

Or notre plus haut intérêt de peuple minoritaire coïncide ici avec notre devoir de peuple catholique. À la fois comme catholiques et

---

<sup>15</sup> *Le problème social, l'Actualité Économique*, juin-juillet 1940, pp. 201. - *La colonisation, l'Actualité Économique*, mai 1942, pp. 123. – Ci-après, appendice 1.

comme Canadiens français, c'est-à-dire comme héritiers et représentants d'une foi religieuse et d'une civilisation qui conçoivent le monde comme ordonné à l'esprit, au triomphe des valeurs morales et spirituelles, nous devons faire tout en notre possible pour hâter l'avènement chez nous même, dans nos propres rangs, puis dans notre pays et dans l'univers, d'un ordre social fondé sur l'entr'aide, la collaboration, l'appui mutuel, plutôt que sur l'antagonisme comme dans nos régimes de soi-disant liberté, ou sur la priorité d'une classe sociale ou d'une race ou de l'État comme le communisme et les totalitarismes de toutes marques qui affligent aujourd'hui l'humanité.

Ces régimes sans horizon, ignorants des exigences fondamentales de l'ordre humain, jouent en effet impitoyablement contre les faibles, contre toutes les formes de faiblesse. Sur le plan social, dans nos régimes dits de libre concurrence, en fait de monopole et de dictature, ce sont les classes pauvres qui en portent le poids ; dans les régimes de totalitarisme, c'est l'homme lui-même, c'est la personne humaine qui est dépouillée de ses prérogatives essentielles, réduite à l'état d'automate. Sur le plan politique, ce sont les peuples pauvres qui souffrent dans leurs intérêts, dans leurs droits les plus sacrés, sans cesse menacés dans leur existence même par l'esprit de domination, l'impérialisme hypocrite ou sauvage des peuples forts. Dans un cas comme dans l'autre, nous sommes payés pour savoir.

Or ce ne sont pas les classes dominantes, les classes riches ; ce ne sont pas non plus les grandes puissances économiques qui réclament une réfection dans le sens de la justice, de l'ordre social et politique. Les uns et les autres ont établi leurs positions sur le régime actuel et leurs intérêts sont liés à la préservation d'un régime à qui ils doivent richesse et puissance. Ils ne consentiront de [99] concessions qu'avec la plus extrême lenteur, par crainte d'une réaction dommageable à leurs intérêts. Et ces concessions procéderont elles-mêmes de l'esprit qui inspire leur régime social : le matérialisme. Cela ne conduit pas loin - ou trop loin ! Ce sont les classes les moins pourvues et les peuples les plus exposés à cause de leur faiblesse qui souhaitent le plus ardemment des réformes sociales, une réfection de fond en comble du régime politique et social, parce que ce sont eux qui bénéficieraient les premiers et le plus complètement d'un ordre social et politique soucieux avant tout de justice, respectueux par esprit de justice et de

charité des droits et prérogatives de tous, des faibles aussi bien que des forts <sup>16</sup>.

L'ordre social chrétien, avons-nous dit, fonde les relations sociales sur la justice et la charité. Nous disons bien justice et charité, car un ordre social fondé sur la seule justice, sur la dure et hautaine justice humaine, ne vaudrait guère mieux en lui-même que les régimes barbares dont le monde contemporain a tant à souffrir. Qui dit justice et charité, justice s'épanouissant dans la charité, dit appui mutuel, collaboration, entr'aide dans la recherche du bien de tous, considéré lui-même comme fin de l'activité commune et condition du bien de chacun. Une telle conception de l'ordre social renverse, il va sans dire, la hiérarchie des valeurs établie par le libéralisme individualiste et les régimes monstrueux qui en sont sortis. L'économique cesse d'être une fin et l'intérêt personnel le seul principe animateur de l'activité sociale. L'économique est ramené à son rang de moyen ordonné à des fins plus hautes d'ordre intellectuel, moral et spirituel - qui situent l'homme dans son véritable climat. L'intérêt individuel de son côté est soumis à la discipline impérieuse et assainissante du bien commun.

Un tel ordre social ne se conçoit pas évidemment sans des cadres institutionnels, une structure dans laquelle il s'exprime et prend forme. Mais il suppose avant tout une pensée chrétienne, un dressage des esprits selon l'idée chrétienne, une rectification de tout l'homme selon l'ordre chrétien. L'ordre social lui-même, dans ses institutions, dans sa structure matérielle, naîtra de cette pensée [100] et non inversement, comme on semble le croire en certains milieux, la pensée sociale chrétienne de la structure institutionnelle. Les institutions sociales qui prétendraient réaliser l'ordre chrétien, mais que la pensée chrétienne n'informerait pas par le dedans, ne soutiendrait pas constamment de son souffle, ne seraient qu'une caricature : elles crouleraient d'elles-mêmes. On voit tout de suite quel redressement des esprits un régime de si haute inspiration suppose, et donc quelle forte éducation sociale devront recevoir les hommes qui assumeront la mission de la réaliser.

Ce régime social, de quelle façon le réaliserons-nous ? Est-il même réalisable ? Certaines gens, par ailleurs bien intentionnées, en doutent,

---

<sup>16</sup> Réfléchir à ce sujet sur le problème des pays dits sous-développés. Cf. L.J. Lebert, o.p., *Suicide ou survie de l'Occident*. Les Éditions ouvrières, Paris, 1958.

paraît-il. Peut-être n'ont-ils pas suffisamment réfléchi à ce qu'est en fait l'ordre social - l'ordre social chrétien en particulier. Si l'on s'imagine que cet ordre surgira demain, tout d'une pièce par une brusque intervention de l'État, ou un soudain sursaut de la société tout entière, on a raison. Pareil espoir n'est que chimère. Et en supposant qu'un nouvel ordre social soit réalisé de cette façon, il croulerait de lui-même aussi rapidement qu'il aurait été édifié. Mais ne l'oublions pas, c'est l'homme qui bâtit la société, et il la bâtit à son image. Si donc on prend l'ordre social pour ce qu'il est en définitive : le produit de l'intelligence et de la volonté des hommes, donc de l'éducation ou de la rééducation sociale, les perspectives changent du tout au tout. L'ordre social chrétien se réalisera non pas demain, ni dans un, deux ou dix ans, mais peu à peu, graduellement, lentement, pour atteindre après une ou plusieurs générations un certain degré d'achèvement, qui ne sera pas encore et qui ne sera peut-être jamais la perfection. Car - il faut être réaliste - ce serait une grave erreur de penser que grâce à l'excellence des intentions et à l'intensité des efforts humains, la société deviendra une sorte de carrefour de toutes les joies, un lieu de bonheur sans nuage, que jamais plus les déboires, les inquiétudes et les tristesses n'habiteront. Même renouvelés par l'épreuve, les hommes restent ce qu'ils sont et leurs œuvres les mieux intentionnées reflètent encore les lacunes et les insuffisances de leur nature. IR n'y a que les socialistes et les communistes à prétendre installer le ciel sur terre - et cela parce qu'ils renoncent au ciel véritable. L'ordre social chrétien sera donc d'abord une tendance et une tendance qui gagnera en intensité à mesure que [101] les hommes se feront une idée plus nette et plus haute de leur rôle social et de la vie sociale elle-même. Nous n'hésitons pas à dire qu'il demeurera indéfiniment une tendance, et une tendance à affermir et à réaffermir sans cesse, car, répétons-le, l'objectif est élevé et de leur nature les hommes ne visent pas si haut <sup>17</sup>. Mais si l'idée chrétienne a une valeur sociale, si elle a assez de richesse interne pour inspirer et soutenir la vie sociale - et quel catholique ne le croit pas ? - elle est aujourd'hui plus que jamais la seule capable de rendre à notre monde désaxé l'ordre et la paix.

Et c'est précisément parce que la réalisation de l'ordre social chrétien, œuvre d'éducation, est une œuvre aussi difficile que nécessaire,

---

<sup>17</sup> Jacques Maritain, *Les Droits de l'Homme et la Loi Naturelle*.

que tous les rouages, toutes les forces de la société, depuis l'État jusqu'aux organismes de rang inférieur, doivent être accordés à cette fin et travailler dans le même sens que l'éducation. Essayer de faire vivre aux hommes une vie sociale d'inspiration chrétienne dans un cadre neutre ou hostile, c'est leur rendre la vie elle-même impossible.

Certaines règles doivent ici être dégagées qui dressent les cadres de l'action.

a) La fin de la vie économique et sociale, c'est le bien commun, c'est-à-dire l'équitable répartition des biens humains entre les membres de la société. Le meilleur état d'une société n'est pas celui où de gigantesques sommes superflues s'accumulent entre les mains d'un petit nombre cependant que la gêne ou la misère sont le partage de la multitude, mais bien celui où, comme l'enseignait déjà Aristote, l'aisance moyenne est la règle, parce que tous les citoyens, quels que soient leur classe et leur milieu, sont admis à contribuer par le travail à la prospérité de l'ensemble et à en bénéficier dans la même mesure.

b) La loi du travail est irréductible. « Tu gagneras ton pain... » La société doit donc être organisée de telle manière que l'homme, sans être exposé à des maux immérités, garde la pleine et entière responsabilité de son sort et du sort de ceux qui dépendent de lui. Toute politique sociale qui affaiblit ou détruit le sens des responsabilités personnelles chez l'individu est désastreuse, parce qu'elle ruine le principe même du progrès et détruit l'homme lui-même. [102] Telles sont les conséquences des soi-disant plans de sécurité sociale étatisée que l'on ne cesse de nous proposer, surtout depuis la guerre.

c) Pour les raisons ci-dessus, et aussi parce que c'est la méthode la plus logique et la plus efficace, les améliorations sociales doivent résulter d'abord et avant tout d'une saine organisation économique. C'est devenu une sorte d'axiome universel que seule cette partie des ressources que l'économie ne réclame pas, donc ne peut utiliser fructueusement, doit être affectée à l'action sociale proprement dite. En d'autres termes, il faut traiter le mal dans ses causes et non dans ses effets. Règle particulièrement opportune dans un pays comme le nôtre où le désordre social sort si évidemment du désordre économique.

Ces règles étant admises, quelles formes pourrait affecter dans notre province l'ordre social ?

2) Dans l'ordre des faits :

Notre situation de peuple minoritaire nous oblige, avons-nous dit, à utiliser à fond nos forces humaines, à veiller avec le plus grand soin sur nos libertés constitutionnelles et sur nos sources de vie ; et notre qualité de peuple pauvre, à inventer une formule d'organisation économique adaptée à nos moyens. Donc :

1) Maintien et au besoin renforcement de l'autorité provinciale - puisque nos libertés politiques, indispensables à toute action économique-sociale fructueuse, sont liées à l'autonomie d'une province. Sans refuser à l'État fédéral la collaboration qu'il peut légitimement attendre de nous dans son oeuvre de coordination générale de l'activité des diverses parties du pays, nous ne devons renoncer à aucune de nos prérogatives actuelles sans nous être assurés des conséquences que pareil abandon entraînerait au point de vue de la réalisation de nos propres fins.

Ainsi, à l'heure présente, nous devrions exiger du gouvernement de la -province de Québec qu'il reprenne en main les mesures de sécurité sociale mises en vigueur par le gouvernement fédéral depuis une vingtaine d'années, parce que ces mesures a) sont nettement d'inspiration socialiste ; b) soumettent tout un secteur de notre vie nationale à une autorité de culture et de foi [103] différentes des nôtres avec les conséquences qu'une pareille sujétion entraîne inévitablement.

2) Vie économique et sociale centrée sur la famille et visant à la pleine utilisation de nos forces vives. En pratique, cette orientation de la vie économique et sociale se traduirait ainsi :

a) À la campagne : politique des ressources naturelles entièrement renouvelée, adaptée aux particularités du milieu physique et conçue de manière à assurer à la population un programme de travail annuel, et ainsi de mettre la famille en état de faire face à tous ses besoins, y



compris l'établissement des enfants <sup>18</sup> ; politique économique complétée elle-même par une politique sociale ajustée aux caractéristiques de la vie rurale et soucieuse de laisser aux individus la responsabilité complète de leur propre sort et du sort de ceux qui dépendent d'eux. Le tout en vue de stabiliser et d'accroître au maximum la population rurale - réservoir permanent de nos forces vives - et de doter notre province de ce fonds de population établie dans l'indépendance et la stabilité indispensable à toute société humaine, mais indispensable surtout aux peuples dont l'avenir, à cause de la nature des richesses naturelles dont il dispose, est surtout industriel, comme c'est le cas du nôtre.

b) À la ville : politique de relèvement des conditions de vie des classes populaires : a) bonification des salaires (syndicalisme, convention collective de travail, etc.) ; b) abaissement du coût de la vie (coopératives de consommation, dégrèvement d'impôts, etc.) ; c) sécurité sociale sans paternalisme et organisée en fonction de la famille : allocations familiales et autres formes d'assistance sociale (assurances, bourses scolaires, etc.) de juridiction provinciale et visant à stabiliser les conditions de vie de la famille et à assurer par la famille le relèvement du niveau social de la population.

c) À la campagne et à la ville : politique minutieuse 1) de la santé publique : lutte contre la mortalité infantile, les grandes maladies sociales (tuberculose, cancer, maladies vénériennes, maladies mentales, etc.), alimentation rationnelle, amélioration des conditions de logement, etc., culture physique, organisation des sports, [104] etc. 2) de l'établissement : a) colonisation selon une formule adaptée de région en région et visant à l'utilisation pour les fins d'établissement de toutes les ressources du sol <sup>19</sup> ; donc libre accès à ces ressources, et coordination de l'exploitation ; plans d'aménagements régionaux, etc. ; b) école organisée en fonction de l'homme, de sa situation, adaptée aux particularités du milieu économique et social local, régional et national - une école qui prépare et complète l'œuvre de la famille, de la paroisse et s'insère à son rang et avec sa pleine efficacité dans l'organis-

---

<sup>18</sup> *La Colonisation, op. cit.* - Rapport Tremblay, vol. III, tome I, chap. II, III, IV et suivants.

<sup>19</sup> *Colonisation, op. cit.* Rapport Tremblay, *op. cit.*

me social et national ; organisation des loisirs, multiplication et coordination des œuvres d'éducation post-scolaire, etc.

### 3) Vie économique adaptée à nos moyens :

a) Si, faute de capitaux, faute de solides institutions de crédit, de cadres économiques généraux assez puissants, nous ne pouvons, comme nous l'avons dit déjà, créer en nombre suffisant des entreprises du type capitaliste capables de résister à la concurrence des entreprises anglo-canadiennes et américaines qui sont déjà installées chez nous, nous pouvons, grâce à notre nombre, et par la pratique de la solidarité, nous soustraire quand même à leur dépendance. Limités dans nos moyens quant aux associations de capitaux, nous pouvons recourir à l'association de personnes qui, elle, est à notre portée quand nous voudrions, et qui acquerra la puissance que nous voudrions bien lui donner. Mais l'association de personnes, selon quelle formule ? Selon la formule qui a déjà fait universellement ses preuves et à laquelle recourent les peuples faibles, désireux de secouer le joug économique ou politique étranger : le coopératisme. Cette forme d'organisation a depuis un siècle réalisé dans le monde des progrès extraordinaires. Elle a déjà remporté chez nous un brillant succès : c'est par elle qu'a pris naissance et s'est répandu dans nos campagnes le plus beau, le plus dynamique, le plus rassurant de tous les mouvements sociaux qu'il nous soit permis d'observer dans la province. Une des plus puissantes entreprises canadiennes-françaises, peut-être la plus puissante, est de type coopératif : la Coopérative Fédérée. Par le coopératisme, il nous est possible de reprendre nos ressources [105] naturelles (agriculture, pêcheries, forêt, etc.), notre commerce, la plupart de nos industries de consommation, l'administration et l'utilisation de nos épargnes, bref, de ressaisir par la base notre vie économique.

b) Mais le coopératisme lui-même ne saurait suffire à tout. Il est plus ou moins utopique de songer à une société entièrement coopérative. Cela d'ailleurs ne serait pas désirable, car le coopératisme, comme les autres formes d'action collective, tend vers un certain nivellement qu'il ne faudrait pas pousser jusqu'au point où il réprimerait les initiatives et entraverait le progrès. Il convient donc de réserver dans notre économie un secteur libre où les personnalités les plus fortes,

issues d'un milieu économique renouvelé par le coopératisme, trouveraient à déployer largement leur initiative, et ainsi nous doterions d'une superstructure économique établie dans la ligne même des progrès généraux les mieux compris de notre collectivité. Nos écoles supérieures de commerce ont pour objet de former de tels hommes.

#### 4) Vie économique et sociale d'inspiration chrétienne.

Et nous retrouvons dans son aspect pratique la philosophie sociale que nous avons résumée un peu plus haut. Le libéralisme, l'individualisme ont fait leur temps : ils ne reviendront plus. Chacun admet la nécessité d'une certaine dose d'action collective dans l'organisation de la vie économique et sociale. La question qui se pose est celle de savoir comment obéir à cette tendance du monde contemporain sans verser dans le collectivisme, dans l'une ou l'autre forme de totalitarisme. La doctrine catholique nous en offre le moyen : l'association professionnelle ou la profession organisée agissant sous la surveillance de l'État. Ces groupements professionnels seraient à la fois centres de formation des hommes et pièces structurales de la société. Elles libéreraient l'État des tâches dont le socialisme contemporain tend de plus en plus à l'encombrer et qui ne lui appartiennent pas : formation professionnelle réglementation des salaires, administration de la sécurité sociale, etc. Leur action serait cependant exclusivement sociale, des coopératives assez nombreuses et bien organisées assurant par leur seule présence l'assainissement de la vie économique. L'association [106] professionnelle généralisée ou, comme on a l'habitude de dire, le corporatisme social, fournirait donc la structure, les cadres à l'intérieur desquels, par le coopératisme et l'initiative libre, se déploierait l'activité économique - elle-même assujettie désormais à un contrôle social. Le tout sous la haute surveillance de l'État, ramené à son rôle de surveillant, de régulateur, de coordinateur et de suppléant <sup>20</sup>.

On s'étonnera peut-être que nous ne réservions pas à l'État une participation directe à la vie économique. Ce que nous avons dit précédemment du capitalisme et du socialisme d'État précise déjà assez nos

---

<sup>20</sup> Marcel Clément, *La Corporation professionnelle*. Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1958.

positions sur ce point. La fonction de l'État est politique. Par sa législation, il ouvre la voie et dresse les cadres à l'initiative des individus et des groupes. Il domine les autres fonctions de la société, les régularise, les coordonne. Il ne doit pas s'y immiscer directement, encore moins les prendre à son compte. Qu'il s'acquitte convenablement de sa fonction politique selon une juste doctrine, une juste notion de l'ordre, et son action économique-sociale, bien qu'indirecte, sera souveraine.

Quant au reste, si une situation malsaine se crée qu'aucun autre pouvoir que celui de l'État ne peut corriger, peut-être faudra-t-il accepter que celui-ci sorte de son rôle propre. Mais pareille initiative de sa part ne peut ni ne doit être érigée en règle politique. Au contraire, on ne doit s'y décider qu'avec la plus extrême prudence, en dernier ressort et comme pis-aller. Par conséquent, toutes les mesures doivent être prises pour limiter au minimum cette intervention et dans l'espace et dans le temps. Car dès qu'il intervient dans un domaine qui n'est pas le sien, l'État, surtout l'État soumis à la sujétion électorale, est accapareur : les exigences même de son intervention l'induisent sans cesse à étendre sa domination. Si l'on n'y prend garde, le socialisme et la dictature sont au bout.

La politique économique et sociale esquissée ci-dessus - et par politique, répétons-le, nous entendons non seulement l'action des gouvernants en régime démocratique, les gouvernants sont des mandataires mais l'orientation de la multitude et de son [107] activité par l'élite, les autorités sociales de toute catégorie - a le grand avantage de répondre à nos besoins, à nos plus hautes aspirations nationales, sans cesser d'être largement humaine et dans son inspiration et dans sa fin. Fondée sur l'étude à la fois du milieu physique et du milieu humain, et soumise aux règles immuables du droit et de la morale, elle n'est dirigée contre personne, mais ordonnée tout entière à l'édification d'un ordre économique et social mieux ajusté aux conditions de notre milieu. Il ne s'agit donc pas de priver qui que ce soit de son initiative, de son droit à la prospérité économique et à la stabilité sociale, mais de rechercher ces avantages pour nous-mêmes dans un large esprit de justice pour tous et de collaboration avec tous. Que dans cet esprit de justice et de collaboration les Canadiens français donnent à leur vie économique et sociale les formes les mieux adaptées à leur situation et à leurs moyens, et par suite les plus propres à leur assurer un meilleur sort économique, une vie sociale plus saine et plus stable, et personne,

dans la province ou le pays, n'en souffrira. Au contraire, étant donné les relations d'interdépendance qui lient de plus en plus étroitement les groupements humains, la province et le pays ne pourront que bénéficier du renouveau économique et social d'un groupe dont le sort, qu'on le veuille ou non, affecte celui de la population tout entière. On nous invite par le temps qui court et en termes pressants, à la coopération nationale et internationale - et c'est très bien. Mais qui dit coopération dit appui mutuel et non assujettissement d'une partie à l'autre. La contribution du Canada français à l'œuvre de restauration canadienne et internationale sera d'autant plus étendue et efficace qu'il aura su lui-même mettre de l'ordre dans sa propre maison, et organiser sa vie économique et sociale sur des bases permanentes et saines. Cette réflexion sera déjà elle-même sa meilleure contribution, car, comme le dit le proverbe : « Que chacun balaie le devant de sa porte et la ville tout entière sera propre ».

La réalisation d'une telle politique demandera sans doute du temps et des sacrifices. Oui, en effet, du temps, du travail et des sacrifices ! Le bonheur - le bonheur relatif de la cité terrestre - ne s'achète pas à prix d'argent. Il se gagne. Rien de sain, ni de durable ne s'accomplit dans l'ordre social et humain qui ne soit [108] le produit d'un long et persistant effort. Si aujourd'hui dans notre monde désorienté, énervé, impatient, l'étatisme, le paternalisme, le socialisme, les totalitarismes de toute marque, en un mot les mille inventions d'un matérialisme soucieux de se faire pardonner les ruines dont il est la cause en appellent si fortement à l'esprit des foules, c'est qu'elles promettent des résultats immédiats, dont chacun bénéficierait sans effort. Mais la saine doctrine sociale et l'expérience nous l'apprennent : cette promesse est un mensonge. Les solutions faciles ne font que déplacer le problème, et souvent elles l'aggravent. Elles sont un leurre. Le mal est dans l'homme, et les désordres économiques, sociaux et politiques dont la société contemporaine souffre tant ne sont que la transposition dans l'ordre des faits de l'égarement des esprits et du désarroi des consciences. La paix sociale et politique, le bien-être économique seront le fruit du redressement des esprits, de la réadaptation de l'homme aux exigences de l'ordre. Ne l'attendons pas d'autre source. Or cette rectification de l'homme par le dedans et le rajustement des choses qui s'ensuivra ne sauraient s'accomplir spontanément, sans effort, par un sursaut subit, unanime et définitif des consciences, pas plus qu'il ne

s'accomplira par l'action de l'État ou l'application de la force. Et ceux-là font fausse route qui cherchent des solutions de ce côté. L'ordre social et politique naîtra de la régénération des esprits, de l'éducation ou de la rééducation, en définitive de l'effort le plus long et le plus pénible mais en fait le seul constructeur : celui que l'homme exerce sur lui-même <sup>21</sup>.

Et ce que nous venons de dire de la société s'applique mutatis mutandis à la nation. Si nous ne sommes plus prêts à consentir certains sacrifices matériels pour sauver ce qui en nous ne peut s'acheter à prix d'argent, c'est que nous ne méritons plus de vivre comme groupement national distinct. Une nation est un fait de culture, de civilisation, non une entreprise commerciale ou une association d'hommes d'affaires. Ce sont les valeurs de culture et de civilisation dont nous sommes les héritiers qui nous confèrent le droit de vivre une vie nationale autonome, et c'est par elles que nous contribuerons à la grandeur de notre pays et de la [109] nation canadienne elle-même. Le niveau de vie, la force économique n'y seront pour rien. Ou plutôt si, ils y seront pour quelque chose, dans la mesure où ils sont indispensables au soutien et à l'épanouissement des valeurs de l'esprit. Toute politique économique qui compromet ces valeurs est fautive et dangereuse à sa face même. Notre monde si glorieux de ses progrès matériels n'a pourtant rien inventé ; l'ordre, condition fondamentale de tout progrès a des exigences éternelles que l'on n'enfreint, encore moins n'ignore impunément. Les esprits vraiment réalistes sont ceux qui savent les reconnaître et s'y soumettre.

[110]

---

<sup>21</sup> Marcel Clément, *Le sens de l'Histoire*. Nouvelles Éditions Latines Paris, 1958.

[111]

**Deuxième partie :**  
**L'interprétation pratique des valeurs nationales**

**Chapitre VIII**

---

Pour une pensée  
nationale

[Retour à la table des matières](#)

On entend parfois dire que tel de nos compatriotes, pour avoir vécu, par exemple, dans les cercles fédéraux, est devenu plus *canadien* ; que tel autre, parce qu'il a participé aux luttes des minorités franco-canadiennes dans les provinces anglaises est devenu *plus français*. Deux observations de sens contraire qui dénoncent identiquement un même mal : la faiblesse, l'inconsistance de la pensée nationale chez nous. Un Canadien français chez qui cette pensée serait véritablement formée ne modifierait pas ainsi ses positions selon les circonstances variables de temps et de lieu, ne songerait même pas à cette sorte d'ajustement de sa personnalité. Il resterait lui-même, ni plus canadien, ni plus français, mais simplement ce que l'origine, la culture, le statut politique, le font : un Canadien français, conscient de l'étendue et de la limite exacte de ses droits et de ses devoirs, aussi bon canadien qu'il est possible à un homme qui ne connaît pas d'autre patrie que le Canada, aussi bon français qu'il est possible à un vrai Canadien.

Malheureusement, ils sont trop peu nombreux ceux chez qui la pensée nationale est assez claire et ferme pour gouverner sans défaut-

lance et le sentiment et l'action. Nous manquons de profondeur. La « question nationale » a fait l'objet de milliers de discours - rarement d'études, entendons, d'études poussées, systématiques, visant à dégager tous les éléments de la pensée nationale, à les classer, à les lier en une synthèse qui les mette respectivement et simultanément en pleine valeur et satisfasse l'esprit. Nous en [112] sommes encore à nous demander ce que nous défendons quand nous nous défendons nous-mêmes, ce que nous entendons sauvegarder quand nous prétendons conserver notre civilisation. Et parce que nous manquons de profondeur, nous sommes comme des bois flottants au fil de l'eau, aiguillés tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre des courants qui agitent l'opinion ou partagent la pensée politique. Nous réagissons, mais d'instinct : réflexe de la sensibilité, presque de la chair ; réflexe biologique, non mouvement de l'esprit. Le mot de Laurier à Bourassa - mot cruel - est toujours vrai : « La province de Québec (i.e. la population canadienne-française) n'a pas d'opinion, elle n'a que des sentiments ».

Mais si le sentiment est une force, il ne saurait par lui-même être une force d'ordre, de progrès. Il réagit, il oppose ; il ne construit pas. Aux heures de crise, il s'exalte, s'exprime avec vigueur, voire avec violence - et l'on prend prétexte de tels sursauts pour dénoncer notre soi-disant nationalisme outrancier ; aux heures de calme, il s'endort ou nous trompe sur l'orientation de notre vie collective. Or ces mouvements ne rassurent pas les esprits, ne les apaisent pas. Au contraire, ils avivent les méfiances, sources elles-mêmes de divisions.

La vie nationale est autre chose qu'une suite désordonnée de réactions, de mouvements défensifs. Elle est un ordre et donc un produit de l'intelligence et de la volonté. Au sentiment national il faut la discipline, le parachèvement de la raison. Si nous voulons dépasser le stage de la survivance - état d'inertie intermédiaire entre la vie et la mort -, accéder à la vie nationale, c'est-à-dire à ce degré de réalisation de lui-même et d'équilibre interne où un peuple exprime sa culture dans des œuvres marquées de son génie propre, il va falloir par delà le sentiment atteindre à la pensée, car elle seule est positive, tendue vers l'action, susceptible de dépassements.

Rien ne répond plus impérieusement aux besoins de l'heure à l'attente des esprits dans toutes les classes sociales, surtout chez les jeunes. Savoir ce que nous sommes et de là déduire ce que nous devons vouloir. Nous vivons un des grands moments de l'histoire du monde -



un de ces paroxysmes de tension morale, politique, sociale, par quoi s'annonce et s'opère le renouvellement des hommes et des sociétés. Que sera le monde de demain et dans [113] ce monde bouleversé, quelle sera la place de notre peuple ? Bénéficiera-t-il ou souffrira-t-il du renouveau qui se prépare ? L'inquiétude universelle éveille de profonds et douloureux échos dans notre propre inquiétude. Il faut faire quelque chose -chacun le sent. Mais quoi faire - chacun se le demande. Et pourtant il faudra être prêt. Aussi bien chacun veut y aller de ses propositions, de son programme, de son plan, chacun veut choisir ses positions sans toujours se demander quelles perspectives les positions choisies ouvrent sur l'avenir. Et de cette confusion même naissent de nouvelles et plus graves inquiétudes.

Essayer de briser ce cercle, cet environnement, de voir clair, de comprendre ; essayer, comme nous le souhaitons il y a un instant, de découvrir, non pas dans la pensée des autres, dans la fantasmagorie des doctrines et soi-disant doctrines qui courent le monde et empoisonnent les esprits, mais dans nos propres virtualités, notre propre philosophie sociale, elle-même issue de la seule pensée que les hommes ne peuvent asservir, les données maîtresses d'une pensée nationale ; les grouper, les lier en une synthèse qui serait nationale sans cesser d'être humaine, pratique sans cesser d'être juste, proche de la vérité nationale sans s'écarter de la vérité tout court : tel est le sens des pages qui précèdent. Nous n'avons pas achevé le travail ; nous l'avons amorcé ; nous n'avons pas épuisé le sujet ; peut-être en avons-nous fait le tour. Que l'on veuille donc accueillir cet essai comme son titre même le présente : une invitation à l'étude. Nous en avons si grand besoin ! Si déjà nous avons fourni à nos éducateurs quelques indications utilisables dans l'œuvre si difficile de l'éducation nationale, de quoi répondre avec quelque justesse à l'attente de la jeunesse touchant le grand problème de notre vie nationale, nous serions satisfait.

[114]

[115]

INVITATION À L'ÉTUDE

# Appendices

[Retour à la table des matières](#)

[116]

[117]

**APPENDICES****Appendice I**

---

**Quelques données  
du problème politique  
au Canada français <sup>22</sup>**[Retour à la table des matières](#)

Nous vivons sûrement l'un des moments les plus graves de notre histoire - d'autant plus lourd de conséquences que, d'une part, il est équivoque : une prospérité matérielle générale dont nous recueillons une partie des avantages sans en avoir l'initiative, masque la détérioration graduelle de nos positions nationales ; et que, d'autre part, il s'insère dans une des phases décisives de l'histoire de la civilisation occidentale, dont le Canada français est en Amérique l'une des manifestations. D'où la confusion des esprits, l'état aberrant de la pensée politique. Il suffit, pour en mesurer l'inconsistance, de se rappeler les controverses des derniers mois sur les octrois fédéraux aux universités, l'étiquetage de la population en gauche et droite, les mœurs politiques, sans parler de l'atonie de la dernière campagne électorale <sup>23</sup> et de

---

<sup>22</sup> Conférence donnée au congrès du dixième anniversaire de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec (juin 1957) et publiée dans les *Cahiers de la Nouvelle-France* (no 4).

<sup>23</sup> Élection fédérale de mars 1957.

l'apathie générale à l'égard des grands problèmes de la politique canadienne. Et chose étrange, la confusion la plus complète semble régner surtout au niveau de la société d'où seraient censées venir lumière et direction. Comment la situation se présente-t-elle donc ?

[118]

## I. Les antécédents

[Retour à la table des matières](#)

Le Canada est un État fédératif. Inutile d'insister ici sur ce que cela signifie au point de vue structure de l'État et inspiration générale de la politique. Qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1867, le régime fédératif s'est imposé pour des raisons d'ordre géographique et économique (étendue et structure du territoire, diversité et répartition des ressources) et pour des raisons d'ordre politique (composition ethnique et religieuse de la population). Le régime fédératif, tout en coordonnant leur activité commune, permettait à chaque groupe et à chaque région, de se donner la politique la plus conforme à leur esprit, à leurs besoins et à leurs intérêts. Aussi, la tradition constitutionnelle qui s'élabore à partir de 1867, tend-elle à préciser le caractère fédératif du régime, à définir les prérogatives des deux ordres de gouvernement, l'étendue et les limites de leur juridiction respective. Et cela, selon le vœu des éléments en présence, des Anglo-Canadiens eux-mêmes, et tout particulièrement de l'Ontario, la plus importante des provinces anglo-canadiennes.

Que s'est-il donc passé qui, en ces dernières années, a tendu à renverser cette tradition ? Pour le comprendre, il faut retracer, du moins dans ses grandes lignes, l'évolution socio-politique des deux principaux groupes ethniques et religieux qui composent la population canadienne, et dont l'attitude de l'une à l'égard de l'autre a fait, en 1867, triompher le régime fédératif.

## *Évolution du groupe anglo-canadien*

Qu'était-ce que le Canada anglais au moment où s'établit la Confédération ? Trois petites colonies installées, l'une au centre, les autres aux extrémités du territoire, et autant dire sans relations entre elles : a) le groupe des Provinces Maritimes, d'origine britannique avec apport subséquent de Loyalistes. Ce groupe, centré sur Londres au point de vue politique, sur Boston et la Nouvelle-Angleterre au point de vue économique (dans la mesure du moins où le tolère la politique coloniale) a déjà plus d'un siècle d'histoire [119] autonome, des structures institutionnelles et des modes de vie bien à lui. b) Le groupe du Haut-Saint-Laurent, d'origine *Loyaliste* avec apport britannique subséquent. Centré au point de vue économique et politique sur la métropole, ce groupe s'est développé en concurrence directe avec le groupe franco-canadien ; en 1867, il a déjà plus de trois quarts de siècle d'histoire propre. c) Enfin, le groupe de la côte du Pacifique, d'origine britannique, mais de sources variables, isolé à l'autre bout du territoire, et intégré à l'économie de la côte ouest du continent américain. Ce groupe a si peu d'attrait pour le reste du pays, qu'il lorgne vers Washington, et retardera de cinq ans son entrée dans la Confédération - et d'ailleurs en y mettant des conditions à la fois précises et lourdes. Partout ailleurs, c'est le vide démographique complet, ou une poussière d'individus sans caractère ethnique ou politique bien défini.

Le régime fédératif convenait donc parfaitement à ces colonies éparses : en les renforçant l'une par l'autre, il adaptait l'État à la condition économique de chacune d'entre elles et respectait les traditions nées de leurs histoires respectives.

Depuis 1867, la situation a cependant bien changé. Évidemment, pas la géographie ni les données économiques de fond, mais le complexe humain et ses structures institutionnelles. Sous l'égide du gouvernement fédéral, donc, sous l'empire de la conception anglo-protestante de l'ordre social et politique, l'Ouest s'est peuplé, des chemins de fer ont été construits qui ont établi un lien organique entre les différentes parties du territoire ; les institutions sociales et politiques ont été mises en place. L'idée qui avait donné naissance à la Confédé-

ration a inspiré le mouvement d'organisation et de mise en œuvre subséquents- la création, au nord de la ligne quarante-cinquième, d'une nation de tradition et de culture britanniques, par opposition à la nation américaine déjà en plein essor. Un authentique *nationalisme*, au sens sociologique et au sens politique du mot, a ainsi guidé le mouvement - et ce nationalisme est britannique d'inspiration et d'expression. Il a depuis lors pris l'habitude de se dire canadien mais cela ne change rien à ses origines ni à son esprit.

Les immigrants, en majorité d'origine britannique ou d'origine apparentée par la culture et la foi religieuse, ont subséquemment [120] été attirés, en vue toujours du même objectif. Ils sont entrés dans les cadres dressés à l'avance pour eux, ont adopté la langue anglaise - la seule que voulussent connaître et les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral - et appris l'usage des institutions ; ils se sont ainsi identifiés aux groupements britanniques préexistants. D'une génération à l'autre, par le jeu combiné de l'accroissement naturel et de l'immigration, le peuplement s'est étendu aux espaces vides.

Les trois petites colonies d'il y a un siècle se sont ainsi développées en tous sens : elles occupent aujourd'hui la plus grande partie du territoire et régissent son activité. Grâce aux progrès des transports et des communications, des relations habituelles d'échanges se sont établies d'une extrémité à l'autre du pays et sur tous les plans : politique, économique, culturel.

Il n'en fallait pas davantage pour changer complètement les perspectives du groupe. Il a pris conscience de son unité fondamentale, au delà des différences accidentelles d'ordre historique des débuts de la Confédération, au delà aussi des structures politiques et des divisions territoriales que le régime fédératif avait plus ou moins arbitrairement établies : même langue, même religion, mêmes traditions économiques, sociales, juridiques et politiques, même sens de la vie, mêmes aspirations fondamentales.

En même temps changeait le statut du Canada dans l'Empire. De colonie de la Couronne, puis de Dominion, il est devenu État libre, membre du Commonwealth. Les nouvelles générations n'ont plus la même sorte d'attaches sentimentales au pays des ancêtres : elles sont plus *canadiennes*, du fait qu'elles sont nées au Canada et que leurs intérêts les plus directs et les plus immédiats sont liés à l'économie

canadienne. La prise de conscience dont nous venons de parler, tout en demeurant britannique dans son inspiration, est désormais canadienne dans ses modes et manifestations. Le nationalisme *canadian*, selon l'expression de Michel Brunet, est ainsi né de l'ancien nationalisme britannique, comme le fils naît de ses parents, et, sous une personnalité distincte, en perpétue les traits.

Or, dès qu'un peuple prend conscience de son identité et de son unité profonde, il tend spontanément à les affirmer et à les renforcer. C'est un mouvement naturel, dont on ne peut lui faire reproche que s'il cherche à l'accomplir au détriment des prérogatives [121] semblables des peuples voisins. Les Anglo-Canadiens, devenus conscients de leur existence propre comme peuple d'un bout à l'autre du pays, cherchent, d'un mouvement spontané, à renforcer leur unité en organisant à tous les paliers la vie commune selon leur esprit - c'est-à-dire selon la vieille conception britannique de l'ordre, reprise par le milieu canadien et adaptée à ses conditions. Ils ont lancé l'idée de *nation canadienne* et créé le vocabulaire correspondant : unité nationale, culture et civilisation canadiennes, etc. - sachant bien qu'à l'usage répété des mêmes mots, l'idée elle-même finirait par s'imposer.

De là leur nouvelle attitude constitutionnelle, leur tendance à interpréter la constitution en sens inverse de la tradition élaborée durant les premières phases de la Confédération, et à promouvoir le gouvernement fédéral, non pas à son rang de partie constituante de l'État, sur le pied d'égalité avec les provinces, mais au rang de gouvernement prioritaire, ayant pleine juridiction sur l'ensemble de la *nation*. Ils n'attachent plus de prix à l'autonomie des provinces que dans la mesure - variable d'une partie à l'autre du pays - où elle correspond à des différences géographiques et économiques et ne nuit pas à l'avènement de la *nation* canadienne. D'où l'abandon sans résistance au gouvernement fédéral de prérogatives expressément réservées aux provinces, parce que en relation directe avec l'homme et la culture : sécurité sociale, éducation.

Cela leur est d'autant plus facile :

1) qu'ils savent que toute politique qu'élaborera le gouvernement fédéral, dominé par eux et dont, par le fonctionnarisme, ils contrôlent tous les organes administratifs, ne différera en rien de celle qu'ils se donneraient eux-mêmes dans les diverses provinces ;

2) que cela est conforme :

a) à l'esprit d'un droit public qui, conçu pour et par une nation homogène, n'admet d'autres règles que l'opinion publique et le jeu de la majorité, et par suite, ne reconnaît pas de communautés autonomes au sein de l'État ;

b) à leur génie propre et à leur mentalité protestante. On répète volontiers que, par tendance spontanée d'esprit, les Anglo-Saxons sont plus attachés à la logique des faits qu'à celle des principes. Mais on a beaucoup plus rarement fait remarquer que, [122] comme protestants, ils n'ont pas et ne peuvent pas avoir de doctrine sociale et politique au sens où les catholiques l'entendent de la doctrine sociale de l'Église - et qui conçoit l'aménagement de la société selon un mode organique fondé sur la dignité de la personne, et tendu, en tous ses secteurs, vers la réalisation selon leur ordre hiérarchique, de tous les biens nécessaires à l'accomplissement de la vocation humaine, naturelle et surnaturelle. Pour le protestant que le libre examen empêche, en matière sociale, d'établir de référence à un ordre transcendant, l'ordre le meilleur est celui qui naît spontanément, selon les circonstances, de l'exercice de la liberté individuelle sous l'égide de la loi - dont l'observation est d'ailleurs considérée comme une exigence de la liberté personnelle. Et cela explique en grande partie pourquoi un milieu protestant comme l'Angleterre a pu, sans révolution et sans contradiction apparentes, passer, en moins d'un siècle, du protectionnisme le plus rigoureux au libre échange, et du conservatisme social le plus intransigeant à un état avancé de socialisme. En modifiant brusquement leur attitude constitutionnelle et leurs postulats politiques, nos compatriotes anglo-protestants renouent donc leur tradition la plus profonde.

3) que les structures institutionnelles de l'économie, conçues et dirigées par eux, tendent elles-mêmes à la centralisation et à l'uniformisation. À l'entreprise individuelle et familiale et au capitalisme libéral de la fin du dernier siècle, se sont substitués la société par actions, la grande entreprise et le capitalisme de groupe. Les grandes entreprises, qui traitent dans l'ensemble du pays, préfèrent un régime uniforme en matière fiscale, par exemple, ou de sécurité sociale. Ainsi en est-il des syndicats ouvriers, issus du même milieu et qui, par regroupements



successifs, ont fini par former de vastes organisations à direction unique et qui cherchent à obtenir à travers le pays des conditions uniformes de travail, de salaire, de sécurité sociale, etc.

Bref, les Anglo-Canadiens se sont découverts une aspiration qui, dans leur esprit, transcende les dispositions actuelles du régime politique : la création d'une *nation canadienne* qui sera, dans la partie nord du continent américain, l'expression synthétique, adaptée aux circonstances de temps et de lieu, de leur culture et de leur esprit traditionnels. Et dans le mouvement d'unification dont [123] ils s'efforcent par tous les moyens et sur tous les plans d'accélérer le rythme, ils nous invitent d'entrer, au nom de l'harmonie entre les groupes, de l'unité nationale, de la paix sociale et de la prospérité commune, etc.

Le complexe anglo-canadien n'est cependant pas aussi homogène qu'il y paraît à première vue. Une forte proportion de ceux que l'on désigne comme Anglo-Canadiens sont, en fait, des Néo-Canadiens, c'est-à-dire des immigrants ou descendants d'immigrants qui ont appris la langue anglaise et se sont intégrés aux institutions économiques, sociales et politiques anglo-canadiennes d'origine britannique. Mais ces Néo-Canadiens n'ont pas de traditions correspondantes aux régimes institutionnels dont ils ont accepté les cadres.

Ils n'ont pas d'histoire canadienne, d'enracinement en terre canadienne, et les aspirations propres aux Anglo-Canadiens et aux Canadiens français comme groupes leur sont assez indifférentes ; mais ils vont dans le sens du plus fort, en attendant qu'ils soient eux-mêmes assez forts pour influencer la marche du pays. Cela se produit déjà. Ils ont adopté le régime qui était en place à leur arrivée. Tant que ce régime répond à leur besoin, ils ne songent pas à le modifier ; mais si à un moment donné ils ne le jugent plus conforme à leurs intérêts, ils sont prêts à le changer sans s'inquiéter de l'incidence que tout changement peut avoir sur la vie et l'évolution des deux groupes pionniers du pays.

D'où la tension constitutionnelle des dix ou vingt dernières années. L'évolution socio-politique du Canada anglais se déroule comme si la population était entièrement homogène, et comme si, dans les cadres de l'État, il n'était aucune autre réalité que la réalité anglo-canadienne. Mouvement d'unification, avons-nous dit. Nous prions qu'on mesure bien le sens du mot et la portée du phénomène. La seule perspective

qu'ils entrouvrent aux Canadiens français, c'est de devenir, d'ici une génération ou deux, les Écossais ou les Gallois du Canada -c'est-à-dire un peuple qui conserve de ses origines ethniques certains traits de caractère et de tempérament, mais n'est pas et ne peut pas être un foyer authentique de culture originale.

[124]

### *Évolution du groupe franco-canadien*

En regard de l'évolution socio-politique du Canada anglais, comment se présente le cas du Canada français - quelle a été son évolution à lui, et quelle est aujourd'hui sa situation ?

Et d'abord, revenons à l'idée de base, et dissipons une équivoque que la politique fédérale, appuyée sur l'enquête Massey et une notion insuffisante de la culture, a largement contribué à répandre. Du point de vue politique, et dans un pays donné, c'est une chose que de former une élite intellectuelle et artistique plus ou moins nombreuse et rayonnante, et c'en est une autre, toute différente, que d'assurer la conservation et l'épanouissement normal d'une communauté nationale formée d'individus de tous niveaux intellectuels et de toutes conditions sociales. Dans le premier cas, il suffit de multiplier les écoles, les centres de recherche, et de promouvoir le goût de la culture ; dans le second, il faut, pour encadrer les écoles elles-mêmes et leur communiquer un certain esprit, créer un milieu de vie conforme à la mentalité du groupe dont on veut assurer le développement selon son type. Une communauté nationale n'est essentiellement ni un fait politique, ni un fait économique, ni une société savante ; c'est un fait de culture qui se réalise dans le temps, par l'usage commun d'un ensemble de valeurs dérivées d'une même conception générale de la vie. Pour vivre et progresser selon son génie et sa culture propres, donc pour s'affirmer comme réalité vivante et contribuer à sa manière à la marche de l'Esprit dans le monde, toute communauté nationale a besoin d'un centre d'autonomie, c'est-à-dire d'un centre où, d'une part, les données de sa culture : langue, traditions, modes de vie soient d'utilité courante et, par suite, condition de progrès pour chacune des unités humaines dont elle est composée ; où, d'autre part, elle jouisse d'assez de liberté poli-

tique pour créer elle-même, selon son esprit, les institutions de la vie commune dans lesquelles s'incarne sa culture et qui sont, dans l'ordre sociologique, son organe de renouvellement et la manifestation première de son originalité. Pour le Canada français, ce centre d'homogénéité culturelle et de liberté politique, c'est la province de Québec, avec les prérogatives que lui assure le pacte fédératif.

[125]

Malheureusement, il faut bien le reconnaître, la génération montante ne semble guère avoir un sens très net ni de ce que sont les exigences de survie et d'épanouissement d'une communauté nationale, ni de ce que la province de Québec, comme unité politique, représente à cet égard, d'une part, pour le Canada français dont elle constitue le seul et authentique foyer national, et d'autre part, pour le Canada tout entier, dans la mesure où celui-ci prétend s'affirmer aux yeux du monde comme pays bi-culturel.

D'où vient le désarroi ? Accident passager ? signe des temps ? Pour comprendre, il faut de nouveau interroger l'histoire, mais en remontant cette fois au delà du régime fédératif - jusqu'à la conquête.

La conquête ! Fait historique auquel sous prétexte de bonne entente on s'abstient aujourd'hui de faire allusion, mais qui n'en continue pas moins de conditionner nos vies de tous les jours, à nous qui l'avons subie.

Si l'on cherche à saisir dans ses mouvements fondamentaux l'évolution socio-politique du Canada français depuis cet événement capital, on constate qu'elle se déroule selon deux courbes en sens inverse :

- L'une, politique, vers l'émancipation et l'autonomie, et dont la réforme constitutionnelle de 1867 marque le plus haut palier. Elle correspond à la volonté de notre peuple de reconquérir les libertés politiques essentielles à la sauvegarde de son identité propre.
- L'autre, sociologique, vers la désintégration du groupe, la dispersion de ses effectifs et leur réintégration dans le grand tout canadien, voire continental, en voie de formation. Elle correspond à la volonté du conquérant d'imposer ses institutions, et d'organiser le pays selon sa conception et ses intérêts à lui.

Cette évolution se présente sous deux aspects principaux :

A) **Démographique**. À ce point de vue, elle peut être divisée en trois grandes étapes.

1) De 1763 à 1820 environ. Période d'expansion pendant laquelle le peuplement se continue à l'intérieur des vieux cadres [126] édifiés au temps de la Nouvelle-France. Le taux de natalité est très élevé, et le groupe grandit rapidement. Il conserve son homogénéité culturelle, et, avec l'Acte de Québec, reconquiert certaines libertés fondamentales : abolition du serment du Test, reconnaissance de la langue, rétablissement des lois françaises ; si bien qu'une fois réparés les pires dégâts de la guerre, on peut avoir l'illusion que la conquête sera sans conséquences sérieuses. 2) De 1820 à 1880 environ. Période de migration et d'émigration - conséquence à longue portée de la conquête. Avec l'Acte constitutionnel de 1790, la métropole impose un nouveau régime agraire : la tenure en *free and common soccage*. Plus de concessions de seigneurie. De 1796 à 1806, la partie la plus immédiatement accessible du territoire non peuplé est concédée en propriété privée et littéralement fermée à toute expansion colonisatrice. Très bientôt, dans les vieux centres, l'espace commence à manquer, et l'excédent de population à s'accumuler sur place. Dès 1820, on signale dans les plus anciennes paroisses l'apparition d'un phénomène qui va, durant plus d'un siècle, dominer notre histoire sociale : le surpeuplement. Surpeuplement, donc chômage chronique, dégradation du niveau de vie et instabilité démographique. Deux grands mouvements de population vont naître de là et causer à la communauté canadienne-française un tort irréparable :

a) *L'émigration*. - D'abord vers les Etats-Unis. Depuis la conquête de leur indépendance, ceux-ci ont entrepris la mise en valeur de leur territoire dans toutes les directions à la fois. Il s'est ainsi créé chez eux un foyer constant d'appel de main-d'œuvre. Faute de pouvoir s'établir au pays, nos compatriotes en prennent la route. Des centaines de milliers passeront ainsi la frontière. Ensuite vers les provinces anglaises. Avec l'établissement et l'expansion de l'industrie forestière et la construction des chemins de fer s'amorce un mouvement de population

vers l'Ontario et la Prairie - qui va donner naissance aux minorités d'aujourd'hui.

b) *L'expansion à l'intérieur même du territoire qui devait en 1867 devenir la province de Québec.* - Mais cette expansion s'accomplit sans le secours de l'État : ni exploration, ni arpentage, ni route, ni assistance d'aucune sorte à l'établissement dans les [127] régions nouvelles. Le mouvement part du peuple et se développe à sa seule initiative avec le concours de l'Église. Dans les cadres d'établissement du type paysan, la faculté d'épargne, donc de réfection économique, est nulle. Si l'on excepte les héritiers du bien familial, chaque génération recommence à zéro. Le milieu national conserve son homogénéité : langue, traditions, modes de vie demeurent de nécessité sociale. Mais une forte proportion des excédents annuels est, ou frappée de dispersion ou tenue de s'établir dans les conditions les plus précaires et les plus dures.

3) De 1880 à nos jours, période d'urbanisation. - Si les Canadiens français ont du mal à trouver leur place dans l'économie de l'époque, cela ne veut pas dire que celle-ci ne progresse pas ; cela veut dire qu'elle n'est ni conçue ni organisée pour eux. Divers facteurs créés au cours de la période précédente : construction des chemins de fer, aménagement du Saint-Laurent, peuplement de l'Ouest, Confédération et politique de protectionnisme dite nationale déterminent un certain essor industriel des villes, surtout de Montréal. Ainsi commence la troisième étape du mouvement démographique. On peut la diviser en deux phases, dont la première se termine au début du siècle actuel, mettons avec la guerre de 1914. C'est la phase du capitalisme libéral, de l'entreprise individuelle ou familiale encore proche du type artisanal. Malgré les rigueurs de leur existence antérieure, les Canadiens français, peu pourvus de capitaux, mais héritiers d'une tradition artisanale d'une très grande fécondité, ont, durant ces trente-cinq ou quarante années, apporté une imposante contribution au progrès des villes. Plusieurs des grandes entreprises qui sont encore aujourd'hui les pièces maîtresses de l'économie. électricité, textiles, navigation fluviale, caoutchouc, verre, cuirs, tramways, ont été fondées par eux. Mais avec la première grande guerre s'ouvre la deuxième phase : celle du capitalisme d'organisation, caractérisée par la grande entreprise. Le mouvement de concentration financière commencé aux États-Unis

déferle au Canada. C'est un renouveau radical de l'économie. La plupart des entreprises créées par les Canadiens français durant la période antérieure sont emportées dans le tourbillon, fondues dans des mergers ou ruinées par la concurrence. C'est le moment où, avec Errol Bouchette et surtout Edouard Montpetit, la communauté canadienne-française prend conscience de son infériorité [128] économique et des dangers graves que cette situation comporte pour elle.

Avec les débuts de l'industrialisation, les mouvements de population qui, des campagnes, portaient chaque année une importante proportion de nos compatriotes vers les États-Unis ou vers les autres provinces canadiennes, se dédoublent : un mouvement d'urbanisation s'amorce ; en quelques années il va diriger vers les villes le gros de la population. En 1871, 72.15% de la population vivait dans les campagnes ; en 1951, 33.5%. Phénomène démographique de très grande ampleur, d'autant plus lourd de conséquences qu'il s'est développé sans direction, au gré des circonstances, et de la seule initiative des individus que le mouvement même emportait.

**B) *Sociologique.*** - Ainsi apparaît l'aspect proprement sociologique de l'évolution dont nous retraçons les principales étapes. Durant la période antérieure, la communauté canadienne-française perd chaque année une partie de ses excédents, les structures sociales demeurent cependant les mêmes. Elle vit et grandit en vase clos : son homogénéité culturelle est préservée, et partout où elle est établie, les données de sa culture sont de stricte nécessité sociale - d'où, malgré sa faiblesse numérique, sa puissance d'assimilation : quiconque vient de l'extérieur doit s'adapter.

Mais avec l'industrialisation et l'urbanisation, c'est le milieu sociologique lui-même qui change. Pendant plus d'un siècle le problème social s'est présenté sous deux aspects principaux : assurer la stabilité de la population et pourvoir, d'une génération à l'autre à l'établissement des excédents. Il touche désormais tous les aspects de la vie collective et remet en question toutes les données de l'ordre social : famille, travail, propriété, assistance, enseignement, etc. L'ancien vase clos est brisé, l'homogénéité culturelle du groupe, affaiblie. La communauté canadienne-française doit refaire ses structures, rebâtir son milieu de vie selon les exigences permanentes de sa culture propre,

mais désormais en concurrence directe avec les autres cultures, et avec la collaboration de l'État, ce qui est aussi un fait nouveau. Le problème de la culture et des cultures dans leurs relations réciproques, acquiert du fait de l'intervention généralisée de l'État dans le domaine économique et social une [129] portée politique beaucoup plus directe et plus étendue qu'autrefois - et du point de vue canadien-français, d'une importance capitale.

### ***Intégration du groupe franco-canadien au grand tout « national »***

En fait, malgré les progrès politiques que représentent l'évolution constitutionnelle et la conquête de l'autonomie de la province de Québec, l'intégration du Canada français dans le grand tout canadien a toujours progressé - et cela à cause surtout de la situation économique qui lui a été faite par la conquête, et que la politique mise en oeuvre subséquemment a sans cesse tendu à aggraver. Les grandes étapes de cette intégration sont faciles à retracer.

a) ***Intégration politique.*** - En 1760, les Canadiens français sont retranchés de la direction de l'État et soumis aux institutions politiques britanniques. Le régime fédératif leur a restitué une partie de l'initiative politique, mais n'a rien changé à un régime institutionnel dont ils ne possédaient ni l'esprit ni l'usage, et auquel ils ont dû s'adapter.

b) ***Intégration économique.*** - Le même événement les a retranchés de l'économie organisée : commerce, industrie, finance, haute direction économique, les refoulant vers la terre comme seule source de subsistance. Puis la politique des terres et ressources naturelles de 1796 et des années suivantes leur ferme l'accès à l'économie possible. Les cadres généraux de l'économie sont dressés par d'autres qu'eux-mêmes, selon un esprit différent du leur et à d'autres fins que leurs intérêts à eux. Malgré leurs progrès démographiques et l'émancipation politique, ils ont dû sans cesse s'adapter à un régime et à une situation dont ils n'avaient pas l'initiative.

c) *Intégration sociale*. - Au moment où le régime politique de 1867, grâce au progrès général du pays, allait mettre les Canadiens français en état de se servir de l'initiative politique que leur assure l'autonomie de la province de Québec pour refaire leurs cadres économiques et sociaux, le gouvernement fédéral, dominé par la majorité anglo-canadienne, lance au nom de la *nation* une double [130] offensive. L'une, d'ordre fiscal et financière, en entrant, dès 1917, dans le domaine de l'impôt direct et en accaparant cet impôt à l'occasion de la deuxième grande guerre. Il met ainsi la main sur la seule source de revenu des provinces et les jette dans sa dépendance quant à leur propre financement. L'autre, d'ordre social, par les diverses mesures mises en vigueur depuis 1927, et dont l'initiative est expressément réservée aux provinces par la constitution : pensions diverses, assurance-chômage, allocations familiales. Or, toutes ces mesures sont nettement de modalités socialistes, et donc, aussi éloignées que possible du type de sécurité sociale qu'une population catholique devrait se donner. Désormais, le gouvernement se fait un argument de ses charges sociales pour conserver sa mainmise sur l'impôt direct, privant ainsi les provinces et les institutions qui dépendent d'elles : municipalités, commissions scolaires, hôpitaux, maisons d'éducation, des ressources dont elles ont absolument besoin. D'où la tension chronique, le malaise général des dix ou quinze dernières années. L'assurance-santé, le Conseil des Arts et des Lettres et les octrois aux universités inaugurent la dernière phase d'un mouvement d'intégration qui remonte à la conquête et qui, répétons-le, n'a jamais ralenti.

Or, pour une communauté nationale, l'intégration des institutions équivaut à la perte du contrôle de son propre organe de renouvellement. L'assimilation est au bout : elle n'a pas d'autre processus ni d'autre forme. À une telle communauté, il ne suffit pas d'une autonomie théorique, formulée en des textes dont les spécialistes peuvent plus ou moins forcer le sens. Il faut la faculté d'agir elle-même, de procéder de sa propre initiative et selon son esprit à l'organisation de son milieu de vie - sans quoi les conflits ne tardent pas à se multiplier entre l'individu et son milieu, entre la réalité sociale et les cadres juridiques. Telle paraît bien être la cause profonde de l'actuel désarroi des esprits. La constitution nous garantit dans la province de Québec des prérogatives politiques dont l'action du gouvernement fédéral empêche l'exercice au moment où la province aurait pu s'en servir. Et le désaccord va ain-



si grandissant entre un cadre juridique arrêté dans ses formules et une réalité sociale qui évolue sous des influences dont nous n'avons pas l'initiative.

[131]

## II. À la recherche d'une pensée

[Retour à la table des matières](#)

Devant la situation esquissée ci-dessus, quelle attitude les Canadiens français peuvent-ils prendre ? Ils ont le choix : ou bien entrer dans le mouvement d'unification que leur propose le Canada anglais et accepter de disparaître comme groupe à plus ou moins longue échéance - ils n'ont pour cela qu'à laisser aller le cours actuel des choses ; ou bien réaffirmer leur position traditionnelle et obtenir que soient redéfinies leurs relations avec le pouvoir central et le Canada anglais.

C'est donc à un effort d'intelligence, de réflexion en profondeur qu'ils sont conviés. Il s'agit d'abord pour eux de se comprendre eux-mêmes, ainsi que les conditions de leur propre survie. Au temps où les institutions fondamentales de la vie commune ressortissaient à l'initiative privée, une communauté nationale pouvait compter entièrement sur l'automatisme des réflexes sociaux pour assurer, d'une génération à l'autre, son propre renouvellement. Ces temps sont révolus. L'État intervient aujourd'hui directement, et non seulement dresse les cadres généraux de la vie commune, mais crée certaines institutions. Il faut qu'il y ait accord entre l'initiative de l'État et les conditions permanentes de survie du groupement national dont la société est composée. C'est le cas des Canadiens français vis-à-vis de la politique canadienne. À aucun moment de leur histoire ils n'ont eu un plus impérieux besoin de formuler eux-mêmes la politique que l'État doit appliquer, mais qu'en régime démocratique, ils doivent être les premiers à concevoir.

Problème d'homme au tout premier chef, problème d'éducation posé d'abord aux institutions d'enseignement de tous niveaux - surtout secondaire et universitaire dont c'est l'objet de former les cadres sociaux - aux journaux et revues, aux chefs sociaux et politiques, bref à

tous ceux, individus ou groupes, dont dépend la formation de l'opinion publique.

Il ne peut être question, dans une étude de quelques pages, de tracer le programme complet d'éducation civique dont les Canadiens français auraient besoin pour formuler eux-mêmes la politique [132] la plus conforme aux exigences permanentes de leur culture. Tout au plus, pouvons-nous en évoquer les idées directrices.

### *Connaissance de soi : culture, langue, sens chrétien de l'ordre*

Et d'abord, avons-nous dit, les Canadiens français doivent se mieux comprendre eux-mêmes, savoir ce qu'ils entendent quand ils proclament leur volonté de se sauver eux-mêmes. Toute communauté nationale étant un fait de culture qui se réalise dans le temps, sauver le Canada français, c'est donc sauver la culture qui en est le principe informateur. Or, quand on parle de culture canadienne-française, de quoi parle-t-on ? Toute culture nationale est une interprétation particulière, selon le génie propre du peuple qui la vit, d'une philosophie universelle ou qui tend à l'universel. Ce qu'il y a de national, donc de différent dans cette culture, ce n'est pas la pensée, mais la forme ; d'une part, l'expression, en tout premier lieu, la langue ; d'autre part, les modes divers d'intégration dans la vie quotidienne : usages, coutumes, traditions, modes de vie, etc.

La culture canadienne-française est de génie français et d'inspiration chrétienne. Sauver cette culture, c'est donc d'abord sauver le génie dont elle procède, la langue qui est à la fois l'expression directe et, d'une génération à l'autre, le principal instrument de reconstitution de ce génie. La culture canadienne-française se maintiendra au Canada dans la mesure où, par un enseignement approprié, on saura préserver la langue et cultiver les qualités d'esprit correspondantes. Et l'enseignement lui-même n'aura d'efficacité réelle à cet égard que si dans le contexte social, la langue française est pour tous les individus, quels que soient leurs fonctions et leur niveau de culture, d'utilité courante. Sauver la culture canadienne-française, c'est donc en tout premier lieu préserver l'homogénéité linguistique du milieu, et par suite donner à la

langue une valeur pratique telle que quiconque vit dans ce milieu sente le besoin de la cultiver.

Du point de vue politique, cela revient à exiger de l'État qu'il respecte la langue du milieu, et mette lui-même tout en oeuvre, dans les limites de sa compétence, pour la promouvoir, en assurer [133] la diffusion et le progrès. Et cela, au nom du bien commun -pour la raison très simple que la langue française est pour le citoyen canadien-français condition de progrès personnel. Nous disons l'État, donc le gouvernement de la province le plus directement concerné, mais aussi le gouvernement fédéral, dans la mesure où, selon ses juridictions propres, il est responsable de la prospérité commune. Lui aussi a le devoir de veiller à l'homogénéité linguistique du milieu canadien-français. Il ne semble guère s'en être jusqu'ici rendu compte. Cependant sa politique de radio-diffusion peut être considérée comme une bonne contribution au progrès de la langue française dans l'ensemble du pays. Si le reste était à l'avenant !

La culture canadienne-française est une interprétation particulière de la conception chrétienne de l'ordre : primauté du spirituel, primauté de la personne, sens organique de la vie commune, etc. C'est cette philosophie générale de la vie que le génie français a, selon ses modes, intégrée dans des institutions diverses que nos ancêtres ont apportées avec eux du pays d'origine, et ont perpétuées en les adaptant au Canada.

Depuis lors cependant, le milieu sociologique s'est profondément transformé, et les usages, coutumes et traditions d'autrefois peuvent, dans leurs modalités concrètes, être plus ou moins périmés. Mais s'il s'agit d'en renouveler les formes, il importe d'en conserver l'esprit. Le peuple canadien-français est un peuple chrétien : c'est comme tel qu'il s'est affirmé aux yeux du monde, et sa fidélité à lui-même est d'abord une fidélité chrétienne.

Or, cette fidélité chrétienne, suffisamment impérative en elle-même pour déterminer toutes ses attitudes, s'impose au surplus à lui au moment même où le monde entier est acculé à une option aussi inévitable que fondamentale : décider si la société de demain sera du type humaniste chrétien ou si elle sera du type matérialiste. Si humble que soit le Canada français dans la hiérarchie des puissances de l'heure, son attitude ne peut laisser indifférent un monde qui, pour assurer

son salut, a besoin de tous les concours. Ainsi considéré dans ses données essentielles, le problème canadien-français rejoint le problème le plus impérieux et le plus général de notre époque.

[134]

C'est donc en partant des normes chrétiennes de l'ordre social et politique que les Canadiens français doivent s'employer à rebâtir leur milieu de vie bouleversé par l'avènement des techniques et de l'économie modernes. Comme peuple catholique, ils ont cette chance de posséder la seule doctrine dont l'application puisse remettre de l'ordre dans l'immense désordre de la société contemporaine. Le plus grand service qu'ils puissent se rendre à eux-mêmes, c'est de la vivre intégralement, et le plus grand service qu'ils puissent rendre à leur pays c'est, en la pratiquant, de lui en faire apprécier la valeur. Et sur ce point encore, ils ont non seulement le droit mais le devoir d'exiger de l'État une politique appropriée : famille, travail, éducation, sécurité sociale, assistance, entr'aide, etc.

À la condition de savoir eux-mêmes comment cette conception de l'ordre doit en pratique être interprétée, c'est-à-dire être traduite en réalisations concrètes - donc de l'avoir suffisamment approfondie pour en faire la pensée directrice et de leur action et de leur vie. Et c'est sur ce point en particulier que l'enseignement des collèges et des universités exige un dépassement : il n'aura de valeur réelle que s'il rejoint la vie et en éclaire les voies.

### *Connaissance du milieu*

Et cela nous conduit au deuxième élément fondamental de toute pensée politique : la connaissance du milieu. La politique, c'est l'art du possible : elle vise, selon une conception générale de l'ordre, à aménager un milieu donné, à le rendre propice, selon ses virtualités diverses, à la bonne vie du citoyen. Tout homme en effet, dépend de son milieu : il l'adapte et s'y adapte, mais il ne peut le dominer, c'est-à-dire le faire servir aux exigences de la carrière humaine, que s'il en connaît toutes les virtualités. Au temps où la vie économique et sociale ressortissait presque exclusivement à l'initiative privée, l'homme lui-même et la famille réalisaient cette adaptation, chacun dans son secteur pro-

pre et selon ses moyens. l'État se contentait de dresser les cadres généraux de l'activité individuelle. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui - et la politique, agissant sur des ensembles, doit procéder d'une connaissance [135]profonde du milieu dont elle dresse les structures. Ce milieu est physique et humain.

### *a) physique*

Le milieu physique, c'est la géographie à laquelle tout pays doit en grande partie ses structures organiques : sol, climat, situation, nature et répartition des ressources, etc. Il ne peut être question de faire ici l'étude des incidences économiques et sociales, et par suite de la signification politique de la géographie canadienne. À ce point de vue, le Canada est essentiellement hétérogène, et c'est l'une des raisons, nous l'avons rappelé dès le début, de la forme fédérative de l'État. La province de Québec fait en quelque sorte bloc avec la province d'Ontario par le plateau laurentien et la plaine du Saint-Laurent qui occupent la plus grande partie de leurs territoires respectifs. Mais elle est elle-même un assemblage de régions à caractère physique nettement différencié - région de Montréal, Laurentides, Cantons de l'Est, Abitibi, Témiscamingue, Saguenay, Lac Saint-Jean, Gaspésie. La plaine du Saint-Laurent la traverse de part en part, mais appartient à deux économies différentes : le haut Saint-Laurent à partir de Montréal, est relié à l'économie de l'Ontario ; la partie inférieure, à l'économie des territoires de l'est, nettement moins pourvue.

Tout cela, il va sans dire, a une très forte incidence économique et sociale, et, dans la mesure où l'État est appelé à dresser les cadres de l'économie et à lui donner orientation, une très grande signification politique. Il est vain de penser que la Gaspésie puisse être aménagée selon les mêmes formules que l'Abitibi ou la plaine de Montréal, et que la population vivra là-bas de la même manière que celle des autres régions. C'est pourtant ce qu'on a voulu réaliser jusqu'ici, appliquant partout les mêmes formes d'aménagement du sol, d'exploitation forestière et de peuplement. Le résultat a été médiocre, et il ne pouvait en être autrement. Il en est du milieu comme des lois naturelles : pour le dominer il faut s'y soumettre, donc le prendre tel qu'il est, l'aménager selon ce qu'il peut produire de mieux. Chaque région devrait être ainsi l'objet d'un plan d'aménagement selon ses caractéristiques propres.

Cela suppose connaissance détaillée des lieux, donc études et recherches. Nous n'en sommes certes pas encore là. L'instabilité démographique, [136] les mouvements désordonnés de population dont nous avons parlé en sont la conséquence.

Une connaissance raisonnable de la géographie en soi et dans ses relations avec la vie économique et sociale des régions de la province et du pays devrait donc normalement faire partie de la formation politique du citoyen - car s'il ignore les données les plus immédiates, les plus concrètes de la vie commune, sur quoi appuiera-t-il son jugement politique ?

### **b) *humain***

Le milieu humain est démographique et sociologique. Nous avons évoqué plus haut les phénomènes démographiques dont la province a été le théâtre durant plus d'un siècle - du fait de l'inadaptation chronique de la politique économique à l'esprit, à la situation et aux besoins de la population. Ces exemples empruntés à l'histoire nous dispensent d'insister ici sur ce qui est évidemment l'objectif global de l'action de l'État et la mesure de son efficacité : la stabilité et l'accroissement normal de la population. Pour réaliser ces fins, l'État doit disposer en tout temps de renseignements complets, d'une part, sur les virtualités démographiques de chaque région, c'est-à-dire sur l'optimum de population qui peut s'y établir dans des conditions de vie comparables à celles des régions voisines ; d'autre part, sur les ressources diverses du sol, en fonction de la population et de son accroissement.

Pour un peuple comme le nôtre, enclavé dans une masse majoritaire qui tend sans cesse à le dominer, l'utilisation maximum de chacune de ses unités humaines devrait être une préoccupation constante. Car il est bien évident que les chances de vie et de progrès du Canada français sont fonction de ses effectifs humains, volume et qualité. Et cela pose, du point de vue du gouvernement de la province, le problème de sa politique économique et sociale, de sa politique culturelle, des multiples initiatives qui ressortissent à sa compétence. C'est à lui, après tout, qu'incombe en premier lieu le devoir de garder à la province de Québec son caractère de foyer national du Canada français. Il n'y parviendra qu'en disposant toute chose de telle façon que les Ca-

nadiens français puissent y vivre, y croître et y prospérer selon leur type national propre.

[137]

Du point de vue du gouvernement fédéral, cela pose le problème des initiatives diverses qui relèvent de sa juridiction, et en particulier de sa politique d'immigration. Par l'immigration dont il a presque toujours eu seul l'initiative, bien que les provinces aient aussi juridiction en la matière, le gouvernement fédéral peut fausser l'équilibre ethnique traditionnel du Canada. S'il n'y a pas réussi, ce n'est pas parce qu'il s'en est particulièrement gardé, mais parce que les circonstances n'ont pas permis à sa politique de produire tous ses effets.

Bref, la population, son comportement, son évolution constituent la donnée majeure de la politique, le baromètre de la bonne ou mauvaise santé d'une province ou d'un pays. Si l'on veut former au Canada français une authentique pensée politique, il faudra rendre le citoyen conscient de l'importance capitale des problèmes de population - car il n'est pas de politique particulière : économique, sociale, culturelle qui n'en dépende et dans son esprit et dans ses formes.

## *Les Institutions*

### a) *sociales*

Le milieu humain est aussi sociologique et politique. Par milieu sociologique, nous entendons le complexe social dans la diversité et l'interrelation de ses composantes ; donc l'ensemble des institutions privées ou publiques : économiques, sociales et juridiques qui, en relations d'interdépendance plus ou moins étroites, en forment les structures. Dans leur inspiration, ces institutions diverses procèdent d'une métaphysique, donc d'une certaine conception de l'homme, de ses origines, de sa fin, de ses relations avec Dieu. Sous cet angle, on peut les dire chrétiennes, ou païennes ou matérialistes. Dans leur modalité, elles expriment le génie propre du peuple qui les crée et sont ainsi la première et la plus synthétique manifestation de sa culture.

L'homme s'insère dans la société selon deux modes organiques principaux : la famille et le travail <sup>24</sup>. À la famille s'adjoignent des institutions complémentaires : hôpitaux, écoles, œuvres diverses [138] d'assistance, d'entr'aide. Le travail est d'abord acte personnel, loi de l'accomplissement de l'homme. Mais il est aussi fonction sociale, agent actif de la production au sens le plus large. Du travail procèdent la propriété, la profession, les institutions économiques diverses. La famille, le travail et les institutions complémentaires qui naissent de la pratique même de la vie forment le groupe des institutions dites sociales - en relation directe avec l'homme lui-même qui les crée de son initiative, dans les cadres juridiques dressés par l'État. Selon l'idée qu'elle se fait de l'homme lui-même et de ses relations avec la société, la politique sociale peut varier profondément dans ses modes.

La nation n'est pas une institution sociale, mais un fait sociologique, une communauté de culture. Elle a sa fin propre : fournir à l'homme un style de vie, une manière de se réaliser lui-même. Les valeurs de culture : langue, traditions, usages, modes de vie qui composent son patrimoine et lui confèrent sa physionomie, existent d'abord dans l'homme lui-même. L'homme fait la nation en ce sens qu'il est l'incarnation parcellaire des valeurs dont celle-ci est le dépositaire collectif ; en retour, la nation crée le type national : comme collectivité, elle constitue un centre d'échange social où, d'une génération à l'autre, l'homme reçoit dans sa personnalité profonde le dépôt des richesses culturelles qui l'identifient et le mettent en état, du seul fait qu'il vit, pense et agit, de participer à l'incessante reconstitution de la nation. Comme réalité sociologique, la nation ne domine pas l'État, selon la conception de l'État-nation dont sont sortis les nationalismes contemporains ; mais comme la famille et les autres institutions sociales, elle a sa fin propre, dont elle peut, au nom du bien commun, exiger de l'État qu'il facilite la réalisation.

Nation et institutions sociales sont ainsi en très intimes liaisons puisqu'elles sont l'œuvre du même homme et, chacune à sa manière et selon ses fins particulières, l'expression d'une même culture. On comprend ainsi pourquoi seul l'homme d'une culture donnée peut créer les institutions sociales les mieux en accord avec les exigences permanentes de cette culture. Tel est le sens profond du fédéralisme canadien :

---

<sup>24</sup> Cf. appendice II ci-après.



assurer à chacun des groupes ethniques associés sur le plan politique, la faculté de créer lui-même et selon son génie propre les institutions sociales. Prétendre que l'on peut [139] sans danger pour le Canada français confier au gouvernement fédéral dominé par une majorité anglo-protestante le contrôle plus ou moins direct d'institutions comme la sécurité sociale, c'est ignorer le mécanisme élémentaire de vie et de renouvellement de toute communauté nationale.

Du point de vue politique, c'est de ce côté que l'effort le plus immédiat et le plus énergique doit porter ; d'une part, pour redonner à la province de Québec l'initiative entière de sa politique sociale, d'autre part, et dans la province de Québec même, pour réaliser, selon les normes de la conception chrétienne de l'ordre social et l'esprit traditionnel de la culture canadienne-française, les réformes que l'évolution sociologique du milieu a rendu nécessaires.

Dans le premier cas, il s'agit de revenir à la constitution, à son esprit initial selon l'interprétation des tribunaux. Et c'est à ce sujet que va se poser avec le plus d'acuité le problème dont nous avons parlé plus haut savoir, la redéfinition des relations du Canada français avec le pouvoir central et le reste du pays - car, nous l'avons dit et en avons fourni les raisons : les autres provinces ne tiennent pas à un tel retour. Mais si à leur point de vue, la constitution ne vaut plus, elle vaut toujours pour la province de Québec, investie d'une mission toute particulière.

Or, le rapatriement à Québec de la politique sociale ne se conçoit pas sans le réaménagement de la politique fiscale du gouvernement fédéral, et la restitution au gouvernement de la province du libre usage des sources de revenus que lui assure la constitution. En bien des milieux, même nationalistes, on semble considérer que le régime dit de péréquation actuellement en vigueur est une solution satisfaisante à la crise fiscale-constitutionnelle des dernières années. Il n'en est rien - ce régime est à peine moins mauvais que les anciennes ententes fiscales. S'il assure à la province de Québec un peu plus de revenus, il ne lui restitue pas l'initiative de sa politique fiscale et de sa politique sociale. Il vaut dans les perspectives de la nation canadienne selon le concept anglo-canadien. Il ne répond pas aux fins d'un état aussi franchement fédératif que doit l'être un état bi-culturel.

Dans le second cas, c'est-à-dire dans le cas des réformes sociales à mettre en œuvre dans la province de Québec, il s'agit d'un [140] approfondissement, en regard des données concrètes du milieu des normes traditionnelles de l'ordre social, dans un pays de foi chrétienne et de culture humaniste. Nous ne pouvons, il va sans dire, entreprendre ici l'étude complète de tous les grands problèmes que posent à l'attention des chefs politiques de la province les transformations économiques et sociologiques en cours. C'est un nouveau régime de la famille, du travail et des institutions complémentaires qu'il faut réaliser, sans nous écarter des règles ordonnatrices d'un véritable ordre humain. Pour comprendre comment ces problèmes en sont venus à se poser en leurs données présentes, il faut les situer dans leurs perspectives historiques. Ce que nous avons dit plus haut de l'évolution socio-politique du Canada français depuis la conquête, éclaire déjà passablement le sujet. Le régime du travail et celui de la famille ont été bouleversés par l'avènement brusque de l'économie industrielle, dans un milieu humain qui n'y était pas préparé, et à laquelle rien ne l'a encore aidé à s'adapter. S'il est un peuple qui aurait besoin d'une politique familiale, d'un code de la famille, c'est bien le nôtre : nous n'en avons pas. S'il est une institution sociale qui aurait besoin d'une révision en profondeur, en vue de lui redonner sa valeur sociale et sa pleine fécondité humaine, c'est bien le régime du travail. Nous en sommes encore (comme d'ailleurs tous les pays industrialisés) à des tâtonnements plus ou moins aveugles.

D'une part il faut parachever l'organisation syndicale. Comme organe régulateur de l'ordre économique, l'Église recommande la constitution d'ordres professionnels. C'est une des rares, peut-être la seule recommandation pratique de sa doctrine. Mais elle atteint le fond de la question car elle permet de régler les problèmes courants de l'économie libre sans verser dans l'étatisme. Malheureusement, les peuples catholiques eux-mêmes n'ont pas accordé à cette recommandation l'attention qu'elle mérite. C'est même pour l'avoir refusée que tant de catholiques dits sociaux se sont égarés sur les voies tortueuses du « progressisme ». D'autre part il faut supprimer le conflit que la technologie industrielle a suscité entre la nature et les conditions du travail. « La matière, observait Pie XI, sort ennoblie de l'usine, l'homme en sort diminué. » En d'autres termes et par un tragique paradoxe, le travailleur industriel est diminué par cela même dont il devrait attendre son

accomplissement. [141]Et ce n'est certes pas par une action portant uniquement sur les salaires et les conditions matérielles de travail que l'on réduira ce paradoxe. Il faut aller au delà, réviser l'usage même des techniques industrielles. Cela ne se fera pas sans de sérieuses études et une réinterprétation des postulats de base du régime de travail,

Quant aux institutions complémentaires de la famille et du travail : enseignement, assistance, santé, elles ont été chez nous autant dire l'œuvre exclusive de l'Église. Mais ici encore, il faut recourir à l'histoire pour comprendre pourquoi l'Église seule, par sa mission de charité et grâce à ses ordres religieux, a pu en prendre l'initiative et en assumer le fardeau. Aujourd'hui cependant, ce stage est dépassé. Les œuvres créées naguère par le clergé et les ordres religieux ont désormais besoin du concours de l'État et des laïcs. Ce qui était pur apostolat est devenu en une multitude de cas profession, et profession hautement scientifique.

Il suffit de connaître la nature exacte des problèmes que pose à l'attention des chefs sociaux et politiques l'adaptation aux conditions sociologiques actuelles d'institutions originellement ecclésiastiques, pour comprendre que, seuls, des hommes nés dans le milieu et qui en possèdent l'esprit, puissent concevoir et réaliser dans l'ordre les réformes nécessaires. Comment veut-on que des hommes politiques et des hauts fonctionnaires de tradition britannique et protestante saisissent les exigences profondes d'une société de tradition catholique et française, et élaborent le régime institutionnel qui lui convient. C'est pourtant à la compétence de tels hommes qu'il faudra très bientôt s'en remettre si on laisse la haute régie de la vie sociale continuer de glisser sous la juridiction du gouvernement fédéral.

C'est, entre autres, la question si complexe de la sécurité sociale qui est ici posée <sup>25</sup>. On n'élaborera pas un régime complet de sécurité sociale sans que les institutions fondamentales de la vie commune en soient influencées et dans leur esprit et dans leurs modalités. Et c'est à ce sujet en particulier que s'impose l'option fondamentale dont nous avons parlé plus haut entre, d'une part, la conception matérialiste, d'autre part, la conception chrétienne de l'ordre social. Les Anglo-Canadiens semblent, en la matière, avoir opté pour la [142] forme socialiste - selon l'esprit britannique, c'est-à-dire sans référence à une

---

<sup>25</sup> Cf. *Rapport de la Commission Tremblay*, vol. III, tome I, chap. V.

doctrine, à une philosophie. Toutes les mesures mises en œuvre par le gouvernement fédéral depuis 1942 en possèdent les caractères. Or, de forme britannique ou autre, le socialisme est incompatible avec la conception chrétienne de l'ordre. Là-dessus l'enseignement des papes est sans équivoque. Il s'agit de savoir si la pensée politique est chez nous assez vigoureuse, ou bien pour induire le gouvernement fédéral à repenser ses lois, ou bien - advenant comme il faut le souhaiter, que le gouvernement de la province en reprenne l'initiative, -pour concevoir et réaliser un régime de sécurité sociale à la fois aussi efficace et mieux en accord avec la pensée chrétienne et la tradition canadienne-française. Il y a malheureusement lieu d'en douter.

### **b) *politiques***

Le milieu humain est aussi politique. Inutile d'insister sur l'importance majeure de la fonction politique ! elle a pour objet le bien commun et donne à la société forme organique. Le fonctionnement de la vie commune en dépend.

L'intégration politique d'une société humaine à une autre se réalise par les institutions. Nous l'avons rappelé déjà : les institutions politiques du Canada et celles de la province de Québec, même depuis l'avènement du fédéralisme, sont d'origine britannique. Or, qu'on nous permette de le redire : les institutions sont l'expression d'un ordre - et comme pièces essentielles du mécanisme d'évolution et de renouveau d'une société, elles tendent à propager l'esprit dont elles procèdent. Leur influence à cet égard est d'autant plus grande qu'elles remplissent dans la société une fonction plus élevée et plus étendue.

Dans quelle mesure les institutions politiques anglaises ont-elles agi sur la mentalité canadienne-française ? Seule une longue, minutieuse et très difficile enquête permettrait de le dire. Cette action s'est certainement exercée, et elle a probablement été plus efficace et plus profonde qu'on veut bien le reconnaître - si toutefois on s'est jamais arrêté à y penser. Deux remarques seulement pour accrocher la réflexion de ceux qu'un tel sujet intéresse.

On reproche souvent aux Canadiens français leur individualisme et leur libéralisme en matière sociale et politique. Pourtant rien, [143] ni dans leur tradition religieuse, ni dans leur tradition intellectuelle, ni

dans leur tradition sociale ne postule pareille tendance d'esprit. L'Église, qui a toujours défendu la liberté, a toujours aussi rejeté le libéralisme ; ainsi en est-il de la philosophie thomiste, donnée fondamentale de la formation intellectuelle de nos classes dirigeantes. Notre ancien ordre social était communautaire : famille, seigneurie et paroisse, puis après la conquête, famille et paroisse formaient les cadres premiers de la vie sociale, à l'intérieur desquels se pratiquaient l'assistance, l'entraide, les œuvres diverses de solidarité.

Les institutions politiques anglaises sont d'inspiration individualiste et libérale. Et ce sont elles qui ont fait notre éducation politique. Nous n'en possédions pas l'esprit, mais nous avons dû en accepter l'usage sans toujours nous rendre compte qu'à l'usage, nous prenions de leur esprit précisément ce qu'il y a de moins bon, de plus complètement en désaccord avec notre tradition de pensée et de vie sociale et politique. Qu'on songe en particulier à l'esprit de parti, aux querelles et divisions dont il est la cause.

En effet - et c'est notre deuxième remarque - les Britanniques ont créé eux-mêmes leurs institutions politiques ; ils les ont créées selon leur génie propre, comme une projection de leur esprit ; ils les aiment comme une partie d'eux-mêmes, et ils sont prêts à tous les combats pour en préserver l'intégrité. D'où la vigueur de leur esprit civique - peu bavard et extrêmement agissant.

Notre cas est différent : ces mêmes institutions ne sont pas une création de notre génie, un reflet de nous-mêmes. Elles nous ont été imposées, et nous en avons appris, plus ou moins le maniement. Mais nous ne pouvons pas les aimer à la façon dont les Britanniques les aiment, ni être aussi sensibles qu'eux à tout ce qui risque de les altérer. Nous sommes évidemment prêts à de durs combats pour la liberté - et nous en avons livrés. Mais pas nécessairement la sorte de liberté qu'incarnent les institutions britanniques.

Y a-t-il donc lieu de nous étonner si, soumis à un régime institutionnel dans lequel nous ne nous reconnaissons pas, et qui tend à propager un esprit que nous ne pouvons accepter, nous ne faisons pas preuve de la même ardeur civique que nos concitoyens britanniques ? Y a-t-il même lieu de nous étonner, si le maniement [144] obligatoire d'institutions dont nous ne possédons pas l'esprit, a plutôt entraîné une sorte de déviation du sens civique. On ne maintient pas impunément,

d'une génération à l'autre, le désaccord entre l'homme et son milieu de vie. Le sens civique serait à coup sûr beaucoup plus facile à cultiver si nous avions la faculté de créer nous-mêmes les grands organes de notre propre vie commune.

Si l'on veut bien y réfléchir, peut-être conviendra-t-on que le régime politique du Canada est marqué d'une sorte de dichotomie qui risque, si l'on n'y prend garde, d'en fausser le fonctionnement. La constitution canadienne comporte une partie écrite et une partie non écrite. La partie écrite définit les structures de l'État et installe le fédéralisme. Ses dispositions principales effectuent le partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement. Or, le fédéralisme est une doctrine d'inspiration chrétienne, qui vise à protéger la liberté sous toutes ses formes : celle des individus, mais aussi celle des groupes que l'homme crée dans l'exercice de son activité et des communautés que la vie elle-même suscite au sein des collectivités. Il procède d'une conception organique de la société et protège les droits individuels et communautaires.

La partie non écrite introduit les institutions de droit public anglais : chambres, exécutif, partis, organes divers du régime parlementaire selon la conception britannique. Nous l'avons dit déjà, le droit public anglais a été forgé dans et pour un état unitaire et homogène ; individualiste et libéral d'inspiration, il n'admet pas de communautés autonomes au sein de l'État. Il ne reconnaît qu'une norme : l'opinion publique, et qu'une règle : la majorité.

Eh bien, d'une façon générale, les constitutionnalistes anglo-canadiens ont tendance à raisonner selon l'esprit du droit public anglais ; les constitutionnalistes canadiens-français - hormis ceux qui ont déjà opté pour la nation canadienne une et indivisible - selon l'esprit du fédéralisme. Cela est surtout marqué depuis vingt-cinq ou trente ans - c'est-à-dire depuis que l'idée de nation canadienne s'est installée dans les esprits. Tant que les provinces anglaises se sont considérées elles-mêmes comme autant d'unités distinctes les unes par rapport aux autres, elles se sont accommodées du fédéralisme et ont cherché à vivre, chacune pour son propre compte, leur conception traditionnelle du droit public. À partir du moment où elles se sont conçues comme parties d'un tout plus [145] vaste, la vieille conception du droit public, libérale et unitaire l'a emporté, car elles attachent beaucoup plus de prix aux institutions qui sont parties intégrantes de leur patrimoine

culturel qu'à une doctrine politique qu'elles n'ont pas conçue dans leur esprit. Pour les Canadiens français, au contraire, le fédéralisme correspond, à la fois à leur conception de l'ordre politique et à leurs besoins comme communauté distincte à l'intérieur de l'État.

Les différences entre Anglo-Canadiens et Canadiens français sur le plan de l'action sociale et politique ont donc des raisons beaucoup plus profondes qu'on est trop souvent porté à le penser. Elles correspondent en fait à des différences de conception de l'ordre qui sont au principe même des différences de culture. Elles peuvent, d'une certaine manière, rendre plus laborieux le fonctionnement de l'État, mais elles sont à la fois la conséquence et la condition du caractère biculturel du pays.

### *Enseignement et éducation civique*

Notre histoire a été dure, et des revers passés est résultée une situation complexe. Si le Canada français formait un tout homogène dans une seule province, son problème politique serait relativement plus simple. Mais il a été frappé de dispersion. Ce qui est valable pour les Canadiens français de la province de Québec ne l'est pas, ou ne l'est pas de la même manière pour les minorités des autres provinces. Et on comprend que, étant donné le traitement dont elles sont l'objet de la part du gouvernement de leurs provinces respectives, ces minorités se méfient de l'idée même d'autonomie provinciale, et ne voient pas du même œil que nous le mouvement de centralisation des dernières années. Elles espèrent du gouvernement fédéral des avantages particuliers, comme les octrois aux hôpitaux ou aux maisons d'éducation. Nous ne nions pas que ces secours leur sont, dans l'état actuel des choses, fort utiles. Mais nous savons aussi que la politique qui les rend possibles enlève au Canada français, comme communauté nationale, toute perspective d'avenir. Non, un Québec fort, bien en possession [146] des initiatives politiques que lui confère la constitution, et décidé à les exercer selon l'esprit de sa population est la condition première de survie des minorités elles-mêmes. Répétons-le : toute communauté nationale a besoin d'un foyer de vie qui lui soit propre - et pour le Canada français, ce foyer c'est le Québec. Même avec la meilleure volonté du monde, le gouvernement fédéral, dominé comme il l'est

inévitablement par une majorité de foi et de culture différentes, ne pourra jamais être un substitut efficace.

Les notes qui précèdent n'épuisent pas le sujet - loin de là. Elles donnent cependant un aperçu de l'effort à fournir pour former au Canada français une authentique pensée politique. Une telle pensée exige en effet l'ouverture des esprits sur les multiples sujets que nous venons d'évoquer - et sur bien d'autres auxquels nous n'avons même pas fait allusion. Oeuvre d'éducation, avons-nous dit, proposée en tout premier lieu aux institutions d'enseignement de tout degré - surtout secondaire et universitaire. Seules, bien sûr, ces institutions peuvent entreprendre les recherches qui élucideront les multiples problèmes de la vie commune, et dispenser le savoir dont la jeunesse a besoin pour se définir elle-même dans le milieu où elle est appelée à faire carrière.

Il ne s'agit pas tant, à notre avis, d'instituer des enseignements nouveaux que de repenser et approfondir ceux qui se donnent déjà, et de les rendre aptes à éclairer la vie. Qui dit pensée politique dit sens de l'ordre, maîtrise d'une certaine philosophie de la vie d'une part ; d'autre part, connaissance du réel - l'une en regard de l'autre. Mais à ces données intellectuelles, il faut ajouter le sens du relatif. La politique est une science pratique - l'art du possible, avons-nous dit. Il serait illusoire de prétendre courber le réel à toutes les exigences d'une conception purement théorique et spéculative de l'ordre. L'homme de pensée est requis ; mais s'il est un domaine où il faut redouter le doctrinaire, c'est bien celui-là. Solidement appuyée sur ses principes directeurs, l'action politique doit être disposée aux accommodements qu'une situation de fait nécessairement changeante dans le temps et dans l'espace impose inévitablement. En pratique, qu'est-ce que cela veut dire ?

1) Et d'abord, un enseignement de la philosophie, notamment de la philosophie sociale et de la doctrine sociale de l'Église qui conduise à l'examen des problèmes de la vie vécue - au palier [147] des individus, à celui des institutions et à celui de la société. Donc, l'étude approfondie des grands courants idéologiques qui se partagent les esprits. La société moderne est sortie du libéralisme. Or, le libéralisme, précisément parce qu'il n'est pas tant une pensée qu'une attitude d'esprit dérivée d'une conception fautive de la liberté, est impuissant, sans se renier lui-même, à guérir les maux qui naissent de son application.



Deux conceptions de l'ordre diamétralement opposées s'offrent à nous - qui correspondent à l'option fondamentale déjà évoquée et qui domine notre époque. D'une part, la conception chrétienne et les modes institutionnels qui en découlent ; les expériences en cours dans divers milieux et divers secteurs de la vie sociale : famille, travail, sécurité sociale, etc. Car quoi que prétende le « progressisme », il ne peut y avoir sur le plan de la vie, cloison étanche entre le spirituel et le temporel ; on ne peut exiger de tous les hommes qu'ils accomplissent leur vocation chrétienne dans un cadre institutionnel qui les contredit sans cesse dans leurs aspirations les plus profondes. D'autre part, le matérialisme, sous sa forme idéologique (marxisme, socialisme doctrinaire et réalisations correspondantes) ou sa forme pragmatique (capitalisme américain, travaillisme anglais).

Un tel enseignement se développerait, il va sans dire, dans les perspectives de l'histoire des doctrines sociales et politiques, avec accent sur celles dont procède l'organisation canadienne et notamment le fédéralisme. Il faut bien le reconnaître ; la jeunesse quitte les collèges et les universités aussi ignorante qu'on peut l'être de ce qu'est le fédéralisme comme doctrine sociale et politique, de sa valeur dans un pays comme le nôtre, et de ce qu'il pourrait représenter comme élément de solution dans une situation comme celle de l'Europe à l'heure présente. Aussi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si, lorsque des problèmes constitutionnels sérieux se présentent, la jeunesse dite instruite fait preuve de tant de légèreté d'esprit.

Enfin, et toujours dans le prolongement de la philosophie et de l'histoire des idées, l'étude des notions fondamentales de culture, de civilisation, de nation, de société et d'État en soi et dans leurs relations réciproques ; ces notions sont à la clé du problème politique d'un monde qui a réalisé les conditions techniques de son [148] unité matérielle, mais qui est à la recherche de son unité spirituelle - sans laquelle la première s'accomplira par la force, et peut-être dans la catastrophe. Nous retrouvons aussi l'opinion idéologique dont nous parlions tantôt, car les idées de culture, de civilisation, etc., ont une signification bien différente selon qu'on les envisage dans les perspectives chrétiennes ou dans les perspectives matérialistes.

2) L'étude systématique du milieu. Et d'abord le milieu physique, la géographie et ses incidences sur l'homme. La formation géographique dispensée dans les collèges est au-dessous des exigences les plus élémentaires de la vie, dans une société industrielle dont les structures dépendent du sol, du climat, du relief, de l'eau, du site, etc., et dans les cadres de laquelle les hommes vivent en état de dépendance de plus en plus étroite. Il ne s'agit pas de former des spécialistes, mais de donner à l'homme ordinaire, surtout à celui que ses études préparent à des fonctions d'influence, l'intelligence élémentaire de la première donnée de son milieu de vie.

En second lieu, le milieu humain. Nous avons dit un mot plus haut de la population et des problèmes qui s'y rapportent ; inutile d'y revenir. Restent les institutions, car ce sont elles qui donnent à la société ses structures, incarnent la pensée dont elle procède et lui créent son climat de vie. Elles sont nées d'une pensée qui s'est réalisée plus ou moins complètement dans le temps. Pour les comprendre, il faut les envisager à la fois dans leurs perspectives idéologiques et dans leurs perspectives historiques, chacune selon son ordre propre et dans ses relations avec les autres d'une part, avec l'homme lui-même, d'autre part.

À quelle conception de l'ordre social correspondaient nos institutions économiques, sociales et politiques au moment où s'édifie la Nouvelle-France ? Quelle évolution ont-ils subi depuis lors et sous l'influence de quel courant de pensée, de quelle situation de fait ? Quels problèmes de dépassement ou d'adaptation se posent à elles aujourd'hui, et selon quelles normes faudra-t-il y procéder ? De même les institutions politiques. Sont-elles, comme on le prétend en certains milieux, indifférentes en elles-mêmes ou tendent-elles, comme les institutions sociales, à entretenir et à propager un certain esprit ? Et en cette dernière hypothèse, [149] dans quel sens faudrait-il les faire évoluer pour qu'elles s'accordent aux exigences fondamentales d'un ordre social et d'une civilisation d'inspiration chrétienne ? Autant de questions qui devraient être proposées à la jeunesse pour accrocher et orienter sa réflexion - la convaincre que la politique, c'est tout de même autre chose que le patronage et les querelles électorales.

Ces diverses questions supposeraient d'ailleurs que l'enseignement de la géographie, comme nous l'avons dit plus haut, fait la part la plus large au facteur humain, que l'enseignement de l'histoire accorde plus

d'importance à l'histoire économique et sociale - celle que l'homme de toutes conditions crée au jour le jour, et qui l'enserme de plus près ; que l'histoire politique non seulement relate les faits, mais cherche à les expliquer par le dedans ; que l'enseignement de la philosophie débouche sur la vie - la vie vivante, la vie vécue, et cherche à en éclairer les voies.

Il faudrait donc, par des excursions, des visites organisées, assurer le contact avec la réalité, et amener les jeunes à prendre eux-mêmes conscience de leur qualité d'être social, et de la façon dont s'établissent leurs relations d'autonomie et de dépendance avec la société. Tout jeune homme devrait au sortir du collège, surtout de l'université, avoir une bonne idée d'ensemble des institutions diverses de la vie commune et des responsabilités respectives du citoyen et de l'État à cet égard. Dans une société qui évolue dans le sens de l'intégration de plus en plus étroite de ses fonctions diverses, cette sorte d'intelligence globale du complexe collectif dans ses structures, ses organes, son inspiration idéologique, son évolution, ses modalités juridiques et sociologiques est la donnée première de la pensée politique.

[150]

[151]

**APPENDICES****Appendice II**

---

**Initiation à  
la vie commune <sup>26</sup>**[Retour à la table des matières](#)

Le diagramme de la page suivante est un essai de représentation synthétique du complexe collectif - selon la conception chrétienne de l'ordre social et politique. Il cherche à illustrer les relations réciproques des grandes réalités qui, dans leurs ordres respectifs, co-existent dans un milieu humain donné - ainsi que la position de l'homme par rapport à chacune d'entre elles et par rapport à l'ensemble. Nous l'avons préparé à l'intention surtout de l'enseignement secondaire - dans l'espoir de faciliter aux jeunes la compréhension du milieu dans lequel ils sont engagés et auront à faire leur vie.

Il ne peut être question d'étudier tous les sujets dont ce diagramme tente la synthèse - pas même de les aborder tous. Nous nous en tiendrons à quelques explications sur l'esprit dont il procède et sur la manière de l'utiliser aux fins de l'enseignement.

\*  
\* \*

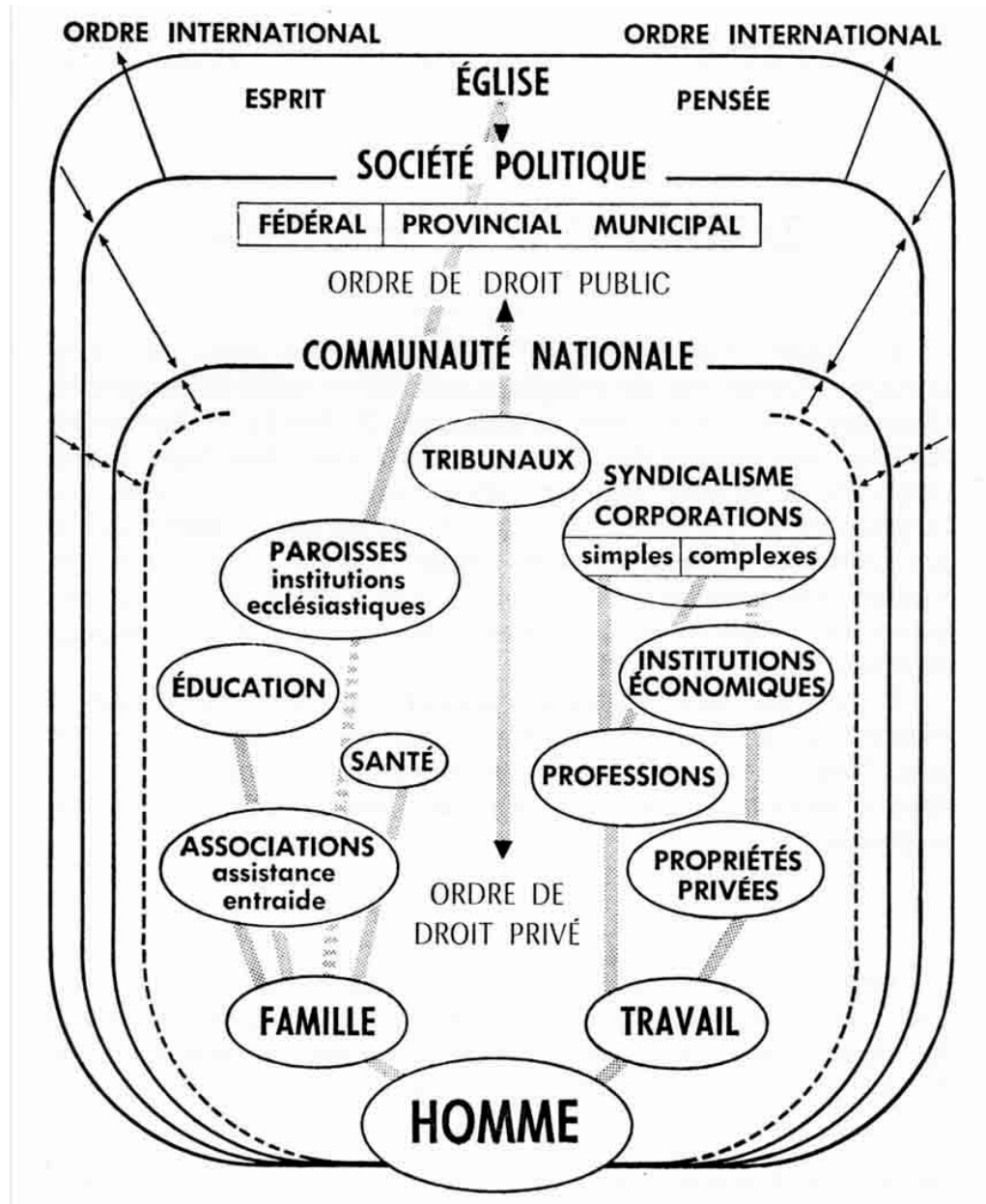
---

<sup>26</sup> Étude présentée à la Commission du programme de la Faculté des Arts de l'Université Laval (mars 1958). Ce texte est surtout destiné aux professeurs à qui il propose une méthode d'enseignement du civisme.

Inutile d'insister sur l'importance, à toutes les époques, surtout à la nôtre, dans toutes les sociétés, surtout dans les sociétés du type démocratique, de l'éducation sociale et politique, ou, si on le préfère, de la formation civique. Abstenons-nous aussi de

[152]

**Schéma de la vie commune  
sociale - politique – religieuse**



[153] tout commentaire sur la faiblesse, déplorée et déplorable, de la pensée sociale et politique au Canada français.

L'intelligence du milieu social et politique, des exigences de la vie en société est partie intégrante de la culture tout court : tout diplômé de l'enseignement secondaire devrait la posséder. Entendons-nous cependant sur les mots. Par formation sociale ou civique, on entend parfois l'initiation aux sciences sociales, c'est-à-dire aux disciplines qui se présentent comme un ensemble organique de principes et de lois et ont pour objet l'étude de telle ou telle catégorie de phénomènes sociaux : économie, sociologie, anthropologie, etc. Une telle initiation, utile peut-être pour ceux qui, au sortir du collège, projettent de se spécialiser dans l'une ou l'autre de ces sciences, serait à peu près sans valeur pour ceux qui s'orientent vers d'autres spécialités - et qui pourtant, comme citoyens de la classe instruite, auront un rôle de premier plan à jouer dans la société.

Par culture sociale ou formation civique il faut plutôt, à notre avis, entendre, d'une part, une saine conception de l'ordre social et politique assez assimilée pour guider spontanément l'action ; d'autre part, une connaissance plus ou moins approfondie, mais organique du milieu où chacun est appelé à faire sa vie. Le futur prêtre, le futur médecin, le futur ingénieur ou le futur homme d'affaires en ont autant besoin que le futur économiste et le futur sociologue.

Laissons à d'autres le soin de dire quels moyens doivent être mis en oeuvre pour assurer aux jeunes générations la formation intellectuelle générale, et notamment la formation philosophique qui, au long des années, éclaireront et guideront leur action sociale et politique ; tenons-nous-en ici à la seconde donnée de toute formation civique : la connaissance du milieu.

Le milieu est physique et humain. Par milieu *physique*, nous entendons la géographie elle-même qui conditionne si largement l'organisation de tout pays : sol, relief, régime des eaux, climat, situation, nature et répartition des ressources, etc. Ces divers facteurs ont une forte incidence économique et sociale et, dans la mesure où l'État dresse les cadres de l'économie, une très grande signification politique. La connaissance du milieu physique, et son [154] incidence économique-sociale est donc la toute première donnée de la formation civique.

Le milieu humain est *démographique* - la population, les phénomènes divers dont elle est le foyer : expansion en milieu rural, en milieu urbain, pyramide des âges, etc. ; *sociologique* : les institutions et communautés diverses qui naissent de l'initiative privée et se développent dans son prolongement ; *politique* : l'ensemble des institutions dont l'objet propre est de coordonner les manifestations diverses de l'activité commune et de les ordonner au bien commun ; *religieux* : les institutions vouées au progrès moral et spirituel et à l'accomplissement de la vocation surnaturelle de l'homme. Ces trois grandes réalités du milieu humain se complètent, s'influencent mutuellement sans perdre leur identité propre. Et c'est une des exigences de la formation civique que de délimiter leurs domaines respectifs et d'en saisir les relations réciproques.

Il ressort clairement du graphique ci-dessus - et c'est une observation que nous voulons souligner dès le début - que, contrairement à une idée trop largement répandue, ni l'action sociale, ni l'action nationale, ni même dans une large mesure l'action politique ne sont des formes spéciales d'activité, s'exerçant en marge de l'activité quotidienne, mais sont d'abord et essentiellement partie intégrante de la vie de tous les jours. Si comme membre d'une famille, d'une profession, d'une nation, d'un état, chacun vivait intégralement la vie que ces diverses qualités impliquent, la société fonctionnerait en harmonie sans qu'il soit nécessaire de multiplier les œuvres dites d'action sociale et d'action civique et d'en inventer sans cesse de nouvelles. Et c'est l'aptitude à mesurer ainsi la portée sociale, nationale et politique de l'activité quotidienne et à en assumer pleinement la responsabilité que l'éducation civique a d'abord pour objet de développer.

### *L'homme et la société*

L'homme vit et se réalise lui-même en relations habituelles d'échanges avec la société. Entre elle et lui, il doit donc y avoir accord sur l'essentiel, c'est-à-dire en dernière analyse, sur leurs fins respectives et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. C'est d'abord à cet accord entre lui et son milieu de vie, que [155] l'homme doit de se sentir et se savoir chez lui dans un pays donné. Au temps où la vie

sociale s'organisait dans le prolongement direct et immédiat de l'initiative privée - l'État n'intervenant que pour dresser les cadres juridiques les plus généraux - cet accord se réalisait spontanément, l'homme se transposant en quelque sorte lui-même dans les institutions de la vie commune. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui - et cela par suite des progrès scientifiques et techniques, et des transformations économiques qui en ont été la conséquence. La société évolue désormais, et très vite, dans le sens de l'intégration : au palier de l'individu qui vit de plus en plus sous la dépendance du tout collectif - les crises de chômage en sont l'illustration tragique ; au palier des communautés humaines engagées dans des relations d'interdépendance de plus en plus étroites : l'instabilité politique universelle influence notre politique internationale qui à son tour conditionne notre politique intérieure, le mouvement de l'économie et l'évolution sociale elle-même. L'État intervient donc de plus en plus, et non seulement pour ajuster les structures anciennes, mais pour en créer de toute pièce de nouvelles, assumant lui-même des responsabilités qui normalement sont du ressort de l'individu. Il importe donc qu'entre la pensée dont procède l'État et celle dont vit spontanément la population, l'accord soit maintenu - sans quoi des malaises, des tensions, des conflits risqueront de compromettre la tranquillité et la prospérité communes.

Et c'est à l'homme, au citoyen d'y voir d'abord. Il se pose en regard de la société d'une part - et c'est son droit - pour exiger d'elle l'ensemble des conditions nécessaires à l'accomplissement de sa vocation à lui ; d'autre part - et c'est son devoir - pour contribuer, du seul fait qu'il vit, pense et agit, à l'édification d'un milieu conforme par son inspiration et ses modes d'organisation, au bien de tous. D'où la nécessité surtout dans une société démocratique en voie d'intégration d'une forte pensée sociale et politique à tous les niveaux de l'échelle sociale - particulièrement il va sans dire, au niveau supérieur, celui de l'État et des institutions.

Il ne nous appartient pas de rappeler et de discuter les grandes conceptions philosophiques de la société qui se partagent les esprits et prétendent expliquer comment s'établissent et doivent [156] s'établir les relations de l'homme avec elle. Nous faisons nôtre la conception chrétienne selon laquelle l'homme est sujet et non objet de la vie sociale et politique. C'est en partant de lui et des conditions nécessaires à



l'accomplissement de sa vocation d'être autonome et responsable que se définit l'ordre social.

Aux fins de l'éducation sociale et politique, une première question se pose dont dépendent toutes les autres. Comment l'homme - l'homme concret, celui qui vit dans notre milieu et avec qui on peut à l'instant même engager la conversation - se conçoit-il lui-même, quelles origines et quelle fin s'attribue-t-il, et par suite, comment conçoit-il l'ordre de sa propre vie ? Nous touchons le fond de la question. Or, à ce point de vue et au delà de l'individualisme, du libéralisme, du collectivisme, etc., une option fondamentale s'impose aujourd'hui à la conscience commune : et c'est le choix entre la conception chrétienne et la conception matérialiste de la vie et de l'ordre. Cette option domine notre époque, et nul ne saurait y échapper - car toute position intermédiaire, quelle qu'en soit l'étiquette, est sinon impensable, du moins intenable. La société de demain sera matérialiste-totalitaire, ou humaniste-chrétienne, selon ce que les hommes d'aujourd'hui en auront décidé dans l'intimité de leur conscience. Il n'est pas à l'heure présente d'éducation possible - que l'homme se considère en lui-même ou dans ses relations avec la société - sans une prise de conscience aiguë, déterminante de la conjoncture idéologique dont nous venons d'indiquer les deux pôles.

Or, le matérialisme se répand sous deux formes : *philosophique* - et c'est le marxisme qui conçoit l'homme comme une simple manifestation de la matière en évolution, lui nie toute vocation et par suite tout droit personnel, et l'assujettit aux fins transcendantes d'une collectivité en marche vers sa propre déification ; *pragmatique* - et c'est l'attitude d'esprit dérivée du libéralisme et du positivisme scientifiques, et qui a autant dire animé seule la civilisation économique et technique en voie d'établissement dans le monde. Le premier est d'autant plus facile à identifier et à combattre que, s'étant emparé du pouvoir politique, il s'en sert comme d'un instrument de conquête et de domination, et se présente ainsi sous le signe de la violence et de la terreur. Il n'en est pas ainsi du second, si répandu dans notre propre [157] milieu. Il est d'autant plus redoutable qu'il ne se définit pas comme une pensée, mais comme une manière de vivre ; qu'il ne s'oppose pas, du moins ouvertement, aux valeurs morales et spirituelles, mais se contente de les ignorer et de stériliser ainsi le milieu où elles devraient s'épanouir ; qu'enfin, il se présente sous l'étiquette attrayante du confort, de la ri-

chesse, du progrès et, sur le plan social et politique, de la liberté individuelle.

Or, les conquêtes scientifiques, techniques et économiques qui ont été ainsi réalisées sous l'empire du matérialisme pratique se présentent comme un authentique progrès et comme une sorte de réponse providentielle à l'angoisse d'un monde qui, au moment même où il prend conscience de son unité et en a d'ailleurs déjà réalisé les conditions techniques, constate que plus de la moitié de ses effectifs sont voués à la faim et au dénuement, et ont le plus impérieux besoin du secours des peuples les plus avancés. Ces progrès, il faut donc les accueillir et se mettre en état d'y contribuer mais en en changeant l'inspiration, et en les adaptant, esprit et forme, aux exigences supérieures de l'homme et de la civilisation.

*C'est donc à un approfondissement de leur valeur intellectuelle, de leur valeur morale et de leur valeur spirituelle que les circonstances historiques convient les hommes d'aujourd'hui et ceux de demain. Et l'éducation dont c'est précisément l'objet de rendre les hommes aptes à réaliser leur vocation d'homme dans un milieu donné à un moment donné de l'histoire, ne saurait se soustraire aux exigences d'une telle conjoncture.*

L'organisation sociale, répétons-le, varie profondément dans ses structures selon la conception de l'homme dont elle procède. Dans les perspectives communistes, ce n'est pas l'homme lui-même qui est appelé à une vocation propre, mais la collectivité. Aussi, la primauté appartient-elle à celle-ci, et toutes les institutions de la vie commune, y compris celles qui naissent de l'individu, doivent-elles y être ordonnées. Dans les perspectives libérales et individualistes qui sont celles des démocraties américaines et anglo-saxonnes, l'accent est mis, non sur la vocation de l'homme, mais sur la liberté individuelle. L'objet propre de la société, ce n'est pas le bien commun défini comme l'ensemble des biens nécessaires à la réalisation des fins humaines, naturelles et surnaturelles, mais l'intérêt général, c'est-à-dire la tranquillité qu'exige [158] la prospérité matérielle, sorte d'équilibre des libertés individuelles s'exerçant dans les cadres de la loi. Dans les perspectives chrétiennes, au contraire, l'homme lui-même est au principe de l'ordre social et politique ; l'objet de la société, c'est le bien commun dont nous venons de rappeler l'idée générale. La société est conçue comme un tout organique où l'homme, à la fois libre et responsable, se réalise

dans et par les institutions et communautés diverses qu'il crée par un besoin de sa nature - chacune d'entre elles ayant sa fin propre, que l'État, société première et gardien du bien commun, doit non seulement respecter, mais promouvoir par tous les moyens qui ressortissent à sa compétence.

Ainsi, les ordres ne sont-ils pas confondus. La famille, la profession, les institutions diverses de la vie sociale agissent dans leur ordre, et chacune selon sa fin propre. Ainsi en est-il de l'État qui ne se substitue pas aux institutions sociales, mais soutient, coordonne et supplée au besoin leurs efforts.

## I - L'ordre sociologique

### *Insertion de l'homme dans la société*

[Retour à la table des matières](#)

Comment l'homme entre-t-il dans la société ? Selon deux modes prévus par la nature elle-même : la famille et le travail. Ces deux modes organiques d'insertion de l'homme dans le social ne sont pas des abstractions, mais des réalités concrètes, auxquelles tout individu est lié et qu'il peut ainsi observer, et dans sa vie personnelle et dans celle de ses semblables. La famille et le travail affectent des formes institutionnelles variables et sont ainsi l'incarnation d'une certaine conception de l'ordre et de la vie ; ils se renouvellent et se perpétuent dans le temps : ils ont donc une histoire. A leur sujet se posent des problèmes de fonctionnement et d'adaptation ; on peut donc s'interroger sur leur état un moment donné par comparaison avec l'état jugé idéal, par comparaison aussi avec leur état passé ou avec les réalités correspondantes dans d'autres lieux, etc. Ainsi en est-il des autres institutions du complexe collectif.

L'étude de ces diverses données se développe donc naturellement dans une triple perspective : a) *philosophique* : quelle idée [159] telle ou telle institution sociale ou politique incarne-t-elle et dans son inspiration et dans ses modalités organiques ; b) *historique* : comment cette

institution a-t-elle évolué au long des années et sous quelles influences ? c) *sociologique* : quels problèmes se posent à elle à ce moment-ci de son évolution ?

L'idée générale, pour autant qu'il s'agit d'enseignement dans les collèges, n'est pas d'épuiser tous les sujets sous tous les angles où ils doivent être abordés, encore moins d'imposer des solutions à tous les problèmes que l'observation peut révéler ou que la discussion peut faire surgir. L'idée générale, c'est d'aboutir à la vie vécue, de faire le lien entre le savoir livresque et l'expérience vivante - de mettre les jeunes sur la route d'une réflexion personnelle, en partant à la fois des données du savoir et des données de la vie, en vue d'une synthèse que chacun réalisera à son heure.

## *La famille*

### *a) Perspectives philosophiques*

Tout être humain vient au monde dans une famille, et c'est par elle d'abord et inévitablement qu'il s'insère dans la société. Qu'est-ce que la famille ? Une société naturelle ? Une cellule sociale ? Ces expressions, justes sous leurs angles respectifs, décrivent, mais ne définissent pas. Essentiellement, la famille est un fait d'amour - « l'amour institué » comme disent aujourd'hui les philosophes chrétiens. Elle est ainsi, dans l'ordre naturel, l'une des plus hautes manifestations de la loi fondamentale de toute existence, de toute fécondité - et transposée sur le plan surnaturel par le sacrement de mariage, l'une des grandes voies d'accès des hommes à la sainteté. C'est donc en partant de la famille définie comme manifestation sociale de l'amour que doit commencer l'éducation familiale, première phase de l'éducation sociale, comme la vie familiale est l'étape première, élémentaire de la vie sociale.

Qu'est-ce que la jeunesse des collèges pense de la famille ? Comment y conçoit-elle son rôle, aujourd'hui comme fils ou filles, demain comme époux et parents ? Le renouveau de spiritualité conjugale et familiale dont nous sommes aujourd'hui les témoins permet d'espérer que les temps sont à jamais révolus où dans les écoles, le mariage était

traité (nous en avons eu l'expérience [160] personnelle) et comme une vocation et comme un sacrement de zone inférieure.

Quelles sont les conditions de vitalité de la famille ? Conditions internes liées d'abord à la valeur morale et spirituelle de ses membres ; conditions externes, liées à la conception générale de l'ordre dont la société elle-même procède, et de l'idée qu'elle se fait de la famille et de son rôle - et par suite, aux mesures qu'elle met en œuvre pour aider la famille à réaliser ses fins : travail, éducation, assistance, régime fiscal, etc.

Quelles sont les fonctions de la famille : économique, éducative, sécuritaire, etc.

### **b) *Perspectives historiques***

Quelle conception générale de la vie s'incarnait dans la famille des premières périodes de notre histoire ? Quelles en étaient les structures institutionnelles : sociologiques (association de la famille, de la propriété et du travail) et juridiques (indissolubilité du mariage, autorité du père, statut de la mère et des enfants, régime des biens, etc.) ? À quel moment de l'histoire économique et sociale générale correspondait ce type de famille chez nous ; état de la pensée et des institutions. Sous l'influence de quelles forces a-t-il évolué ? Profiter de l'occasion pour faire, à propos de la famille, puis du travail et des institutions diverses, une étude aussi complète que possible de notre histoire sociale - celle dont l'influence sur le groupe canadien-français a été, depuis la conquête, la plus déterminante. Étudier aussi la tradition familiale et sa valeur au point de vue canadien-français.

### **c) *Perspectives sociologiques***

Quelle est aujourd'hui la situation de la famille rurale, de la famille urbaine ? La famille est-elle en état de remplir ses fonctions, du moins comme on les concevait autrefois ? Quel rôle économique et social peut être rempli par la famille ? Nos lois familiales sont-elles suffisantes, et dans quel sens faudrait-il les modifier ? Comment s'établissent les rapports de la famille avec la fiscalité, avec le régime de travail, avec le régime de la santé et de la sécurité sociale. Quel est le régime

juridique de la femme, comment se pose le problème du travail de la femme à l'extérieur, de l'établissement des enfants, etc.

[161]

Il ne s'agit pas répétons-le, de fournir des solutions, mais de stimuler et guider l'observation, de provoquer la réflexion autant que possible en synthèse.

### *Les institutions complémentaires de la famille*

La famille n'a jamais pu et peut, aujourd'hui moins que jamais, remplir seule toutes les fonctions que la nature lui assigne. Au cours du temps, des institutions se sont créées qui parachèvent son œuvre : santé, assistance sociale, éducation. Ces institutions existent dans notre milieu, mais par leur inspiration générale diffèrent des institutions correspondantes des milieux anglo-canadiens ou étrangers. Chacune d'elles devrait, comme la famille, faire l'objet d'une étude plus ou moins poussée dans la triple perspective de la philosophie, de l'histoire et de la sociologie.

De quelle conception de l'éducation procède notre régime de l'enseignement ? Comment s'est-il édifié au cours de l'histoire, quel en est l'état présent ? Quels problèmes se posent du fait de la transformation du milieu économique et sociologique ? Mêmes questions en ce qui concerne le régime des hôpitaux, celui de l'assistance et de la sécurité sociale. Quel a été le rôle de l'Église dans ces trois domaines, et quels problèmes particuliers se posent du fait que l'histoire a ainsi amené l'Église à jouer chez nous un rôle probablement unique à l'époque contemporaine ? Les conditions auxquelles ces problèmes peuvent être résolus de façon à répondre aux exigences des temps présents sans rompre avec la pensée chrétienne dont ont procédé dans le temps nos grandes institutions sociales.

## *Le travail*

Le travail est le deuxième mode d'insertion de l'homme dans la société. Quelle idée la jeunesse s'en fait-elle ? Le considère-t-elle, selon l'attitude commune, non exprimée mais vécue spontanément, comme une corvée à laquelle il faut bien se soumettre pour gagner des sous, mais à laquelle il faut tâcher de se soustraire le plus possible tout en exigeant le maximum de rétribution - ou si elle le considère comme un privilège de l'homme, la loi de son accomplissement ? Le libéralisme économique déprécie le [162] travail : il en a fait une marchandise ; le taylorisme en a fait une mécanique et le communisme, un asservissement. Nous venons d'évoquer le renouveau dans nos milieux de la spiritualité conjugale et familiale comme un espoir de restauration à l'une de ses sources maîtresses de l'ordre social. Il faut souhaiter un renouveau parallèle de la spiritualité du travail qui redonnerait à l'homme le sens de sa participation à l'œuvre créatrice de Dieu.

### **a) *Perspectives philosophiques***

Le problème du travail procède lui-même du problème général de la vocation humaine - commune à tous les hommes, mais qui dans ses formes, varie d'un individu à l'autre. Cette vocation implique donc un choix : celui des modes de vie qui, conformes aux dispositions personnelles de chaque individu, sont le plus propres à assurer le plein accomplissement de son être : vocation d'état, vocation de métier, vocation de qualité.

À la réalisation de la vocation humaine, deux conditions sont nécessaires : 1) Un sens fort et juste du perfectionnement personnel a) *désintéressé*, c'est-à-dire ordonné, par delà les fins utilitaires à l'épanouissement de la personne ; b) *hiérarchisé*, c'est-à-dire conçu selon l'ordre des valeurs intégrées dans la personne humaine : physique, intellectuelle et spirituelle ; 2) Les modalités de vie les mieux adaptées aux dispositions profondes de la personnalité. C'est l'objet général de l'orientation. Ainsi la profession (pour nous en tenir ici à la vocation de métier) est pour chaque individu un mode personnel d'interprétation de la loi du travail, commune à tous les hommes.

Or, pourquoi l'homme travaille-t-il ? Pour répondre à deux aspirations élémentaires de sa nature :

1) Créer de l'utile, et ainsi pourvoir à sa subsistance. Même s'il n'a pas comme on dit à « gagner sa vie », tout homme veut agir pour créer, et créer de l'utile, c'est-à-dire des biens qui ont une valeur pour lui-même et ses semblables - le sentiment de l'utilité du travail accompli est la condition de son efficacité. Si l'homme vivait seul, l'utilité créée lui reviendrait directement pour la satisfaction de ses besoins. Mais il vit en société par un besoin de sa nature. Son travail acquiert une portée sociale d'autant plus étendue que la société elle-même est organisée sur le principe de la [163] division des tâches, et en pousse de plus en plus loin l'application. À notre époque d'extrême spécialisation professionnelle, des milliers d'hommes produisent des biens qu'ils ne consommeront jamais eux-mêmes, dont bien souvent ils ne connaissent même pas la destination. Mais comme ils sont tenus de pourvoir à leur subsistance par le travail, l'utilité qui naît de leur effort laborieux leur revient sous une autre forme et par le truchement d'un mécanisme social : salaire, traitement, honoraires, profit.

2) S'exprimer dans une oeuvre personnelle dont il puisse réclamer la paternité et avoir la fierté - désir évident chez l'artiste, l'artisan, commun à tous les travailleurs, même s'il n'est pas formulé - et en retour enrichir son expérience. C'est en effet par le travail que l'homme met en valeur ses aptitudes, ses forces d'intelligence et de volonté, et c'est dans le sentiment de se réaliser lui-même dans et par l'exercice de son activité, qu'il trouve la « joie au travail », condition première de la fidélité et de l'efficacité.

Or, ces deux aspirations élémentaires : créer de l'utile et faire oeuvre personnelle, procèdent d'une aspiration plus haute encore et plus impérative : le désir de servir, d'entrer en communion avec la vérité, avec la beauté, avec ses semblables, et de sentir ainsi la fécondité de sa propre existence. En dernière analyse, le travail est une offrande, un acte d'amour. Et nous rejoignons ainsi le principe de toute fécondité, la loi suprême de l'être humain.

Deux conditions sont nécessaires à la réalisation intégrale des fins du travail ainsi comprise : que le travailleur exerce le métier le plus conforme à ses aptitudes et en conserve l'initiative et la responsabilité



dans toute la mesure où le permet le bien commun. En effet, tout progrès intellectuel est le fruit d'un effort librement consenti en vue d'une fin recherchée comme un bien. Ainsi en est-il du progrès moral : les vertus de sagesse, de justice, de tempérance et de prudence, qui sont comme les gonds de la vie morale, accompagnent l'action. Elles se cultivent par l'exercice libre d'une activité qui, plaçant l'homme en face d'une fin à atteindre et de ses responsabilités à cet égard, l'incitent au dépassement quotidien jusqu'aux limites de ses virtualités. En revanche, l'homme, diminué, désharmonisé par le péché originel, est ainsi [164] fait que si, volontairement ou sous l'empire de contraintes extérieures, il suspend l'exercice de ses facultés intellectuelles et morales, la voie est ouverte aux instincts, aux appétits inférieurs, aux passions de toutes sortes, toujours prêtes à se présenter elles-mêmes comme objet de l'existence. Or, est-il besoin de rappeler que le travail, le métier choisi conformément à ses aptitudes, est le grand moyen donné à l'homme de discipliner ses instincts et de cultiver ses dons d'intelligence et de caractère. Le travail est une ascèse. De sa nature, il est éducatif et doit être organisé de façon à avoir constamment valeur éducative.

C'est parce que l'économie industrielle, libérale d'inspiration, mécanisée et taylorisée, ne respecte ni l'une ni l'autre des conditions de la pleine fécondité du travail, qu'est apparu l'un des phénomènes les plus inquiétants de notre époque : la dévalorisation de l'homme par le travail, c'est-à-dire par cela même qui devrait assurer son épanouissement, la déshumanisation des masses ouvrières.

Acte personnel en son principe et en son objet premier, le travail est aussi une fonction sociale - l'une des plus importantes formes des relations d'échanges entre l'homme et la société : toute l'économie en procède, et donc la subsistance quotidienne de tout ce qui vit dans les cadres de la société : hommes et institutions. Pour produire ses bons effets sociaux comme agent actif de la prospérité commune, il doit d'abord produire ses bons effets personnels, donc être organisé de façon à assurer au travailleur lui-même tous les avantages économiques, intellectuels et moraux qu'il est en droit d'attendre de l'exercice de son métier. D'où l'importance du régime de travail.

### **b) *Perspectives historiques***

À quelle conception de la vie en général, du travail en particulier, correspondait le régime de travail au temps de l'économie paysanne et artisanale : établissement autonome, donc famille, propriété, métier formant l'unité socio-économique de base de l'organisation sociale ? Sous l'influence de quelles forces ce régime s'est-il modifié, et à quelle conception du travail correspond-il aujourd'hui ? Notions de droit au travail, de liberté du travail. Régime [165] sociologique du travail industriel, régime juridique du travail dans la province de Québec, au Canada. Fondements moraux du droit industriel, relation du droit industriel avec le droit civil, etc. Toutes ces questions devraient être approfondies, car elles concernent directement l'éducation sociale.

### **c) *Perspectives sociologiques***

Quels problèmes économiques, sociaux et humains pose le régime industriel : le travail industriel et le développement de la personne humaine, le travail industriel et la famille, le travail des femmes, l'établissement des jeunes ; la sécurité sociale ; le problème ouvrier et le problème national canadien-français ?

## ***Les institutions complémentaires du travail***

Du travail naissent et se développent dans les cadres de la loi la propriété privée, les professions, les institutions économiques. Ces grandes données de structure sociale devraient, elles aussi, être étudiées dans les perspectives de la philosophie, de l'histoire et de la sociologie. Une multitude de questions peuvent être évoquées à propos de chacune d'entre elles : rôle social des professions ; le statut de certaines d'entre elles (médecine, droit, génie) ; signification de ces privilèges ; les professions mixtes : syndicalisme ouvrier (doctrine, histoire, état dans la province de Québec et au Canada) le syndicalisme dit international ; le syndicalisme patronal - rôle du chef d'entreprise ; la doctrine chrétienne et les ordres professionnels : situation dans la pro-

vince de Québec. La propriété privée et sa place dans une économie d'inspiration chrétienne ; conception libérale et socialiste de la propriété ; droit de propriété et exercice de ce droit dans le cas des biens de production ; dispositions du droit civil et du droit commercial touchant la propriété ; régime des sociétés (loi des compagnies, loi des faillites). Les institutions économiques : industrielles, commerciales, financières. Le régime économique : capitalisme, économie et entreprise libres, économie dirigée, étatsisme. L'infériorité économique du Canada français : causes historiques, conséquences sociales et politiques, moyens d'y remédier. Les structures de l'économie moderne et leur adaptation au bien commun.

[166]

## *La nation*

### **a) *Perspectives philosophiques***

Les institutions sociales dont nous venons de dire un mot naissent et se renouvellent au long des années de l'initiative libre de la population dans les cadres de la loi, parfois sans le concours de l'État, parfois avec ce concours plus ou moins direct. Dans leurs modalités institutionnelles, elles incarnent une certaine conception générale de la vie, elle-même interprétée selon le génie particulier du groupement humain dont elles constituent les structures sociologiques. Et ainsi apparaît l'influence de la culture nationale.

Contrairement à l'idée encore trop généralement répandue, la nation n'est pas, de sa nature, un fait politique, mais une réalité sociologique, une communauté de culture qui se réalise dans le temps, et dont l'objet est de fournir aux hommes dont elle est composée un style de vie, une manière de se réaliser eux-mêmes en tant qu'hommes. Ses fins sont donc éducatives au sens large du mot.

Toute culture nationale peut être définie comme l'interprétation, selon un génie particulier, d'une philosophie générale de la vie. C'est une forme de culture humaine : ensemble plus ou moins organique de connaissances, de valeurs et de moyens d'expression fondus par l'usage en une tradition de vie, que l'homme s'assimile comme une manière

d'être, une seconde nature, du seul fait qu'il naît et grandit dans un milieu donné <sup>27</sup>. Aux fins de l'homme, cette culture peut avoir plus ou moins de valeur intrinsèque ; elle n'en demeure pas moins pour tout être humain le mode le plus naturel d'accès à la culture personnelle. Il est évidemment plus facile à un homme de se former selon la culture qui lui est familière, qu'il vit au jour le jour et incarne dans sa personnalité profonde, que selon une culture étrangère, dont il ne possède ni l'usage ni l'esprit.

Ainsi considérée dans ses relations avec la personne, la culture nationale est pour l'individu un droit naturel : elle s'impose à l'enseignement comme mode normal de réalisation de ses propres [167] fins, et aux pouvoirs publics, comme élément de bien commun engageant leurs responsabilités.

Notre culture à nous est de génie français et d'inspiration chrétienne. Si nous en considérons la valeur intrinsèque et les virtualités humanisantes, nous pouvons donc y demeurer attachés sans avoir le sentiment d'un repliement aveugle sur des valeurs désuètes - au contraire, avec la certitude de conserver et de développer quelque chose de pleinement valable, non seulement pour nous-mêmes, mais pour tous ceux qui nous entourent. L'esprit français a été et demeure l'une des plus hautes formes de l'esprit humain, et la langue française, l'un des grands instruments de la civilisation dans le monde ; quant à la conception chrétienne de la vie, nous savons que sur le plan religieux, elle répond à un absolu, et que sur le plan de la civilisation, elle est la seule réponse authentique à l'angoisse d'une humanité qu'accable le cauchemar matérialiste et qui sombre dans la détresse.

Mais en nous attachant à ces valeurs comme à la justification profonde de notre volonté d'autonomie nationale, nous prenons envers nous-mêmes et envers les populations qui nous entourent l'engagement de les faire fructifier, donc de réaliser le type d'homme et le type de société et de civilisation qu'elles impliquent. Un tel engagement est d'ailleurs la condition de notre propre survie comme groupe : nous ne résisterons certainement pas aux pressions qui s'exercent sur nous si nous ne réussissons pas à former selon notre esprit les hommes de valeur qu'exige notre époque - assez conscients de cette valeur pour y attacher du prix, et assez convaincus de cette valeur pour la faire ap-

---

<sup>27</sup> *Rapport Tremblay*, vol. II, chap. I, II, III et IV.

précier aux autres. Ainsi défini en termes d'engagement de qualité humaine, le problème canadien-français, qui naguère ne se posait que par rapport à l'entourage immédiat, se pose désormais par rapport à l'ensemble du monde comme un modeste épisode de la crise de civilisation que celui-ci traverse.

Or, former des hommes de valeur selon les données de notre culture nationale, c'est d'abord cultiver la langue française -expression directe du génie français et principal instrument de récréation du même génie, d'un individu et d'une génération à l'autre. La langue française est pour nous la langue maternelle, donc plus qu'un simple moyen d'expression : la forme même [168] de notre pensée, et par suite la première discipline de l'esprit, le mode naturel d'accès à la culture intellectuelle. La culture française ne se maintiendra au Canada que dans la mesure où un enseignement très conscient de la valeur irremplaçable de la langue maternelle, saura, à tous les échelons de la société, cultiver la langue française et les qualités d'esprit correspondantes.

Former des hommes de valeur selon l'esprit de notre culture nationale, c'est aussi, à travers les usages, coutumes et traditions du milieu, ressaisir la pensée dont ils ont procédé dans le temps, et lui donner assez de vigueur pour qu'elle revivifie les usages anciens et au besoin en crée de nouveaux, selon les circonstances de temps et de lieu. Cette pensée, nous l'avons dit, c'est la conception chrétienne de la vie et de l'ordre : primauté du spirituel, primauté de la personne, sens organique de la vie commune que le génie français a, selon ses modes, intégrés dans les usages, les coutumes, les traditions et institutions que les ancêtres ont apportés avec eux et perpétués en les adaptant au Canada. S'il y a lieu aujourd'hui d'en renouveler les formes, il importe d'en conserver l'esprit.

Mais pour qu'une culture particulière réalise ses fins, conserve et enrichisse sa valeur humanisante, il faut que la communauté qui la vit possède un foyer, c'est-à-dire un centre où les données de sa culture soient de nécessité sociale, et par suite, pour chacun, mode habituel de vie et condition de progrès personnel ; où d'autre part, elle jouisse d'assez de liberté politique pour organiser, selon son esprit, les grandes fonctions de la vie commune dans lesquelles la culture trouve son expression la plus haute et la plus synthétique. Pour le Canada français, ce centre d'homogénéité culturelle et de liberté politique, c'est la

province de Québec. Et ainsi apparaît l'aspect social et politique du problème canadien-français.

La culture nationale, comme toutes les formes de culture, est un bien personnel et un fait social qui doit à son caractère social sa valeur pratique aux fins de la personne. Les valeurs nationales, patrimoine commun de la nation, existent d'abord dans l'homme. L'homme fait la nation, en ce sens qu'il est l'incarnation parcellaire des valeurs dont celle-ci est le dépositaire collectif. En revanche, la nation crée le type national : en tant [169] que collectivité, elle constitue un milieu de vie, un centre de relations sociales où, d'une génération à l'autre, l'homme reçoit dans sa personnalité profonde le dépôt de richesses culturelles qui l'identifient au groupe et le mettent en état de participer, du seul fait qu'il vit, pense et agit, à l'incessante reconstitution de la nation. En d'autres termes, il n'y a nation que s'il existe un type national et il n'existe de type national que s'il existe une nation - c'est-à-dire un certain milieu de culture pour le former. D'où, sous cet angle encore, la nécessité d'un accord entre l'homme et son milieu dont nous avons parlé il y a un instant.

Au temps où la vie sociale se développait dans le prolongement direct et immédiat de l'initiative privée - sans autre intervention de l'État que la mise en place des cadres juridiques les plus généraux - toutes les grandes fonctions de la vie sociale : famille, éducation, assistance, entraide, profession, activité économique, s'organisaient et s'exerçaient spontanément selon l'esprit de la culture commune. Du même coup se réalisaient l'homogénéité culturelle du milieu, l'accord de l'homme et de la société, du social et du national.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. L'économie technique et scientifique a bouleversé les vieux cadres sociaux : propriété, institutions économiques, travail, puis, par voie de conséquence, famille, éducation, assistance, etc. Le social tend désormais à s'organiser selon des normes étrangères aux normes traditionnelles de la pensée commune - d'où confusion et malaise. Comment cela s'est-il produit ?

### b) *Perspectives historiques*

Il ne peut être question de refaire l'histoire du Canada français, mais si on cherche à la saisir dans ses mouvements les plus profonds, on constate que depuis la conquête, elle se déroule selon deux courbes à tendance inverse. L'une, *politique*, vers l'autonomie et dont le régime fédératif de 1867 marque le plus haut palier. L'autre, *sociologique*, vers la désintégration du groupe, la dispersion de ses effectifs et leur réintégration dans le grand tout canadien, voire continental en voie de formation <sup>28</sup>.

[170]

Ces grands phénomènes devraient dans les collèges faire l'objet d'une étude attentive car, pour expliquer notre situation présente, économique, sociale et politique, ils ont beaucoup plus de signification que l'histoire politique elle-même.

### c) *Perspectives sociologiques*

Quelle est la situation présente du Canada français en tant que communauté nationale distincte, au sein de l'État canadien ? Nous l'avons indiqué précédemment.

Au point de vue social, du fait de l'industrialisation et de l'urbanisation, il nous faut repenser le régime du travail, de la propriété, des institutions économiques, de la famille, de l'enseignement et de l'assistance selon des modalités qui tiennent compte des exigences de l'économie nouvelle, et en même temps refassent l'accord avec l'esprit traditionnel de la culture commune, d'inspiration chrétienne et de génie français. Cette révision des structures sociales, nous l'accomplirons nous-mêmes, selon notre esprit, ou elle nous sera imposée de l'extérieur selon un esprit différent, ruinant ainsi nos chances de redonner à notre milieu de vie sa pleine homogénéité culturelle et donc sa pleine valeur d'organe de renouvellement de la nation. Or, cette révision des structures sociales ne saurait désormais s'accomplir sans le concours de l'État. Le problème politique du Canada français est ainsi posé à

---

<sup>28</sup> Cf. ci-dessus, appendice I ou *Rapport de la Commission Tremblay*, vol. II, chap. III.

nouveau dans les cadres de l'État canadien. Deux questions se présentent à l'esprit :

- a) Selon quelle conception de l'homme et de l'ordre l'État agit-il ?
- b) En régime fédératif, lequel des deux ordres de gouvernement qui se partagent l'autorité prendra l'initiative ?

## II - L'ordre politique

[Retour à la table des matières](#)

L'homme lui-même, appelé à une vocation personnelle dont il est responsable devant le temps et devant l'éternité, les institutions diverses du milieu social qui naissent de son initiative, la communauté nationale qui est comme la transposition collective de son type culturel, constituent donc un milieu complexe dont [171] l'activité multiple doit être coordonnée en vue du bien de tous. C'est l'objet de l'État.

### a) *Perspectives philosophiques*

Quelle est la conception chrétienne de l'ordre politique et quelles sont les grandes thèses de philosophie politique qui au cours des âges se sont partagés les esprits ? Quel est l'état actuel de la pensée politique dans le monde ?

### b) *Perspectives historiques*

Rappeler les grandes étapes de l'évolution constitutionnelle du Canada : la Nouvelle-France ; la conquête et les dominantes de la pensée politique à l'époque dans les métropoles ; l'Acte de Québec, l'Acte constitutionnel, l'Union, la Confédération.

Le fédéralisme, doctrine sociale, doctrine politique, inspiration, valeur particulière à notre époque de regroupement des unités socio-



politiques dans les cadres d'une économie aux dimensions continentales <sup>29</sup> ; cas de l'Amérique, de l'Europe.

Le fédéralisme canadien : caractéristiques, partage des pouvoirs ; la province de Québec et le Canada français dans les cadres de la Confédération. Les institutions politiques d'origine britannique et leur inspiration philosophique : le parlementarisme, la démocratie individualiste et libérale... L'évolution socio-politique du milieu anglo-canadien depuis 1867 ; les tendances actuelles de la politique constitutionnelle <sup>30</sup>.

### ***c) Perspectives socio-politiques***

La province de Québec et la centralisation des pouvoirs. La politique internationale et les structures de l'État canadien ; la politique fiscale, la politique sociale et la politique culturelle du gouvernement central et la province de Québec. Les grandes enquêtes constitutionnelles : Rowell-Sirois, Conférence fédérale-provinciale de 1945, Commission Tremblay.

La province de Québec, foyer national, centre politique premier du Canada français. Les grands problèmes politiques : le milieu physique et son aménagement, le fait démographique, la famille et la révision de son statut socio-juridique (code de la [172] famille), la révision du régime des hôpitaux, de l'enseignement, de l'assistance sociale, du travail, des professions, de l'économie, etc. Le droit civil et sa signification nationale canadienne-française.

La constitution de 1867 avait laissé aux provinces considérées comme foyers des deux grands éléments ethniques en présence au Canada, l'initiative dans toutes les matières que nous venons d'évoquer. Pour des raisons étudiées ci-dessus (appendice 1), les provinces anglo-canadiennes jugent aujourd'hui préférable de céder au gouvernement fédéral tout ou partie de ces prérogatives - surtout en matière sociale : (pensions aux vieillards, aux invalides, assurance-chômage, assurance-santé, allocations familiales, octrois à l'enseignement). La province de Québec est invitée à faire de même. Le peut-elle sans dé-

---

<sup>29</sup> *Rapport Tremblay*, vol. II, chap. V et suivants.

<sup>30</sup> Cf. appendice I. Quelques aspects du problème politique au Canada français.

roger à sa mission de gardienne attitrée de la culture canadienne-française ?

Toute action sociale, surtout si elle s'exerce au niveau des institutions et de la politique, procède, même si celui qui l'exerce en est plus ou moins conscient, d'une certaine conception de l'homme, de l'ordre, de la liberté personnelle et du progrès. Or, ces concepts fondamentaux de la philosophie sociale, Canadiens français catholiques et Anglo-canadiens protestants ne les interprètent pas de la même manière. Ils emploient les mêmes mots, mais ne leur donnent pas le même sens, ni surtout la même portée pratique, avec le résultat que parlant le même langage, ils pensent à des types différents de réalisation. D'où la confusion et les tiraillements. De deux choses l'une : ou bien nous continuons à faire nôtres les politiques sociales (sécurité, éducation) que, sous la pression des provinces anglo-canadiennes et sans droit constitutionnel spécifique, met de l'avant le gouvernement fédéral, ou bien nous refusons.

Si nous acceptons et laissons, par l'intermédiaire du gouvernement fédéral qu'ils dominent de leur majorité, les Anglo-protestants édifier selon leur esprit les grandes structures sociales du pays, nous renonçons, comme peuple catholique de culture française, à bâtir dans notre province (la seule où nous en ayons la faculté) un ordre social conforme à nos convictions religieuses et à notre tour d'esprit particulier. Du même coup, nous renonçons [173] à exercer autrement que sur le plan limité de l'action individuelle, toute influence sur la marche de la civilisation dans notre propre pays - privant ce dernier du seul service vraiment important et original qu'il puisse attendre de nous.

Mais si nous refusons, nous prenons envers nous-mêmes et envers le pays l'engagement de procéder dans notre propre province aux réformes sociales que l'avènement de l'économie technique et scientifique a rendues nécessaires. Nous prenons, en outre, l'engagement de redéfinir nos relations comme province canadienne-française avec le reste du Canada. Et c'est ainsi tout le régime fédératif qui est remis en cause.

Or, les réformes sociales et les réformes politiques sont des œuvres d'hommes, donc des œuvres de réflexion, de pensée, de culture, d'éducation.

## III - L'ordre religieux

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons, à plusieurs reprises, fait allusion à la conception chrétienne de la vie, à la conception chrétienne de l'ordre social, à la conception chrétienne de l'ordre politique - donc à une philosophie qui éclaire et guide la vie et s'incarne dans toutes ses formes et manifestations. D'où l'importance pour tout citoyen de se faire une idée exacte de la place et du rôle de l'Église dans la vie commune.

L'Église, corps mystique, donc source de pensée, de vie, etc.

L'Église, société des fidèles, réalité juridique, présente à la société civile avec laquelle elle entre en relation.

### *L'Église canadienne et ses structures*

Les relations de l'Église et de l'État, la paroisse et sa place dans notre société, le diocèse, etc. Le rôle social de l'Église au Canada français : l'enseignement, l'assistance, *les* hôpitaux, etc. Problèmes que pose aujourd'hui la réadaptation des structures sociales dont l'Église a eu naguère et pouvait seule avoir l'initiative. etc.

\*  
\* \*

La faiblesse de l'éducation sociale dispensée dans les écoles, c'est de ne pas aboutir à la vie - de demeurer à l'état de, simple [174] connaissance des principes. D'où le hiatus que l'on observe si souvent entre la pensée et l'action. Rien dans notre tradition religieuse, rien dans notre tradition culturelle et dans notre tradition sociale n'admet de libéralisme ; et pourtant, depuis des générations, les diplômés de nos collèges et universités : hommes de profession, hommes d'affaires et chefs politiques, se sont comportés comme des libéraux (même, en politique, sous l'étiquette conservatrice), et ont en pratique défendu le libéralisme. Aujourd'hui, le libéralisme est dépassé. Or, même si dans

notre tradition religieuse, dans notre tradition culturelle et notre tradition sociale, rien ne l'admet, le socialisme - sous la forme larvée de l'étatisme, du dirigisme, du travaillisme - se répand dans nos rangs, surtout dans la jeunesse issue des écoles. Phénomène global qui illustre bien l'impuissance de la pensée sociale dispensée dans l'enseignement à informer l'action.

C'est dans l'espoir d'aider à corriger cette faiblesse que nous soumettons le présent travail. Les notes ci-dessus ne prétendent nullement épuiser tous les sujets que l'éducation sociale implique, pas même les aborder tous. Elles visent simplement, répétons-le, à expliciter une méthode d'initiation au milieu social, une manière d'amener les jeunes à prendre conscience, selon un mode organique, des données diverses du complexe collectif dans lequel ils sont engagés - et de les mettre ainsi sur la route d'une réflexion personnelle qui, rattachant les faits aux principes, s'approfondira en regard de la vie et s'organisera, avec le temps, en une pensée personnelle, consistante et dynamique.

Nous avons parlé dans la première partie de ce volume d'éducation patriotique. Eh bien, le patriotisme, c'est l'attachement éclairé à tout cela qui nous entoure et dont nous vivons au jour le jour : la terre, la famille, la maison, le métier, le clocher et ce qu'il représente, l'école et les institutions diverses, la langue que l'on parle tous les jours, les traditions, les hommes et les femmes que l'on rencontre aux carrefours du village et du pays et qui, parce qu'ils communient aux mêmes amours, sont comme un reflet les uns des autres ; tout cela qui, marqué au même cachet, issu de la même histoire, fait que chacun d'entre nous se sent et se sait chez soi dans le pays que nous disons nôtre.

**Fin du texte**